



RECENSEMENT [NATIONAL] DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES (RES)

Manuel méthodologique du RES^{-v1}

Février 2007

Document élaboré par :

Ministère de la jeunesse,
des sports et de la vie associative
(MJSVA)

Direction des sports
Bureau des équipements sportifs (DSB-3)
Mission RES

Toute diffusion ou reproduction, complète ou partielle, du présent manuel
est soumise à l'accord préalable du MJSVA.

SOMMAIRE

1	Définition du recensement	3
1.1	Champ.....	3
1.2	Terminologie utilisée	4
1.3	Fiches d'enquête	5
1.4	Illustrations graphiques	6
1.5	Autres exemples.....	13
2	Définition des variables	14
2.1	Variables affectées à l'installation : 14 obligatoires, 7 optionnelles	14
2.2	Variables communes affectées à l'ensemble des équipements, espaces et sites de pratiques : 51 obligatoires et 12 optionnelles.....	17
2.3	La fiche « équipement générique » : Variables spécifiques à cette fiche	35
2.4	La fiche équipement « natation » : Variables spécifiques à cette fiche	41
2.5	La fiche « équipement athlétisme » : Variables spécifiques à cette fiche.....	47
2.6	La fiche « équipement sports de nature » : Variables spécifiques à cette fiche.	53

ANNEXE 1 : Nomenclature des équipements sportifs, espaces et sites

ANNEXE 2 : Nomenclature des activités physiques et/ou sportives (APS)

ANNEXE 3 : Nomenclature des classements fédéraux

Illustration graphique d'une piscine avec 2 bassins identiques et une fosse à plongeon séparée.....	6
Illustration graphique d'un complexe de tennis.....	7
Illustration graphique d'une salle multisports (sans mur d'escalade).....	7
Illustration graphique d'une salle multisports (avec mur d'escalade).....	8
Illustration graphique d'un centre équestre.....	8
Illustration graphique d'un complexe sportif.....	9
Illustration graphique d'un complexe sportif.....	10
Illustration graphique d'une base de loisirs.....	11
Illustration graphique d'un site naturel d'escalade	12

- ❑ Tous **les éléments communs** à l'ensemble des fiches d'enquête, ainsi que les éléments de la fiche générique seront indiqués en **noir** dans le présent manuel.
- ❑ Tous les éléments se rapportant à **la fiche « équipement d'athlétisme »** seront indiqués en **orange** dans le présent manuel.
- ❑ Tous les éléments se rapportant à **la fiche « équipement natation »** seront indiqués en **bleu** dans le présent manuel.
- ❑ Tous les éléments se rapportant à **la fiche « équipement sports de nature »** seront indiqués en **vert** dans le présent manuel.

1 Définition du recensement

1.1 Champ

Le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) concerne, avec l'objectif affiché d'exhaustivité tous les équipements, en service, publics ou privés, ouverts au public à titre gratuit ou onéreux.

Le critère essentiel est que toute personne puisse y accéder (à titre individuel ou via une structure publique ou privée [associative ou commerciale]), à titre gratuit ou onéreux, avec pour objectif principal d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive.

Sont compris dans le RES les équipements scolaires, des Centres de Vacances et de Loisirs, dits de proximité (ouverts 24h/24), de comités d'entreprises ou équipements privés d'accès payant, les équipements des hôpitaux, les équipements des clubs de plage disposant d'équipements, les salles de spectacle sportif (ex : palais des sports, zénith, ...), les hippodromes, les ports de plaisance, les équipements sportifs militaires (ouverts au public ou à une pratique sportive associative) et les équipements sportifs des établissements pénitenciers.

Le RES se veut le plus large possible. A titre d'exemple, un foyer rural, aménagé en « salle de tennis de table » ou en « salle de judo » au sein d'une MJC, est à recenser (en tant que foyer rural, avec des activités tennis de table et judo).

L'annexe 1 du recensement fixe les types d'équipement à recenser, à condition qu'ils soient dans le champ du recensement sus indiqué.

A l'inverse, ne sont pas recensés :

- ✘ Les « petits équipements » de loisir ou le mobilier à vocation purement ludique (ex : mini-golf, pédalo, mini-kart, caisse à savon, stock-car, table de tennis de table en béton, équipement ludique pour enfants, etc.) ;
- ✘ Les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques à usage exclusivement familial (ex : bassin de natation ou terrains de tennis privatifs, etc.) ;
- ✘ Les équipements liés aux manifestations foraines ;
- ✘ Les équipements localisés dans les bars et restaurants (ex : salle de billard,...), s'ils ne font pas l'objet d'une pratique associative effective. Remarque : les salles où sont localisés uniquement des baby-foot ne sont pas à recenser.

Les équipements sportifs, espaces et sites relatifs aux sports de nature sont intégrés à la démarche exhaustive du RES.

Tous les espaces et sites sont pris en compte dès lors qu'ils sont localisés sur une commune (Ex : Parcours acrobatique en hauteur (PAH), stade de canoë-kayak, site d'escalade,...).

Le « linéaire » des itinéraires relatifs aux sports de nature n'est pas pris en compte dans la méthodologie du RES.

- **Seuls les aménagements ou les structures spécifiques localisés sur ces itinéraires et favorisant la pratique sont pris en compte** (Exemples : centre de VTT, structure de tourisme équestre, refuges de montagne (bénéficiant d'un type ERP), dispositifs de franchissement (ex : passes à canoë), points d'embarquement et de débarquement, ...) ;
- **Les boucles de randonnée (équestre/pédestre/VTT etc.), ayant leurs points de départ et d'arrivée sur la même commune, sont à recenser. Pour les boucles qui passent par plusieurs communes, la boucle est rattachée à la commune du point de départ (et donc d'arrivée). Chaque boucle constitue une fiche « équipement sports de nature » afin d'indiquer précisément la longueur du parcours.**

Les modalités de recensement des itinéraires relatifs aux sports de nature font actuellement l'objet d'une réflexion, initiée et pilotée par la Direction des sports du MJSVA, qui s'appuie notamment sur la complémentarité des outils du type systèmes d'information géographiques développés par plusieurs fédérations d'itinérance et celui mis au point par le MJSVA.

1.2 Terminologie utilisée

La méthode utilisée pour le RES, développée dans le présent document, s'appuie sur un recensement communal qui prend en compte 3 définitions (« installation » / « équipement sportif » / « activité physique et sportive ») et 3 nomenclatures détaillées en annexe :

- l'annexe 1 définit les « types d'équipements » pris en compte dans le cadre du RES ;
- l'annexe 2 définit les « types d'activités physiques et sportives » prises en compte dans le cadre du RES ;
- l'annexe 3 définit les « niveaux de classement » attribués par les fédérations sportives délégataires, aux équipements sportifs ;

Les définitions suivantes sont retenues :

Installation : « l'installation (sportive) » est un lieu caractérisé par une adresse, où est(ont) implanté(s) un (ou plusieurs) équipement(s) sportif(s), avec ou sans enceinte limitative.

Dans le cas d'un seul équipement, les noms usuels de l'installation et de l'équipement :

- peuvent être identiques
- peuvent correspondre à une nomenclature d'équipement sportif (Annexe 1, Ex : Salle multisports).

Équipement (sportif) [unité de base] : « l'équipement (sportif) » est une surface permettant à elle seule, la pratique d'une ou plusieurs activités physiques et/ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (Ex : un tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball,...). Une nomenclature des équipements sportifs retenus au titre du présent recensement figure en Annexe 1.

L'équipement sportif, ici recensé, est l'espace élémentaire de pratique. Par exemple, dans le cas d'une piscine regroupant un grand bassin et un petit bassin, chaque bassin est recensé.

L'équipement, espace et site relatif aux sports de nature est une surface permettant la pratique d'une ou plusieurs activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) relevant des sports de nature.

Sont pris en compte :

- **Les sites naturels** : ce sont des espaces ou des sites relatifs aux sports de nature en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne ...), non aménagés mais qui de par leurs « atouts » naturels ou leur configuration font l'objet de façon avérée de la pratique d'une activité physique et/ou sportive, par appropriation.
- **Les sites naturels aménagés** : ce sont des espaces ou des sites relatifs aux sports de nature aménagés en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne ...), spécifiquement aménagés pour permettre et/ou faciliter la pratique d'une activité physique et/ou sportive.
- **Les sites artificiels** : ce sont des équipements artificiels relatifs aux sports de nature qui ne sont généralement pas en milieu naturel et dont la conception est, principalement, due aux techniques développées par l'homme. Les sites artificiels sont, généralement, conçus uniquement pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive et n'ont pas d'autres usages que sportifs.

NB : seuls les sites naturels aménagés et les sites artificiels font l'objet d'une « déclaration » au sens de l'article L312-2 du code du sport (voir aussi le décret n°2006-992 du 1 août 2006).

Activités physiques et/ou sportives : une nomenclature des activités physiques et/ou sportives retenues au titre du présent recensement figure en Annexe 2.

Deux variables sont identifiées :

- **Les APS praticables** : il s'agit de celles dont l'aménagement de l'équipement permet la pratique.
- **Les APS pratiquées** : il s'agit de celles qui sont, effectivement, pratiquées régulièrement sur l'équipement.

Exemple : Une salle multisports comporte trois tracés : Handball, Basket-ball et Volley-Ball. Les disciplines Handball et Basket-ball sont pratiquées régulièrement, elles seront mentionnées comme « APS pratiquées ». La discipline Volley-ball n'est pas pratiquée, mais l'aménagement de l'équipement le permet (emplacement des poteaux, tracés,...), elle sera mentionnée comme « APS praticable ».

1.3 Fiches d'enquête

Deux types de fiches permettent de réaliser l'enquête :

- **La fiche « installation »** : précise les caractéristiques de l'installation.
 - **La fiche « équipement »** : précise les caractéristiques de l'équipement sportif. Il existe 4 « sous-type » de fiche équipement :
 - **La Fiche « Equipement Générique »** permet de recenser tous les équipements sportifs à l'exception des équipements concernés par les fiches « Equipement Athlétisme », « Equipement Natation », « Equipement Sports de Nature ».
 - **La Fiche « Equipement Athlétisme »** permet de recenser les caractéristiques spécifiques des **stades d'athlétisme**. Un stade d'athlétisme est un équipement qui comporte, obligatoirement, au moins : une piste (de course) circulaire + une aire de saut + une aire de lancer. Ne pas confondre les stades d'athlétisme et les équipements isolés d'athlétisme (recenser à partir d'une fiche « équipement générique »).
 - **La Fiche « Equipement Natation »** permet de recenser les caractéristiques spécifiques des équipements de type bassin de natation.
 - **La Fiche « Equipement Sports de Nature »** permet de recenser les caractéristiques spécifiques des équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature.
- ✚ Tous les **éléments communs** à l'ensemble des fiches d'enquête, ainsi que les éléments de la fiche générique seront indiqués en **noir** dans le présent manuel.
 - ✚ Tous les éléments se rapportant à la **fiche « équipement d'athlétisme »** seront indiqués en **orange** dans le présent manuel.
 - ✚ Tous les éléments se rapportant à la **fiche « équipement natation »** seront indiqués en **bleu** dans le présent manuel.
 - ✚ Tous les éléments se rapportant à la **fiche « équipement sports de nature »** seront indiqués en **vert** dans le présent manuel.

NB : L'annexe 1 du RES fixe pour chaque type d'équipement le type de fiche équipement à utiliser (G=générique / A=athlétisme / N=natation / SN=sports de nature).

Une fiche « installation » comporte au minimum une fiche « équipement ».

- Dans le cas d'équipements sportifs différents au sein d'une même installation, une fiche « équipement » est à renseigner pour chaque équipement sportif.

Exemple : Pour une installation comportant 3 équipements sportifs différents, 4 fiches sont à renseigner :

 - 1 fiche « installation »,
 - 3 fiches « équipement » : 1 pour chaque équipement sportif.
- Dans le cas d'équipements sportifs strictement identiques (nature de sol, dimensions de l'aire d'évolution, nombre de places assises en tribunes, etc.) au sein d'une même installation, une seule fiche « équipement » est à renseigner en précisant le nombre d'équipements sportifs identiques.

Exemple : Pour une installation comportant 3 courts de tennis ayant des caractéristiques strictement identiques, 2 fiches sont à renseigner :

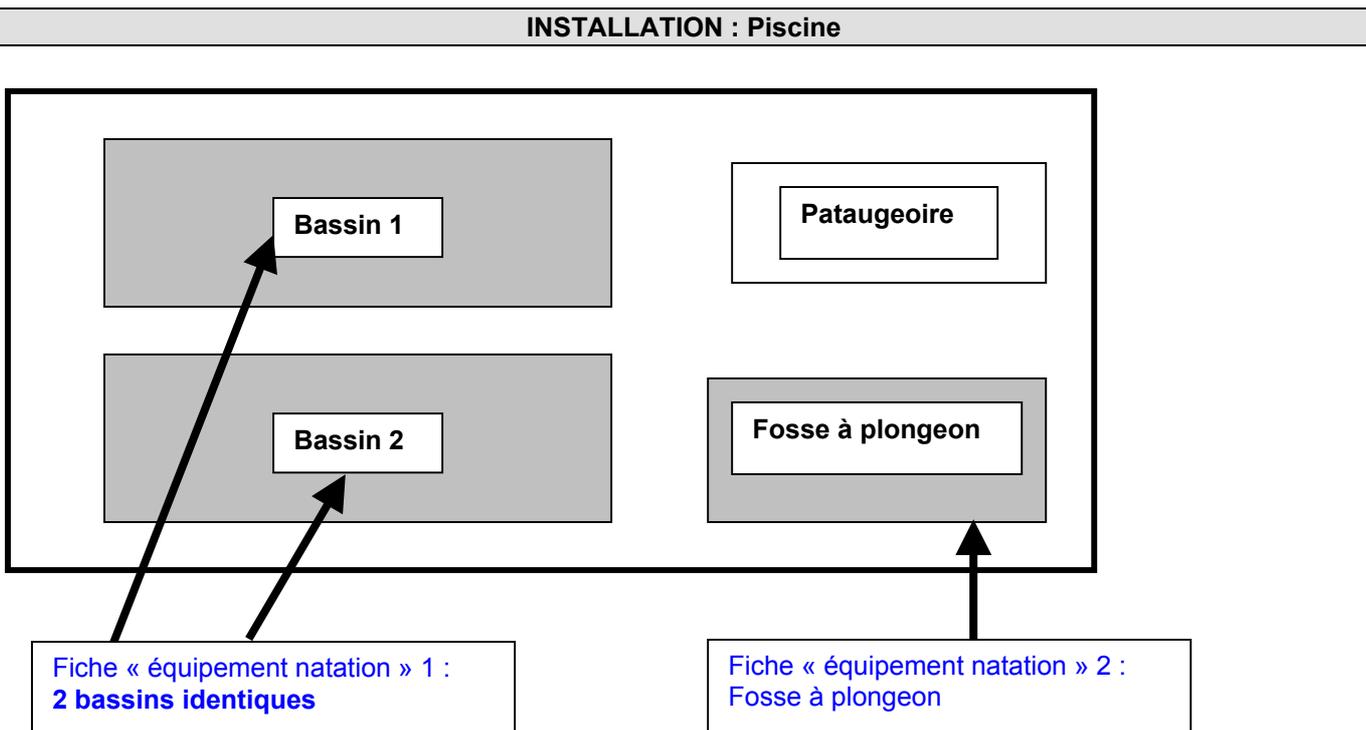
 - 1 fiche « installation »
 - fiche « équipement générique » précisant le nombre (3) d'équipements sportifs identiques.

1.4 Illustrations graphiques

Remarques :

- Chaque surface d'évolution constitue un équipement sportif si elle est distincte des autres. Dans le cas d'une salle où se pratiquent, à des créneaux horaires différents, la danse et la musculation, la salle est un équipement sportif unique. Une seule fiche « équipement générique » est à renseigner, avec deux types d'activités : la danse et la musculation.
- A l'inverse, dans le cas où dans cette même salle, existe un mur d'escalade, 2 fiches « équipement générique » sont à renseigner : 1 pour la salle de danse et musculation, et 1 pour le mur d'escalade (SAE).

Illustration graphique de la situation d'une piscine avec 2 bassins identiques et une fosse à plongeon séparée.



1 fiche « installation » pour la piscine et 2 fiches « équipement natation » sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement natation » pour les 2 bassins identiques en indiquant 2 comme nombre d'équipements identiques [Fiche « équipement natation » 1],
- 1 fiche « équipement natation » pour la fosse à plongeon [Fiche « équipement natation » 2].

Remarque : La pataugeoire ne doit pas faire l'objet d'une fiche « équipement natation ». Sa présence doit être mentionnée par le renseignement de la variable « présence d'une pataugeoire ».

Autre exemple : Les 2 bassins sont différents (1 bassin de 25m et 1 bassin de 50m), 1 fiche « installation » et 2 fiches « équipement natation » sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement natation » pour le bassin de 25m,
- 1 fiche « équipement natation » pour le bassin de 50m.

Illustration graphique d'un complexe de tennis.

INSTALLATION : Complexe de tennis

Fiche « équipement
Générique » 1 :
**2 courts couverts
identiques**



Fiche « équipement
générique » 2 :
**1 court découvert
avec tribunes**

Fiche « équipement
générique » 3 :
**4 courts
découverts
identiques sans**

1 fiche « installation », pour l'ensemble des 7 courts de tennis et 3 fiches « équipement générique » sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement générique » pour les 2 courts couverts identiques indiquant 2 comme nombre d'équipements identiques [Fiche « équipement générique » 1],
- 1 fiche « équipement générique » pour le court découvert avec tribunes [Fiche « équipement générique » 2],
- 1 fiche « équipement générique » pour les 4 courts découverts identiques sans tribunes indiquant 4 comme nombre d'équipements identiques [Fiche « équipement générique » 3].

Illustration graphique d'une salle multisports (sans mur d'escalade).

INSTALLATION : Salle multisports



Fiche « équipement générique » 1 :
Salle multisports

Bien que plusieurs activités soient concernées dans cette salle (basket-ball, handball, tennis,...), elles ne sont pas « praticables » concomitamment.

1 fiche « installation », pour la salle multisports et 1 [seule] fiche « équipement générique » sont à renseigner. L'ensemble des activités physiques et/ou sportives concernées seront mentionnées sur la fiche « équipement générique » selon la nomenclature des APS (Cf. *Annexe 2*).

Illustration graphique d'une salle multisports (avec mur d'escalade).

INSTALLATION : salle multisports

Il est possible, dans cette salle, de pratiquer l'escalade et le basket-ball :

Fiche « équipement générique » 2 :
Mur d'escalade

Fiche « équipement générique » 1 :
Salle multisports

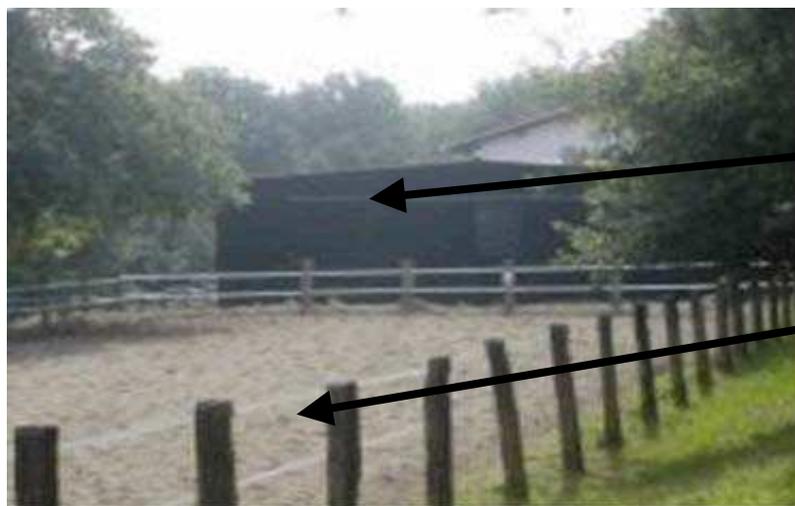


1 fiche « installation » et 2 fiches « équipement générique » sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement générique » pour la partie multisports (voir illustration précédente) [Fiche « équipement générique » 1],
- 1 fiche « équipement générique » pour le mur d'escalade [Fiche « équipement générique » 2].

Illustration graphique d'un centre équestre.

INSTALLATION : Centre équestre



Fiche « équipement générique » 1 :
2 manèges identiques

Fiche « équipement générique » 2 :
1 carrière

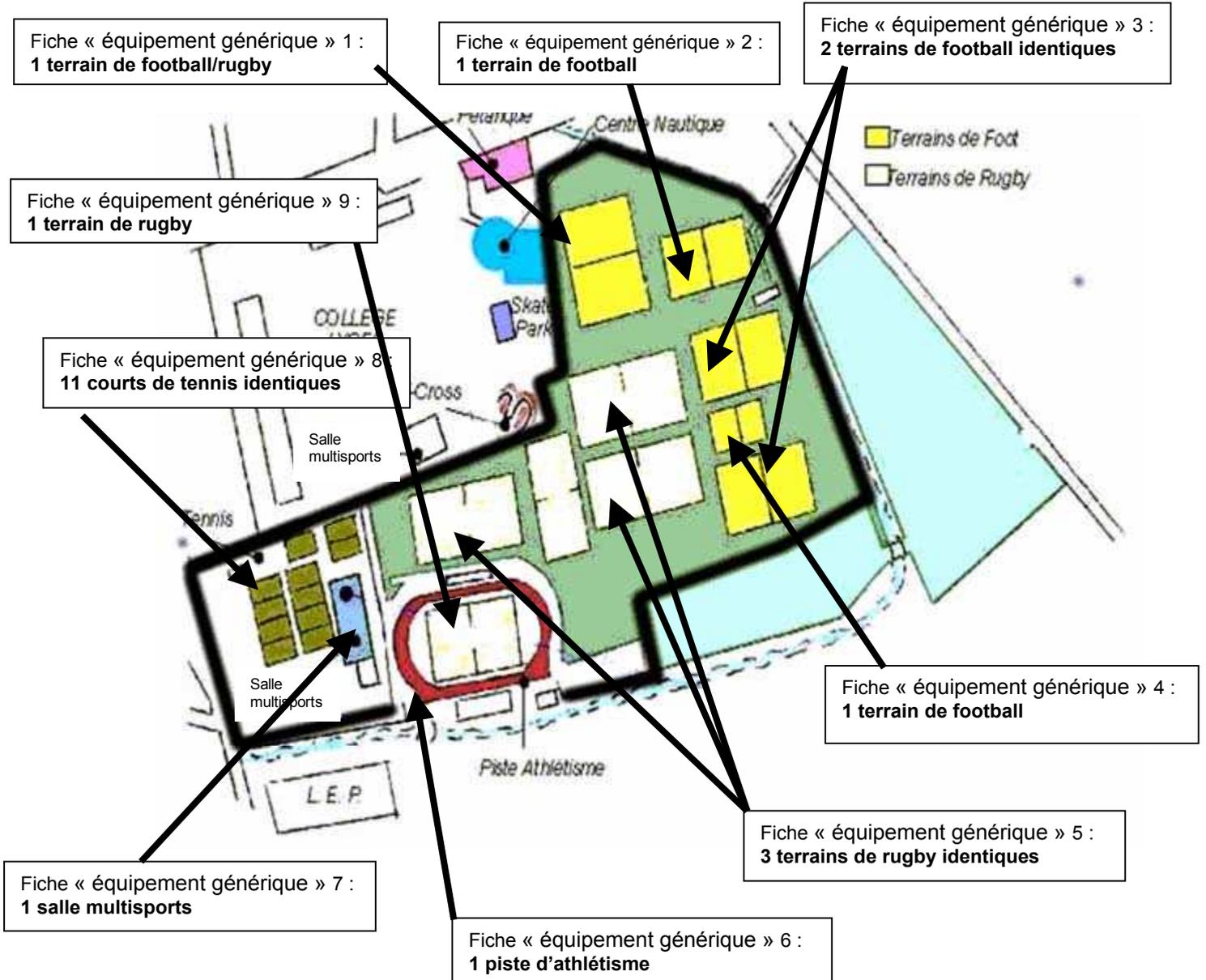
1 fiche « installation » et 2 fiches « équipement générique » sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement générique » pour les 2 manèges identiques indiquant 2 comme nombre d'équipements identiques [Fiche « équipement générique » 1],
- 1 fiche « équipement générique » pour la carrière [Fiche « équipement générique » 2].

Illustration graphique d'un complexe sportif.

INSTALLATION : Complexe sportif

Le complexe sportif doit être considéré, au titre du présent recensement, comme une « installation sportive » comprenant plusieurs équipements. La référence commune est l'adresse.



Le « complexe sportif » comprend :

- 5 terrains de football (2 identiques et 3 différents),
- 4 terrains de rugby (3 identiques, 1 différent),
- 1 piste d'athlétisme,
- 11 courts de tennis identiques,
- 1 salle multisports.

1 fiche « installation » et 9 fiches « équipement générique » sont à renseigner :

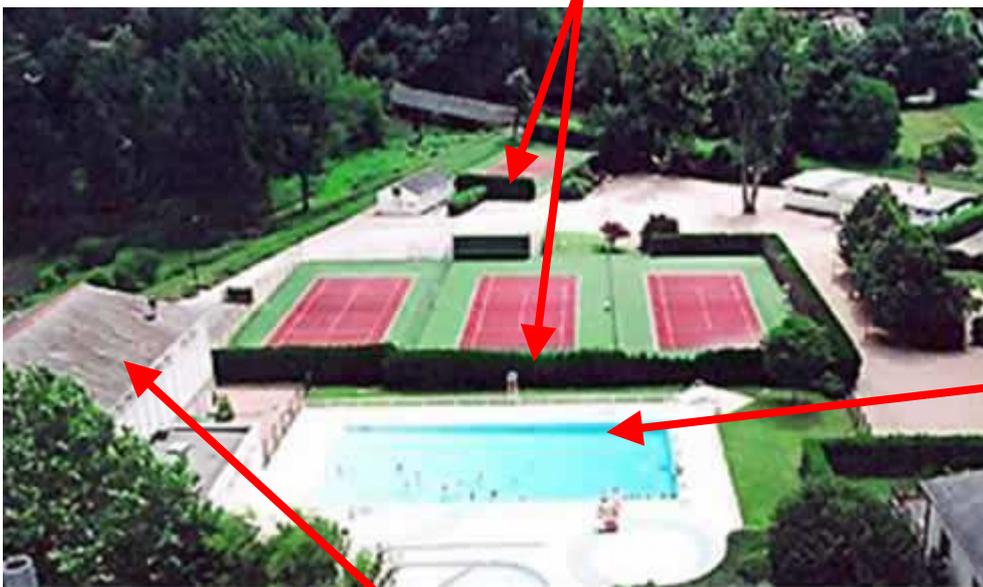
- 1 fiche « équipement générique » pour le terrain de football/rugby [Fiche « équipement générique » 1],
- 1 fiche « équipement générique » pour le terrain de football [Fiche « équipement générique » 2],
- 1 fiche « équipement générique » pour les 2 terrains de football identiques [Fiche « équipement générique » 3],
- 1 fiche « équipement générique » pour le terrain de football [Fiche « équipement générique » 4],
- 1 fiche « équipement générique » pour les 3 terrains de rugby identiques [Fiche « équipement générique » 5],
- 1 fiche « équipement générique » pour la piste d'athlétisme [Fiche « équipement générique » 6],
- 1 fiche « équipement générique » pour la salle multisports [Fiche « équipement générique » 7],
- 1 fiche « équipement générique » pour les 11 terrains de tennis identiques [Fiche « équipement générique » 8],
- 1 fiche « équipement générique » pour le terrain de rugby avec tribunes [Fiche « équipement générique » 9].

Remarque : La salle multisports du collège/lycée, le terrain de bicross, le skate-park, le centre nautique ainsi que le terrain de pétanque ne font pas partie du complexe sportif. Une fiche « installation » pour l'ensemble des équipements ainsi qu'une fiche « équipement », pour chacun de ces équipements, sont à renseigner.

Illustration graphique d'un complexe sportif.

INSTALLATION : Complexe sportif

Fiche « équipement générique » 1 :
4 courts de tennis identiques



Fiche « équipement natation » 3 :
1 bassin de natation

Fiche « équipement générique » 2 :
1 salle polyvalente

L'installation comprend :

- 4 courts de tennis identiques,
- 1 bassin de natation,
- 1 salle polyvalente.

1 fiche « installation » et 3 fiches « équipement » (2 fiches « équipement générique » et 1 fiche « équipement natation ») sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement générique » pour les 4 courts de tennis identiques en indiquant 4 comme nombre d'équipements identiques [Fiche « équipement générique » 1],
- 1 fiche « équipement générique » pour la salle polyvalente [Fiche « équipement générique » 2],
- 1 fiche « équipement natation » pour le bassin de natation [Fiche « équipement natation » 3].

Illustration graphique d'une base de loisirs.

INSTALLATION : base de loisirs

Fiche « équipement sports de nature » 1 :
1 télési

Fiche « équipement sports de nature » 2 :
1 stade d'eau vive

Fiche « équipement générique » 3 :
1 salle polyvalente A



Fiche « équipement générique » 6 :
1 salle polyvalente B

Fiche « équipement générique » 5 :
1 salle multisports

Fiche « équipement générique » 4 :
2 courts de tennis identiques

La base de loisirs comprend :

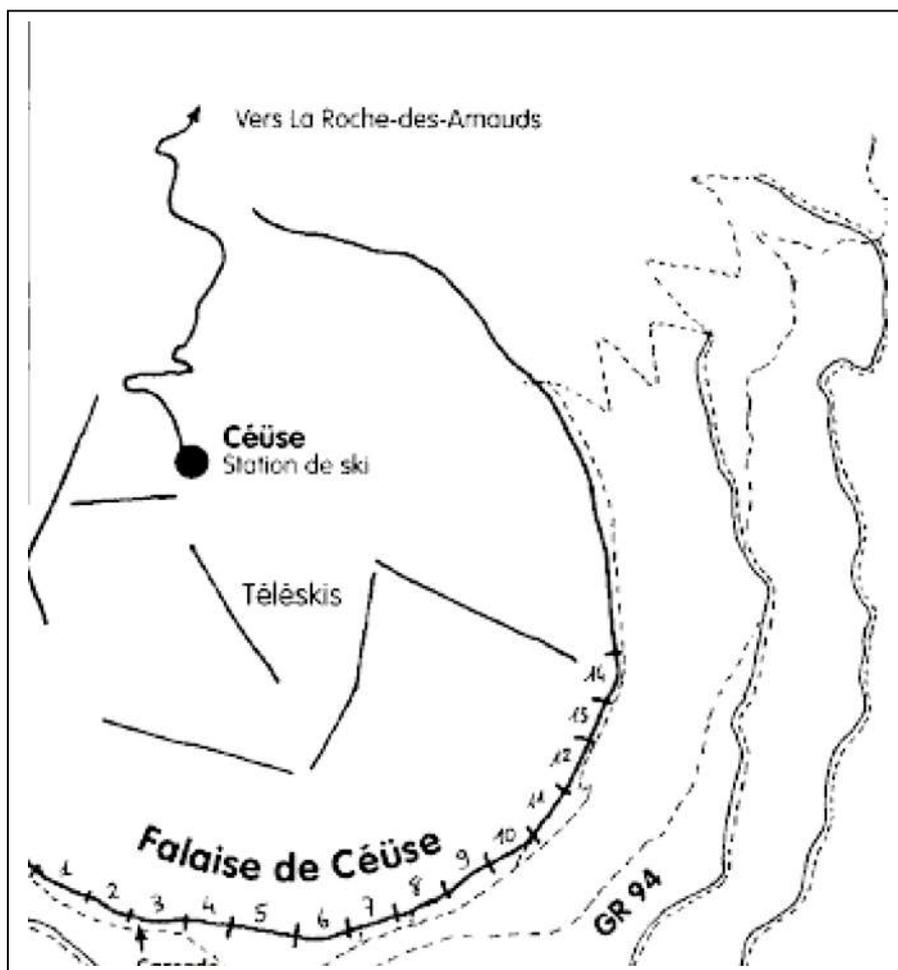
- 1 télési,
- 2 salles polyvalentes différentes,
- 1 salle multisports,
- 2 courts de tennis identiques,
- 1 stade d'eau vive,

1 fiche « installation » et 6 fiches « équipement » (2 fiches « équipement sports de nature », 4 fiches « équipement générique ») sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement sports de nature » pour le télési [Fiche « équipement sports de nature » 1],
- 1 fiche « équipement sports de nature » pour le stade d'eau vive [Fiche « équipement sports de nature » 2],
- 1 fiche « équipement générique » pour la salle polyvalente A [Fiche « équipement générique » 3],
- 1 fiche « équipement générique » pour les 2 courts de tennis identiques [Fiche « équipement générique » 4],
- 1 fiche « équipement générique » pour la salle multisports [Fiche « équipement générique » 5],
- 1 fiche « équipement générique » pour la salle polyvalente B [Fiche « équipement générique » 6].

- **Remarque** : A l'inverse, le mini-golf et la zone de barques/pédalos ne sont pas recensés.

INSTALLATION : Falaise d'escalade de Céüse (département 05)

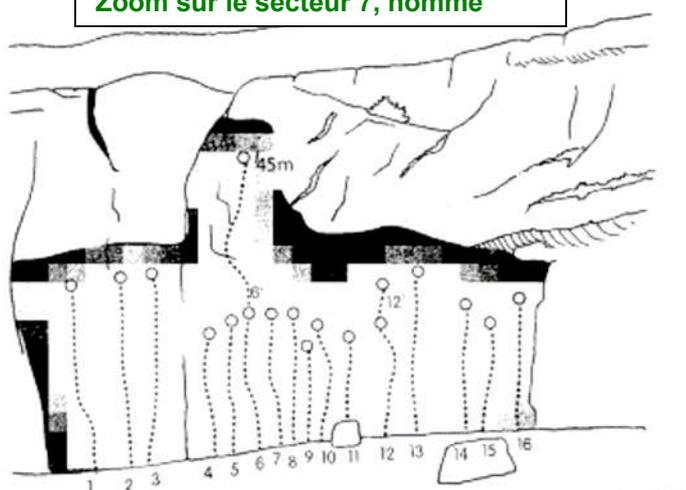


La falaise de Céüse¹, située sur la commune de Sigoyer (05), constitue 1 installation. Sur cette falaise (installation), 14 secteurs d'escalade sont identifiés. Chaque secteur fait l'objet d'une fiche équipement « sports de nature », avec comme type d'équipement : site naturel d'escalade (code 3007 de l'annexe 1). Cette falaise compte donc 14 fiches équipement.

NB : la station de ski de Céüse (cf. page 60), située sur la commune de Manteyer, fait, par ailleurs, l'objet d'une fiche installation et d'une fiche équipement sur cette commune.

Chaque secteur comporte un certain nombre de voies. Ici l'exemple du secteur nommé « Berlin » (secteur n°7 de la falaise de Céüse), comporte 16 voies (à indiquer dans le nombre de pistes / postes / jeux / voies / etc.), avec une hauteur maximale de 45m et un niveau de difficulté du 6a+ au 7c.

Zoom sur le secteur 7, nommé



- | | |
|---------------------------------|-----|
| 1 Le concombre masqué | 7c |
| 2 La petite illusion | 7a+ |
| 3 Cucubau setete | 7b+ |
| 4 Casse-noisette | 7a+ |
| 5 Le bleusard pressé | 7a+ |
| 6 Ricoco | 7b |
| 6' Ricoco | 7b+ |
| 7 Zagreb | 6c |
| 8 Le moustik enragé | 7a |
| 9 Comme des phoques | 6b |
| 10 Coup de blues pour Dom | 6a+ |
| 11 Super Mario | 6b |
| 12 Le petit martien | 6b+ |
| 12' Le petit martien | 6c+ |
| 13 Bleu comme l'enfer | 6c+ |
| 14 Monzob sur mer | 7b |
| 15 San John's pécos | 7b+ |
| 16 Cent patates | 7b+ |

Les 16 voies du secteur 7 (secteur de Berlin) de la falaise de Céüse

NB : concernant les coordonnées GPS du secteur de Berlin, le point référencé est le bas de la voie n°8 (centroïde du site).

¹ Exemple extrait du topo-guide « Grimper dans les Hautes-Alpes », Céüse (Ventavon, Champsaur, Valgaudemar, Dévoluy).

1.5 Autres exemples

Illustration de la démarche				
Installation	Nombre d'installation(s)	Nombre d'équipement(s) sportif(s)	APS mentionnées sur les fiches « équipement »	Nombre de fiche(s) A renseigner
Piscine : 2 bassins identiques 1 fosse à plongeon Séparée	1	3	Natation Sportive Plongeon	3 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement natation » pour les deux bassins (2 équipements identiques) 1 fiche « équipement natation » pour la fosse à plongeon
Piscine : 1 grand bassin 1 fosse à plongeon séparée 1 pataugeoire	1	2	Natation Sportive Natation synchronisée Plongeon	3 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement natation » pour le grand bassin 1 fiche « équipement natation » pour la fosse à plongeon 0 fiche « équipement natation » pour la pataugeoire ²
Stade d'athlétisme	1	1	Athlétisme	2 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement athlétisme » pour le stade d'athlétisme
Complexe de tennis : 2 courts couverts Identiques 4 courts non couverts identiques sans tribunes 1 court non couvert avec tribunes	1	5	Tennis	3 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement générique » pour les 2 courts couverts (2 équipements identiques) 1 fiche « équipement générique » pour les 4 courts non couverts sans tribunes (4 équipements identiques) 1 fiche « équipement générique » pour le court non couvert avec tribunes
Salle multisports	1	1	Handball Basket-ball Tennis Volley-ball Gymnastique	2 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement générique » pour la salle multisports
Centre équestre : 2 manèges identiques 1 carrière	1	3	Equitation	3 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement générique » pour les 2 manèges (2 équipements identiques) 1 fiche « équipement générique » pour la carrière
Complexe sportif : 2 terrains de football identiques 1 terrain de football 1 1 terrain de football 2 1 terrain de football 3 5 terrains de rugby identiques 1 piste isolée d'athlétisme 1 salle multisports 10 courts de tennis identiques	1	22	Football Rugby Athlétisme Basket-ball Volley-ball Tennis	9 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement générique » pour les 2 terrains de football (2 équipements identiques) 1 fiche « équipement générique » pour le terrain de football 1 1 fiche « équipement générique » pour le terrain de football 2 1 fiche « équipement générique » pour le terrain de football 3 1 fiche « équipement générique » pour les 5 terrains de rugby (5 équipements identiques) 1 fiche « équipement générique » pour la piste d'athlétisme 1 fiche « équipement générique » pour la salle multisports 1 fiche « équipement générique » pour les 10 courts de tennis (10 équipements identiques)
Base de loisirs : 1 salle polyvalente 1 1 salle polyvalente 2 1 salle multisports 1 stade d'eau vive 2 courts de tennis identiques 1 téléski nautique	1	7	Basket-ball Volley-ball Tennis de table Badminton Gymnastique Musculature Canoë-kayak Tennis Ski nautique	7 fiches : 1 fiche « installation » 1 fiche « équipement générique » pour la salle polyvalente 1 1 fiche « équipement générique » pour la salle polyvalente 2 1 fiche « équipement générique » pour la salle multisports 1 fiche « équipement sports de nature » pour le stade d'eau vive 1 fiche « équipement générique » pour les 2 courts de tennis (2 équipements identiques) 1 fiche « équipement sports de nature » pour le téléski

² La pataugeoire est à mentionnée sur la fiche natation du bassin de natation

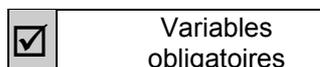
2 Définition des variables

Les variables correspondent aux informations qui alimentent la base de données du RES. Elles constituent le « cœur du recensement » et influent, de fait, sur la construction des fiches d'enquête, de l'outil de saisie et, bien entendu, sur la structure de l'outil d'exploitation.

Les modalités des variables permettent de définir, pour chacune des variables, les réponses possibles.

Trois types de variables sont définis :

- ❑ **Les variables obligatoires** : au nombre de 65 (dont 14 pour la fiche installation), elles doivent être obligatoirement renseignées. Elles sont présentées, ci-après, sur fond gris.



- ❑ **Les variables optionnelles** : au nombre de 19, sont issues d'un référentiel commun. Leur renseignement a été laissé aux choix opérés en région par les acteurs du développement du sport, lors de la phase initiale de collecte 2004/2005.
- ❑ **Les variables spécifiques** : au nombre de 40, sont à renseigner pour certains types d'équipements (exemple : les pas de tir, les SAE, les équipements, espaces et sites de sports de nature, etc.)

NB : La prise en compte des variables optionnelles est un « plus » non négligeable dans l'exploitation du RES. Il revient aux régions de choisir de les renseigner ou non dans la phase d'actualisation du RES.

2.1 Variables affectées à l'installation : 14 obligatoires, 7 optionnelles

La fiche « Installation » caractérise chaque installation recensée dans la commune.

Vous devez renseigner les variables suivantes :

Les informations situées en haut de page, sont communes à toutes les fiches (Cf. Introduction).

- Le **numéro de l'installation** dans la commune. Il est rempli, par l'enquêteur, dans leur ordre chronologique de recensement (Ex : La 1^{ère} installation recensée sur une commune portera le numéro 001). Ce numéro est à reporter sur toutes les « fiches équipement » de cette installation ;
- Le **nom usuel de l'installation** : nom généralement utilisé pour identifier l'installation (Ex : Complexe sportif de..., Stade des..., Gymnase...);
- L'**adresse** : l'indiquer la plus précisément possible ;
- Le **nombre total d'équipements sportifs de l'installation** correspond au nombre d'équipements de l'installation.

Attention : Il correspond à la somme de la variable « nombre d'équipements sportifs identiques » de chaque fiche « Équipement » et non au nombre de fiches renseignées (Ex : Une installation comportant 1 court de tennis couvert et 5 courts extérieurs strictement identiques [soit 2 fiches « équipement générique »] compte 6 équipements sportifs) ;

- L'**installation implantée sur plusieurs communes** : cette variable permet de ne pas comptabiliser, lors de l'exploitation, plusieurs fois la même installation et/ou le même équipement. (Ex : Lac implanté sur plusieurs communes) ;
- **Installation particulière** : cette variable ne doit être cochée que pour les installations concernées (sinon ne rien inscrire) :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| ▪ Complexe sportif | ▪ Etablissement pénitencier |
| ▪ Base de plein air et/ou loisirs | ▪ CREPS / Ecole nationale |
| ▪ Aérodrome | ▪ Installation militaire |
| ▪ Station de ski | ▪ Non |

Définition : **une base de plein air et/ou loisirs** est un espace libre, animé et ouvert à la population. C'est une installation qui offre à ses usagers des possibilités de détente et de pratiques sportives de plein air ou de loisirs variés, dans un cadre naturel préservé. (cf. p 11 pour visualiser un exemple de base de loisir).

Sont compris dans les installations « CREPS / Ecoles nationales » uniquement les établissements nationaux du MJSVA à savoir : les CREPS, les écoles nationales (ENE, ENV et ENSA) et les instituts INSEP et INJEP.

- La **présence de locaux d'hébergement** (nombre de lits) : concerne le nombre réel, total, de lits dédiés à l'installation (Ex : centre d'accueil, internat, centre de vacances,...). Ne pas comptabiliser les hébergements n'appartenant pas à l'installation (Ex : hôtel privé,...); s'il n'existe pas de locaux d'hébergement, indiquer le chiffre « 0 ».
- **Accessibilité de l'installation en faveur des personnes handicapées**. Est réputée accessible aux personnes handicapées, toute installation offrant à ces personnes, notamment à celles qui se déplacent en fauteuil roulant, la possibilité (avec ou sans aménagements), dans des conditions normales d'usage, et de façon autonome, à savoir :
 - o entrer dans l'enceinte dans lequel se trouve l'(les) équipement(s),
 - o y circuler
 - o en sortir
 - o bénéficier de toutes les prestations offertes au public en vue desquelles cette installation a été conçue (ex : chemin aménagé pour accéder à un terrain de football,...).

Les modalités de variables sont les suivantes (cumulables) :

- Non accessible
 - Accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite
 - Accessible aux personnes handicapées sensorielles ;
- La **présence d'un internat** (ex. : Internat au sein d'un CREPS, d'un lycée,...). Le nombre de lits de l'internat sera comptabilisé dans les « locaux d'hébergement » ;
 - La **présence d'une restauration** (nombre de couverts) : concerne le nombre réel total de couverts dédié à l'installation. Ne pas comptabiliser les restaurations n'appartenant pas à l'installation ;
 - **Installation gardiennée** :
 - o Non
 - o Avec logement de gardien (présence d'une habitation permanente)
 - o Sans logement de gardien.
 - L'**emprise foncière de l'installation** : celle-ci est généralement connue par les services techniques de la mairie. Elle correspond à la parcelle (en m²) ;
 - La **desserte de transport en commun** de l'installation (cumulable). Les moyens de transport, ci-dessous, doivent desservir l'installation à moins de 10 minutes de marche à pied :

o Pas de desserte	<input type="checkbox"/> Bus (ou car en ligne régulière)
<input type="checkbox"/> Métro	<input type="checkbox"/> Bateau
<input type="checkbox"/> Tramway	<input type="checkbox"/> Autre(s).
<input type="checkbox"/> Train	
 - Le **nombre de places de parking réservées à l'installation**
 - o **Dont le nombre de places de parking réservées aux personnes handicapées ou à mobilité réduite** : les places réservées doivent être obligatoirement matérialisées (traçage au sol et panneau signalétique). Si Aucune, mettre le chiffre « 0 ».

NB : si le parking existant ne comporte pas de tracé au sol, mettre en observation le nombre de place approximativement disponible.

- **Observation(s)** : Vous pouvez indiquer ici :
 - Toute(s) information(s) complémentaire(s) relative(s) à l'installation qui vous semble(nt) pertinente(s),
 - Toute(s) information(s) utile(s) à la compréhension de la fiche pour la saisie.

Remarques :

Dans le cas des équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature c'est le site de pratiques qui constitue, le plus souvent, l'installation :

- Dans le cas de l'escalade, le site peut constituer l'installation.
- Dans le cas d'une base de loisir qui comprend un stade d'eau vive, la base de loisir est l'installation.

Mise en forme de la fiche installation pour modèle

Date de visite :

Type de l'enquête : En vis-à-vis Par téléphone

Enquêteur :

<input checked="" type="checkbox"/>	Variables obligatoires	<input type="radio"/> 1 seul choix possible	<input type="checkbox"/> plusieurs choix possibles
<input checked="" type="checkbox"/>	Département	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>	

IDENTIFICATION

<input checked="" type="checkbox"/>	Numéro de l'installation dans la commune	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Nom usuel de l'installation	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Adresse : Numéro : <input style="width: 50px;" type="text"/> Libellé de la voie : <input style="width: 700px;" type="text"/> Lieu dit : <input style="width: 250px;" type="text"/> Code postal : <input style="width: 100px;" type="text"/>	

CARACTERISTIQUES

<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total d'équipements sportifs de l'installation	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Installation implantée sur plusieurs communes	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Installation particulière	<input type="radio"/> Complexe sportif <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Base de plein air et/ou de loisirs <input type="radio"/> Aérodrome <input type="radio"/> Station de ski <input type="radio"/> CREPS/Ecole nationale <input type="radio"/> Etablissement pénitencier <input type="radio"/> Installation militaire
<input checked="" type="checkbox"/>	Locaux d'hébergement - Nombre de lits	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité de l'installation en faveur des personnes handicapées	<input type="radio"/> Non accessible <input type="checkbox"/> accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite <input type="checkbox"/> accessible aux personnes handicapées sensorielles
	Présence d'un internat	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
	Restauration - Nombre de couverts	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>
	Installation gardiennée	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Avec logement de gardien <input type="radio"/> Sans logement de gardien
	Emprise foncière de l'installation	<input style="width: 50px;" type="text"/> m ² ou <input style="width: 50px;" type="text"/> hectare(s)
	Desserte(s) de transports en commun de l'installation (-10mn à pied)	<input type="radio"/> Pas de desserte <input type="checkbox"/> Train <input type="checkbox"/> Bateau <input type="checkbox"/> Métro <input type="checkbox"/> Bus <input type="checkbox"/> Autre(s) <input type="checkbox"/> Tramway
	Nombre de <u>places de parking</u> (réservées à l'installation)	<input style="width: 100px; height: 15px;" type="text"/>
	Dont nombre de <u>places de parking réservées</u> aux personnes handicapées	<input style="width: 50px; height: 15px;" type="text"/>

Observation(s) :

2.2 Variables communes affectées à l'ensemble des équipements, espaces et sites de pratiques : 51 obligatoires et 12 optionnelles

La fiche « Equipement » : précise les caractéristiques de chaque équipement sportif. Il existe 4 types de fiches « Equipement » :

- **La fiche Equipement « Générique »** : permet de recenser tous les équipements sportifs exceptés les équipements concernés par les fiches « Equipement athlétisme », « équipement natation », « équipement sports de nature ».
- **La fiche Equipement « Athlétisme »** : permet de recenser les caractéristiques spécifiques des stades d'athlétisme (comprend au minimum : ne piste circulaire, une aire de saut et une aire de lancé). Attention : Ne pas confondre les stades d'athlétisme et les équipements isolés d'athlétisme (recenser à partir d'une fiche « équipement générique »).
- **La fiche Equipement « Natation »** : permet de recenser les caractéristiques spécifiques des équipements de type « bassin de natation ».
- **La fiche Equipement « Sports de Nature »** : permet de recenser les caractéristiques spécifiques des équipements, espaces et sites relatifs aux sports de nature.

Variables communes : des variables sont communes à l'ensemble des fiches « Equipement » (Ex : Propriétaire, Gestionnaire, Nature de l'équipement,...).

Variables spécifiques : des variables spécifiques diffèrent en fonction des fiches utilisées ;

A titre d'exemple :

- Fiche « Equipement athlétisme » : longueur de la ligne droite, développement de la piste, nombre de couloirs hors ligne droite,... ;
- Fiche « Equipement Natation » : forme du bassin, longueur du bassin,...

Renseigner obligatoirement :

- Les informations situées en haut de page, communes à toutes les fiches (Cf. Introduction) ;
- Le nom du bâtiment (si nécessaire) : permet de regrouper les équipements sportifs qui se situent dans le même bâtiment.

Exemple : Un complexe sportif comprenant :

- Un gymnase (Gymnase A) avec une salle multisports et une salle spécialisée de danse,
- Une piscine (Piscine B) avec 1 bassin de 50m et 1 bassin de 25m,
- Un terrain de football



Dans ce cas :

- Vous devez remplir « Gymnase A » dans la variable « nom du bâtiment » pour les 2 fiches « équipement générique » pour la « salle multisports » et la « salle spécialisée de danse »,
- Vous devez remplir « Piscine B » dans la variable « nom du bâtiment » pour les 2 fiches « équipement natation » pour le « bassin 25m » et le « bassin 50m ».

Remarque : Dans ce cas, vous ne devez pas remplir la variable « nom du bâtiment » sur la fiche « équipement générique » pour le « terrain de football ».

Le nom usuel de l'équipement sportif est généralement donné par la personne ressources. Si l'équipement ne possède pas de nom spécifique, mentionner le nom permettant d'identifier facilement et de différencier l'équipement (Ex : Bassin 50m, Salle de gymnastique 1^{er} étage,...).

Le type d'équipement sportif (cf. annexe 1) : identifier **précisément** le code de l'équipement et le reporter sur la fiche. Ce code comporte au moins 3 chiffres. Ne le reporter que lorsque vous êtes absolument sûr de son identification.

Ex : Famille des « Terrain de grands jeux », types d'équipements :

2801 Terrain mixte
2802 Terrain de football
2803 Terrain de rugby
2804 Terrain de football américain
2805 Terrain de rugby à XIII
2806 Terrain de baseball
2807 Terrain de softball
2808 Terrain de cricket
2809 Terrain de hockey sur gazon

Lecture : le code d'un terrain mixte (non spécialisé) permettant la pratique du football et du rugby est 2801, Le code d'un terrain spécialisé de football est 2802.

NB : si vous êtes dans l'impossibilité de classer un équipement, contactez votre correspondant(e) départemental(e) RES ou votre coordonnateur(trice) régional(e), ou en dernier ressort la mission RES du MJSVA (res@jeunesse-sports.gouv.fr). Attendez d'avoir un code de nomenclature pour saisir la fiche de l'équipement sur l'outil de saisie du RES.

Le nombre d'équipements sportifs identiques : Attention : Cette variable doit être obligatoirement supérieure ou égale à 1. Cette variable est supérieure à 1 dans le cas d'équipements sportifs strictement identiques (**toutes les caractéristiques doivent être identiques**). Vous ne devez remplir les caractéristiques que d'un seul équipement.

Exemple : Complexe de tennis comportant 4 terrains de tennis strictement identiques. Une seule fiche « équipement générique » sera à renseigner avec les caractéristiques (longueur, largeur,...) d'un seul terrain. Le « nombre d'équipements identiques » sera mentionné [4].

Dans le cas d'une salle spécialisée de badminton qui, au sol, bénéficie des tracés de 4 terrains, le nombre d'équipements identiques est égal à 1 (la salle spécialisée). Par contre dans la variable (nombre de pistes/postes/jeux/pas/etc.) indiquer le chiffre 4.

Personne ressource : La personne ressources est la personne qui a renseigné la fiche et qui est susceptible d'être sollicitée, par la suite, pour compléter et/ou actualiser les données.

- Nom
- Prénom : renseigner obligatoirement les 2 modalités
- Fonction :
 - Elu(e) (Ex : Maire, adjoint au Maire,...)
 - Directeur(trice) des sports
 - Autre fonctionnaire territorial (Ex : CTAPS – ingénieur, ETAPS, Agent administratif,...)
 - Directeur(trice)/ chef d'établissement (Ex : Directeur d'un équipement privé, chef d'établissement d'enseignement [Lycée, Collège])
 - Propriétaire (Ex : propriétaire d'un centre équestre,...)
 - Autre
- Adresse
- Code postal
- Téléphone direct et Email (directs dans la mesure du possible)

Propriétaire :

- Principal : concerne le bâti (équipement, vestiaires, tribunes,...)
- Secondaire : concerne le sol (parcelle de terrain,...)

Ex : un gymnase d'un Lycée construit par le Conseil Régional sur un terrain appartenant à la commune. Dans ce cas, le gymnase a pour propriétaire principal, le Conseil Régional [« Région »] et pour propriétaire secondaire la « commune ».

Gestionnaire :

- Gestionnaire
- Co-gestionnaire

Pour cette variable la différenciation bâti/sol ne s'applique pas. Il s'agit de l'existence d'une co-gestion.

Remarque : Dans chaque cas, une réponse au moins doit être cochée pour le propriétaire principal et pour le gestionnaire. Dans le cas où il n'y a pas de propriétaire secondaire et/ou de co-gestionnaire, la(les) colonne(s) respective(s) restera(ont) vide(s).

Les modalités de variable sont les suivantes :

- Etat (Ex : équipement sportif d'une prison,...)
- Région [Conseil Régional ou collectivité d'Outre-Mer] (Ex : équipement sportif d'un lycée,...)
- Département [Conseil Général ou collectivité d'Outre-mer] (Ex : équipement sportif d'un collège,...)
- Groupement de communes (Ex : équipement sportif d'une communauté d'agglomération, d'un syndicat intercommunal [SIVOM / SIVU, etc.] ...)
- Commune (Ex : équipement sportif de la commune d'implantation OU non)
- Etablissement d'enseignement privé (Ex : équipement sportif d'une école privée,...)
- Etablissement privé commercial (Ex : équipement sportif d'un centre de remise en forme,...)
- Etablissement public (Ex : équipement sportif d'un CREPS, ...)
- Association(s) (Ex : équipement sportif d'une association de tennis de loi 1901,...)
- Privé non commercial (Ex : particulier, équipement appartenant à une paroisse, ...)

Nom (si nécessaire) : Cette case permet de renseigner le nom exact du propriétaire et/ou du gestionnaire de l'équipement). Renseigner la variable si cela est nécessaire.

Exemple : Un équipement sportif est localisé sur une commune A. Il est recensé sur la commune A. Si le propriétaire principal de cet équipement est la commune B. Vous devez mentionner « B » dans la case créée au bas du tableau pour le nom du propriétaire.

NB : les propriétaires et gestionnaires identifiés doivent être les structures juridiques support. Exemple : les établissements d'enseignement privés, propriétés et gérés [par] des associations ou fondations ont comme type de propriétaire/gestionnaires : « Association ».

Attention la question des propriétaires/gestionnaires, concernant les fiches « sports de nature », sera traitée de façon différenciée vu la spécificité des espaces et sites sur ces problématiques (cf. p 48).

Gestion en DSP : il s'agit de déterminer si l'équipement est actuellement géré en délégation de service public (DSP) ou pas. Les modalités de variable sont les suivantes :

- oui
- non

L'article L.1411-1 du CGCT est désormais complété par la définition suivante : « Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. »

Trois critères sont généralement retenus pour identifier une délégation de service public :

- l'exploitation d'un service public ;
- l'existence d'un contrat entre la collectivité territoriale et une entreprise fixant les conditions d'exploitation du service ;
- le mode de rémunération de l'entreprise

Nature de l'équipement :

- Intérieur (Ex : Salle multisports,...)
- Extérieur couvert (Ex : SAE extérieure possédant une toiture, Pas de tir à l'arc extérieur avec abri,...)
- Découvert (Ex : Terrain de football,...)
- Découvrable (Ex : Bassin au sein d'une piscine tournesol,...)
- Site naturel (Ex : site naturel d'escalade,...)
- Site naturel aménagé (Ex : Site d'escalade aménagé, parcours acrobatique en hauteur,...)
- Site artificiel de sports de nature (Ex : Canyon artificiel,...)

- Type d'ERP³ de l'établissement** : cette variable correspond au type ERP du bâtiment (ou enceinte) dans lequel (laquelle) se trouve l'équipement [arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public].

Cette information figure obligatoirement sur l'arrêté d'ouverture au public. Vous ne devez la renseigner que si le type ERP est effectivement attribué. **Vous ne devez, en aucun cas, le déduire par vos soins.**

Les modalités de variable suivantes sont cumulables :

- X : Etablissement sportif couvert
- P : Salle de danse, de jeux (bal, dancing, salles de jeux électroniques, salle de billard).
- PA : Etablissement de plein air
- O : Hôtel / Pension de famille
- PE : Petit établissement
- R : Etablissement d'enseignement, colonie de vacances
- N : Restaurant et débits de boisson
- REF : Refuge en Montagne
- L : Salle Polyvalente
- OA : Hôtel / Restaurant d'altitude
- SG : Structure gonflable
- CTS : Etablissements type : chapiteau, tente et structure itinérante et fixe
- Pas d'arrêté d'ouverture au public

- Catégorie ERP³** de l'établissement dans lequel se trouve l'équipement [arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public]. Cette information figure obligatoirement sur l'arrêté d'ouverture au public. Vous ne devez la renseigner que si le type ERP est effectivement attribué. Vous ne devez, en aucun cas, le déduire par vos soins.

Les modalités de variable suivantes ne sont pas cumulables :

- 1 2 3 4 5 Pas d'arrêté d'ouverture au public

- Equipement dit « de proximité »** (accès libre et gratuit) : est considéré comme équipement de proximité, tout équipement :

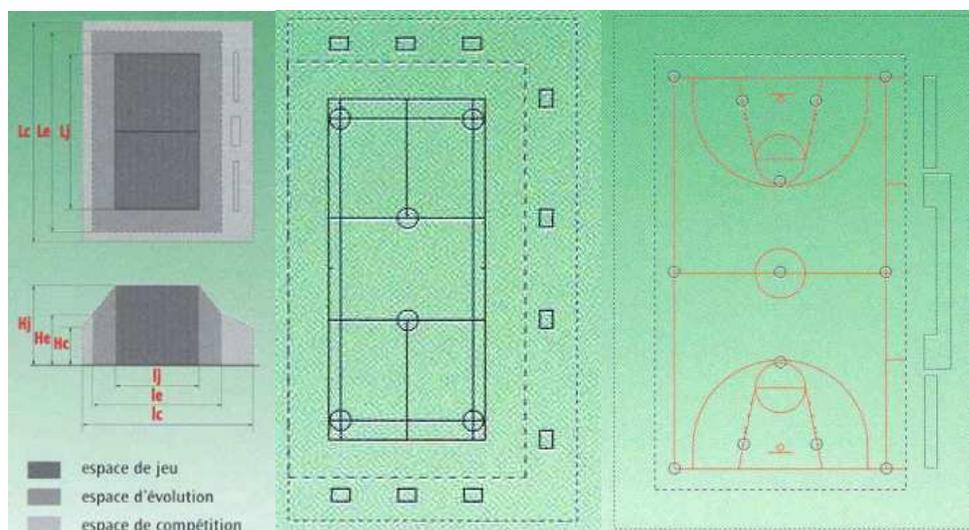
- accessible à tous,
- de manière permanente (non clos),
- permettant une(des) pratique(s) sportive(s), même non encadrée(s).

Ex : skatepark, terrain de basket-ball ou de football, ...(accessibles 24h/24h).

- Surface (m²), longueur (m), largeur (m) de l'aire d'évolution** (avec plages, dégagements,...) : l'aire d'évolution intègre l'aire de pratique (la plus grande) et les dégagements de sécurité réservés qui lui sont associés.

L = longueur
l = largeur
H = hauteur
j = jeu
e = évolution
c = compétition

NB : dans le RES, la longueur, largeur, hauteur ou surface indiquée est celle de l'aire d'évolution.



Hauteur : correspond à la hauteur libre minimale de l'espace dans lequel se déroule la pratique sportive.

Exemple : pour une salle de sports collectifs, s'il existe des poutres entre la toiture et le sol, la hauteur correspond à la hauteur entre le sol et les poutres (les plus basses, situées au-dessus de l'aire d'évolution).

Remarque : pour la Structure Artificielle d'Escalade (SAE) dans une salle, ces dimensions (surface, longueur, largeur et hauteur) sont celles de la salle. S'agissant des dimensions de la SAE, des variables spécifiques ont été créées (cf. Fiche « générique » - variables spécifiques -).

Remarque : Pour les équipements sport de nature la hauteur peut correspondre dans certain cas au dénivelé présent sur le site. Par exemple pour un stade d'eau vive la hauteur correspond au dénivelé présent sur le stade.

Présence d'un éclairage : concerne l'éclairage artificiel de l'aire d'évolution de l'équipement.

Adresse du site Internet relatif à l'équipement (URL) : correspond au lien Internet permettant d'avoir les informations sur l'équipement. Cette adresse doit obligatoirement commencer par « www. ». (Exemple de format dans lequel le site doit être saisi : www.stadefrance.fr).

Exemple : ces adresses Internet peuvent être, à titre d'exemple, l'adresse du site Internet d'un centre équestre, l'adresse du site Internet de la commune, lien du site Internet d'une communauté de communes pour une piscine,...).

Nature du sol : concerne l'aire de pratique

Les modalités de variable suivantes ne sont pas cumulables :

- Béton (ex : béton poreux, « Quick », ...)
- Gazon synthétique
- Synthétique (ex. : résine, taraflex, scorfex, caoutchouc, rubkor, plastique drainant, moquette, tatamis (si à demeure), ring de boxe...)
- Bitume
- Parquet
- Terre battue
- Carrelage, tomettes, pavés.
- Sable
- Surface naturelle (ex. : terre, eau [pour les sites de plongée, les sites naturels de sports de nature, etc.], neige, herbe, gravillons, graviers, cailloux, coquillages,...)
- Gazon naturel
- Stabilisé/cendrée
- Métal (acier, inox, etc.)
- Sciure/copeaux
- Glace
- Bois (si différent de parquet, liège)

Pour tous les sols qui résultent de mélanges de matières, la mettre dans la catégorie où la matière prédomine (**exemple** : 55% de sable + 45% plastique (pour un manège à chevaux) apparaît dans la catégorie nature de sol : « sable »).

Attention :

- Pour le bassin de natation (Fiche Natation), cette variable concerne **uniquement le fond du bassin**. Précisez la nature des plages en observation.
- Pour le stade d'athlétisme (Fiche Athlétisme) cette variable concerne **uniquement la piste**. Précisez la nature des aires [d'élan] (de lancer et de saut) en observation.
- Pour les salles spécialisées de combat (Ex : dojo), cette variable concerne **le tapis/ tatamis** (si à demeure). Quand les tapis / tatamis ne sont installés que pour la durée du cours ou de la séance (non à demeure), indiquer la nature du sol de la salle (sous les tapis).

Année de mise en service : Elle correspond à l'année d'ouverture au public. Indiquez :

- l'année précise (obligatoire pour tous les équipements mis en service après 2004)
ou
- la période (dans le cas où vous ne pourriez pas obtenir la date précise, vous devez obligatoirement remplir la période) :
 - Avant 1945
 - 1945 -1964
 - 1965 -1974
 - 1975 -1984
 - 1985 -1994
 - 1995 -2004

Date de la dernière visite de sécurité : Décret 95-260 du 8 mars 1995 modifié, relatif à la commission sécurité consultative départementale. La date de la dernière visite de sécurité figure, réglementairement, sur un registre conservé dans les locaux de l'installation. Dans tous les cas, les services préfectoraux SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) en ont connaissance et peuvent, éventuellement, vous renseigner. Si aucune visite de sécurité ne s'applique à l'équipement, indiquer :
 non soumis à une visite de sécurité

Date d'homologation préfectorale : Articles L312-5 (et suivants) du code du sport. L'homologation préfectorale est obligatoire si l'équipement offre :

- plus de 3000 places assises pour un équipement de plein air ;
- plus de 500 places assises pour un équipement couvert.

Vous devez toujours renseigner le jour, le mois et l'année. Si vous ne parvenez pas à obtenir le jour exact, renseignez « 01 » par défaut. Si l'équipement ne nécessite pas d'homologation, indiquer :
 Non soumis à la procédure d'homologation.

NB : La date d'homologation préfectorale ne peut être antérieure à juillet 1992.

Avis de la commission de sécurité :

- Avis favorable
- Avis défavorable

Utilisateurs (classer de 1 à 4) : Le classement s'effectue sur la base du nombre d'heure d'utilisation.

- Individuel(s) / Famille(s)
- Scolaires / Université(s) (Ex : élève d'un collège, association du service universitaire des APS,...)
- Club(s) sportif(s)/ Comité(s) sportif(s)/ Ligue(s) sportive(s) / Fédération(s) (Ex : Association sportive de tennis,...)
- Autre(s) association(s) et groupes divers (Ex : colonie de vacances, association culturelle, comité d'entreprise,...)

Remarque : Si vous ne pouvez classer par ordre d'importance les modalités de cette variable, indiquez « 1 » dans les cases faisant état d'une utilisation de l'équipement.

Ex :

Utilisateurs	1	Individuel(s) / Famille(s)
	2	Scolaires / Universités
		Clubs sportifs/ Comités/ Ligues /Fédérations
		Autre(s) association(s) et groupes divers

Ou

Utilisateurs	1	Individuel(s) / Famille(s)
	1	Scolaires / Universités
		Clubs sportifs/ Comités/ Ligues /Fédérations
		Autre(s) association(s) et groupes divers

Attention, vous devez obligatoirement utiliser l'un des deux modes de renseignement décrit ci- dessus : soit le classement, soit la présence du chiffre 1.

- Accessibilité de l'équipement en faveur des personnes handicapées** : définition d'une personne handicapée moteur (limitée dans son fonctionnement moteur et/ou physique)/ ou d'une personne handicapée sensorielle (limitée dans le fonctionnement de ses sens (personne aveugle, mal voyant, sourd ou mal entendant).

L'objectif de l'accessibilité (art R111-19-1 du code de la construction et de l'habitation) : est de permettre l'accès à l'équipement sportif à toutes personnes en prenant en compte la dimension handicap (physique/moteur, sensoriel, mental...), en offrant un accueil spécifique et en mettant à disposition les moyens techniques nécessaires pour qu'ils bénéficient comme les autres des ressources de cet équipement.

Est réputé accessible aux personnes handicapées, tout équipement offrant à ces personnes, notamment à celles qui se déplacent en fauteuil roulant, la possibilité (avec ou sans aménagements), dans des conditions normales d'usage, et de façon autonome, à savoir :

- entrer dans l'établissement (bâtiment) dans lequel se trouve l'équipement,
- y circuler,
- en sortir,
- bénéficier de toutes les prestations offertes au public en vue desquelles cet équipement a été conçu.

Les variables suivantes doivent être cochées, si et seulement si, la personne handicapée (à mobilité réduite ou sensorielle) peut accéder de façon autonome :

- à l'**aire d'évolution** (de pratique) : l'aire de pratique doit être accessible (ex : équipement construit de plain-pied, équipement avec pente ou rampe d'accès,...).
- aux **tribunes** : Les tribunes doivent être accessibles et/ou adaptées [présence d'espaces réservés situés au pied des gradins ou directement intégrées dans les gradins,...]
- aux **vestiaires** (vestiaires et douches) : Les vestiaires et les douches doivent être équipés spécifiquement (Ex : rampe, chaise, ...).
- aux **sanitaires publics** : (Les sanitaires publics doivent être adaptés [largeur suffisante des portes, rampe, présence d'un sigle,...]).
- aux **sanitaires sportifs** (réservés aux pratiquant(e)s) : Les sanitaires publics doivent être adaptés (largeur suffisante des portes, présence d'un sigle,...).

- Nombre total de places assises en tribunes** (fixes et télescopiques) : Le nombre total de places assises en tribunes fixes ou télescopiques s'entend pour des tribunes permanentes (présence d'un local ou lieu spécifique pour les entreposer). S'il n'en existe pas, mettre « 0 ».

Attention :

- sont exclues les tribunes démontables installées à l'occasion d'une manifestation temporaire ;
- si le nombre de places assises varie en fonction de l'activité pratiquée, il conviendra de prendre en compte le nombre le plus élevé ;
- sur des gradins ou banc, on compte 2 spectateurs par mètre linéaire.

NB : pour obtenir ce chiffre précis, vous pouvez vous référer à l'arrêté d'ouverture au public ou à l'arrêté d'homologation (nombre de places en tribunes fixes et télescopiques).

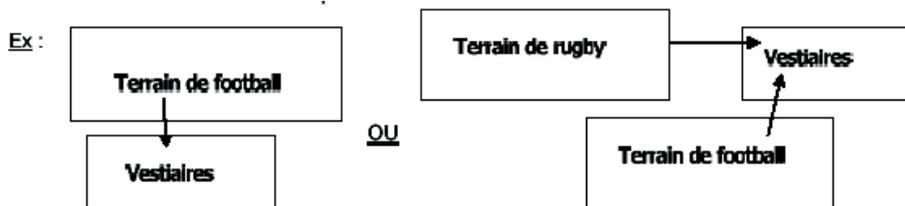
- Nombre de vestiaire(s) sportif(s)** : Concerne les vestiaires réservés aux pratiquant(e)s. s'il n'en existe pas, mettre « 0 ».

- Nombre de vestiaire(s) arbitre(s)/ enseignant(s)** : Concerne les vestiaires strictement réservés aux arbitres et/ou enseignant(e)s. s'il n'en existe pas, mettre « 0 ».

- Présence de vestiaire(s) chauffé(s)** : indiquer « oui » à partir du moment où au moins l'un des vestiaires de l'équipement est chauffé.

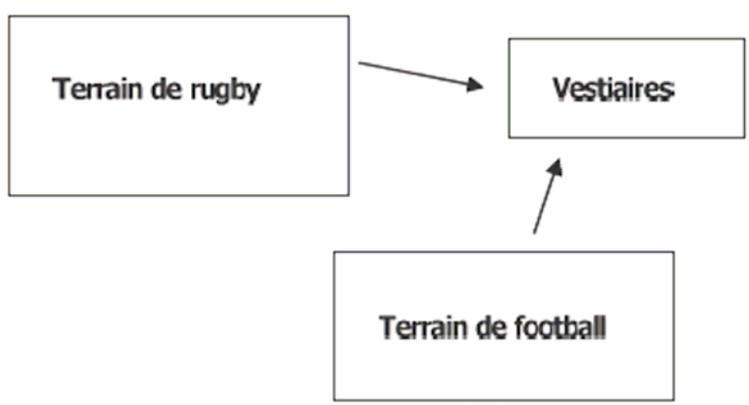
Remarque :

- Vestiaire : ensemble (bloc) situé dans une même pièce (Ex : Dans le cas de 2 pièces séparées (Vestiaires femmes, vestiaires hommes), il conviendra de comptabiliser 2 vestiaires).
- Les vestiaires peuvent être directement accolés ou non à l'équipement mais doivent être « raisonnablement » accessibles à pied.



Remarques importantes sur l'(les) aménagement(s) de l'équipement : l'objectif est de savoir si les aménagements de l'équipement (ex : vestiaires, sanitaires, club(s) house, ...) sont accessibles à l'équipement et **non pas de comptabiliser les aménagements de l'installation**. En conséquence, un vestiaire partagé par 2 équipements **est mentionné dans chacune des deux fiches « Equipement »**.

Ex : Dans le cas suivant, la présence de vestiaires doit être mentionnée sur chaque terrain.



Présence de douches : Les douches peuvent être directement accolées ou non au(x) vestiaires.

Présence de sanitaires sportifs : concernent les sanitaires strictement dédiés aux pratiquant(e)s.

Présence de sanitaires publics : concernent les sanitaires accessibles au public.

Remarque : si les sanitaires sont accessibles à la fois au public et aux sportifs, ils sont considérés comme sanitaires publics.

Démarche pour la qualité environnementale : Il s'agit d'une démarche de management et de conception visant à favoriser la qualité environnementale d'une opération de construction ou de réhabilitation d'un équipement (Gestion de l'eau, Gestion de l'entretien et de la maintenance, Confort acoustique, Confort visuel, Qualité sanitaire de l'eau,...).

Ouverture exclusivement saisonnière : concerne les équipements dont l'utilisation/ l'exploitation n'existe que durant une période de l'année. Si un équipement est utilisé/exploité moins de 6 mois par an, il est considéré comme saisonnier.

Date des derniers gros travaux réalisés : Si vous ne pouvez pas obtenir la date précise, vous devez, néanmoins, obligatoirement remplir la période. Indiquez :

- Aucun gros travaux réalisés
- l'année précise (obligatoire pour tous les équipements mis en service après 2004)
- ou
- la période (dans le cas où vous ne pourriez pas obtenir la date précise, vous devez obligatoirement remplir la période) :
 - Avant 1975
 - 1975 - 1984
 - 1985 - 1994
 - 1995 - 2004

- Motif(s) des derniers gros travaux réalisés :**
- mise en conformité avec les règlements (sécurité/ incendie/ hygiène/ accessibilité/ homologation)
 - mise en conformité avec les normes AFNOR ou les règles fédérales
 - Inadaptation aux attentes des usagers
 - dégâts liés à des dégradations (engendrant un risque pour les usagers) ou à une catastrophe naturelle ou industrielle
 - vétusté normale

Nature des gros travaux programmés (existence d'un acte administratif) : La programmation de ces travaux doit être référencée sur un document officiel émanant du propriétaire (ex : délibération du conseil municipal). Indiquez :

- Aucun (gros travaux programmés)
- ou
- Structure principale/enveloppe (Ex : mur, toiture,...)
 - Sol (Ex : réfection du sol [gazon, drainage, ...],...)
 - Eclairage
 - Acoustique
 - Isolation /chauffage
 - Annexe (Ex : réhabilitation, création de vestiaires, salles,...)
 - Autre

Attention : s'agissant de la date des gros travaux réalisés et de la nature des gros travaux programmés, ne pas retenir les travaux qui relèvent d'un entretien normal (ex : peinture, petites réparations,...).

Chauffage – Source d'énergie : ne concerne que l'aire d'évolution

- Non chauffé
- ou
- Electricité
- Fuel
- Gaz
- Solaire
- Autre

Utilisation (classer de 1 à 3) :

- **Performance sportive** : concerne la compétition, l'entraînement en club,...
- **Formation sportive** : concerne la formation, initiation, apprentissage,...
- **Récréation sportive** : concerne le loisir, la détente...

Remarque : Si vous ne pouvez classer par ordre d'importance les modalités de cette variable, indiquez « 1 » dans les cases faisant état d'une utilisation de l'équipement.

Ex :

Utilisation	1	Performance sportive
	2	Formation sportive
		Récréation sportive

Ou

Utilisation	1	Performance sportive
	1	Formation sportive
		Récréation sportive

Equipement(s) de confort :

- Aucun (pas d'équipement de confort)
- Sauna
- Bain(s) bouillonnant(s)
- Bain(s) de vapeur/ hammam
- Solarium
- Autre

Aménagement(s) d'information :

- Aucun (pas d'aménagement d'information)
- Tableau de marque électronique fixe
- Sonorisation fixe
- Chronométrage fixe

La présence de ces aménagements sera mentionnée si un câblage fixe a été installé dans l'équipement.

Locaux complémentaires :

- Club(s) house : la notion de "club house" sous entend un équipement offrant un minimum de prestations (Ex : accueil, boisson, réunions,...) et ouvert de manière régulière ou permanente.
- Buvette : concerne les buvettes fixes.
- Infirmerie : ce local doit être identifié comme dédié à l'infirmerie (signalétique) et matériel à demeure.
- Réception/accueil : présence régulière d'un local.
- Bureau(x) clubs : local de travail permettant la gestion des affaires courantes d'une association (à bien distinguer du "club house").
- Salle(s) de réunion/ cours : offre un minimum de 10 places assises
- Centre médico-sportif : local identifié
- Local contrôle antidopage : ce local doit être identifié comme dédié au contrôle antidopage (signalétique)
- Local de rangement : ce local doit être spécifique au rangement sportif
Ne pas prendre en compte :
 - les locaux techniques (matériel d'entretien, chaufferie,...)
 - les locaux d'une surface inférieure à 3m².
- Autre

Remarques importantes sur les locaux complémentaires de l'équipement : l'objectif est de savoir si les locaux complémentaires de l'équipement (ex : club(s) house, buvette, infirmerie,...) sont accessibles à l'équipement et **non pas de comptabiliser les locaux complémentaires de l'installation**. En conséquence, une buvette partagée par 2 équipements **est mentionnée dans chacune des deux fiches « Equipement »**.

Nombre de semaine(s) de fermeture pendant et hors congés scolaires : concerne la totalité des semaines (sur l'année civile) où l'équipement est inaccessible, tous publics confondus.

Exemple : l'équipement est fermé le mois d'août et la semaine entre Noël et Jour de l'An : indiquer « 6 » (5 semaines en août et 1 entre Noël et le Jour de l'An).

Nombre moyen d'heures d'ouverture (par jour, du lundi au vendredi et samedi/dimanche) : concerne la totalité des heures où l'équipement est accessible, tous publics confondus.

Exemple : indiquer « 8 » pour un équipement ouvert en moyenne 8h par jour du lundi au vendredi. Pour les équipements de proximité, indiquer « 24 » (ouvert 24h/24h).

Activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) praticable(s) : celles dont l'aménagement de l'équipement permet la pratique. Vous trouverez les Code APS en annexe 2.

Tracés : S'agissant des tracés (Ex : terrain de handball, terrains de badminton,...), noter uniquement ceux qui sont **inscrits de manière permanente**. Les tracés partiels (Ex : tracés des angles pour les terrains de badminton) sont à prendre en compte.

Activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) pratiquée(s) : Activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) qui sont effectivement pratiquées, de façon régulière, sur l'équipement.

Attention : ne pas oublier de mentionner, si nécessaire, les codes APS pratiquées relatifs aux :

- Personnes handicapées à mobilité réduite (Code APS pratiquées + H [Handisport]),
- Personnes handicapées sensorielles (Code APS pratiquées + SF [Sourds de France])
- Personnes handicapées mentales (Code APS pratiquées + SA [Sport Adapté])

Remarque : la spécification H, SF ou SA ne s'applique que pour l'APS pratiquée (on ne recense pas ces spécifications pour les APS praticables).

Vous trouverez les Code APS en annexe 2.

Exemple : Une salle multisports comporte trois tracés : Handball, Basket-ball et Volley-ball. Les disciplines Handball et Basket-ball sont pratiquées régulièrement, elles seront mentionnées comme « APS pratiquées ». La discipline Volley-ball n'est pas pratiquée mais l'aménagement de l'équipement le permet (emplacement poteaux, tracé,...), elle sera mentionnée comme « APS praticable ».

- Dans salle spécialisable :** concerne les équipements (souvent multisports) dont l'(les) aménagement(s) spécifique(s), démontable(s) et entreposé(s) à demeure, permet(tent) de dédier l'équipement à une seule activité(s) physique(s) et/ou sportive(s).

Exemple : une salle multisports (gymnase) qui peut par la présence d'un ring, démontable et entreposé à demeure se transformer en salle spécialisée de boxe.

- Classement fédéral** (Annexe 3) : cette variable n'est pas à remplir par les services déconcentrés du MJSVA mais par les Directeurs techniques nationaux des fédérations sportives délégataires⁴.

Niveau effectivement pratiqué : suivant le code APS pratiquée (annexe 2) vous devez intégrer le code du niveau de pratique de chacune d'entre elles.

Attention : vous devez inscrire le niveau de pratique le plus élevé.

Utilisez la codification suivante :

1. Non défini
2. Loisir/Entretien/remise en forme
3. Scolaire (Ex : horaires d'EPS sur les plateaux EPS,...)
4. Entraînement
5. Compétition départementale
6. Compétition régionale
7. Compétition nationale
8. Compétition internationale

- Les coordonnées GPS :** concernent les coordonnées X et Y. Le système géodésique à utiliser (et donc à paramétrer dans les GPS que vous utiliserez) est le système international WGS 84 avec le format de position **h ddd°ddddd :**

- X = h ddd°ddddd
- Y = h ddd°ddddd

Pour les GPS, CartoExploreur et PhotoExploreur, indiquez le signe moins lorsqu'on vous indique que vous êtes au **Sud (S)** ou à l'**Ouest (W)** : **S et W = « - »**.

Sous Google Earth, précisez le signe « - », lorsqu'il est indiqué.

Le renseignement très précis de cette variable doit permettre les développements d'outils complémentaires au RES, notamment celui du portail interministériel d'accès à l'information développé par l'IGN : le Géoportail, mais aussi l'intégration potentielle des données dans des systèmes d'informations locaux, des services de l'Etat en région et département ou encore des systèmes développés par des collectivités territoriales.

- S'il s'agit d'un équipement extérieur, placez-vous au milieu de l'aire d'évolution pour noter les coordonnées.
- S'il s'agit d'un équipement intérieur, placez-vous à l'extérieur du bâtiment, à l'entrée de ce dernier, car pour recevoir les signaux satellites les GPS doivent avoir une vue du ciel dégagée.

⁴ Cf. décret n°2006-217 du 22 février 2006 précisant l'objet et l'étendue de l'habilitation des fédérations sportives délégataires à édicter un règlement relatif aux équipements sportifs.

Concernant les sports de nature voici les méthodes de relevé des coordonnées géographiques :

Circuit/piste de sports mécaniques		
407	Terrain de trial	Le point référencé est le centroïde du site
3012	Boucle de randonnée de moto verte	Le point référencé est le point de départ de la boucle
Equipement de cyclisme		
3012	Boucle de randonnée VTT	Le point référencé est le départ de la boucle
603	Espace trial	Le point référencé est le centroïde du site
604	Piste de bicross	Le point référencé est le centroïde du site
605	Piste de descente	Le point référencé est le centroïde du site
606	Relais rando-vélo	Le point référencé est le centroïde du site
Equipement & piste de ski		
701	Station de ski	Le point référencé est le centroïde de la commune
702	Piste isolée de ski de fond	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
703	Tremplin à ski	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
705	Domaine nordique	Le point référencé est le point de départ des boucles
Equipement équestre		
906	Structure de tourisme équestre	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
909	Parcours de cross	Le point référencé est le centroïde du site
Site d'activités aériennes		
2301	Aire mixte (décollage et atterrissage)	Le point référencé est le point de départ de la course d'envol
2302	Aire de décollage	Le point référencé est le point de départ de la course d'envol
2303	Aire d'atterrissage	Le point référencé est le centroïde de la zone de repliage des ailes
2305	Site d'aérostation	Le point référencé est le centroïde du site
2306	Piste ULM	Le point référencé est le point de départ de la piste
2203	Site de glisse aérotractée	Le point référencé est le centroïde de la zone de montage et de décollage des ailes
Site d'activités aquatiques et nautiques		
2401	Site d'activité aquatique et nautique	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2402	Baignade aménagée	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2403	Circuit de motonautisme	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2404	Stade de ski nautique	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2405	Stade d'eau vive	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2406	Stade d'aviron	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2407	Stade de canoë-kayak de vitesse	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2408	Stade mixte	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2409	Bassin de kayak polo	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2410	Point d'embarquement / débarquement isolé	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2414	Site de plongée	Le point référencé est le centroïde du site
2416	Téléski nautique	Le point référencé est le point de mise à l'eau
2417	Port de plaisance	Le point référencé est le centroïde du site
2418	Zone de mouillage	Le point référencé est le centroïde du site
2419	Dispositif de franchissement	Le point référencé est l'ouvrage à franchir (centre ou contact avec une berge)
2420	Site de pêche	Le point référencé est le centroïde du site
Divers équipements sports de nature		
3001	Canyon	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
3002	Equipement pour saut à l'élastique	Le point référencé est le point du saut
3003	Parcours Acrobatique en Hauteur/	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
	Site d'acrobranche	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
3004	Parcours de chasse / en campagne	Le point référencé est le centroïde du site
3005	Parcours fixe de course d'orientation	Le point référencé est le centroïde du site
3006	Piste de pulka / traîneau à chiens	Le point référencé est le point de départ
3007	Site d'escalade	Le point référencé est le centroïde du site
3008	Site de spéléologie	Le point référencé est le centroïde de la commune sur laquelle a été recensé plusieurs cavités non catégorisées.
		Le point référencé est l'entrée de la cavité dans le cas d'une cavité isolée
3009	Site de char à voile	Le point référencé est le centroïde du site
3010	Via ferrata / Via corda	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
3011	Refuge/relais/carbet	Le point référencé est l'entrée de l'équipement
3012	Boucle de randonnée	Le point référencé est le départ de la boucle
3013	Cascade de glace	Le point référencé est le point situé au pied de la cascade

Pour récupérer ces coordonnées quatre systèmes peuvent notamment être utilisés avant de les saisir sur la base de donnée du RES :

Système 1 : l'utilisation du GPS

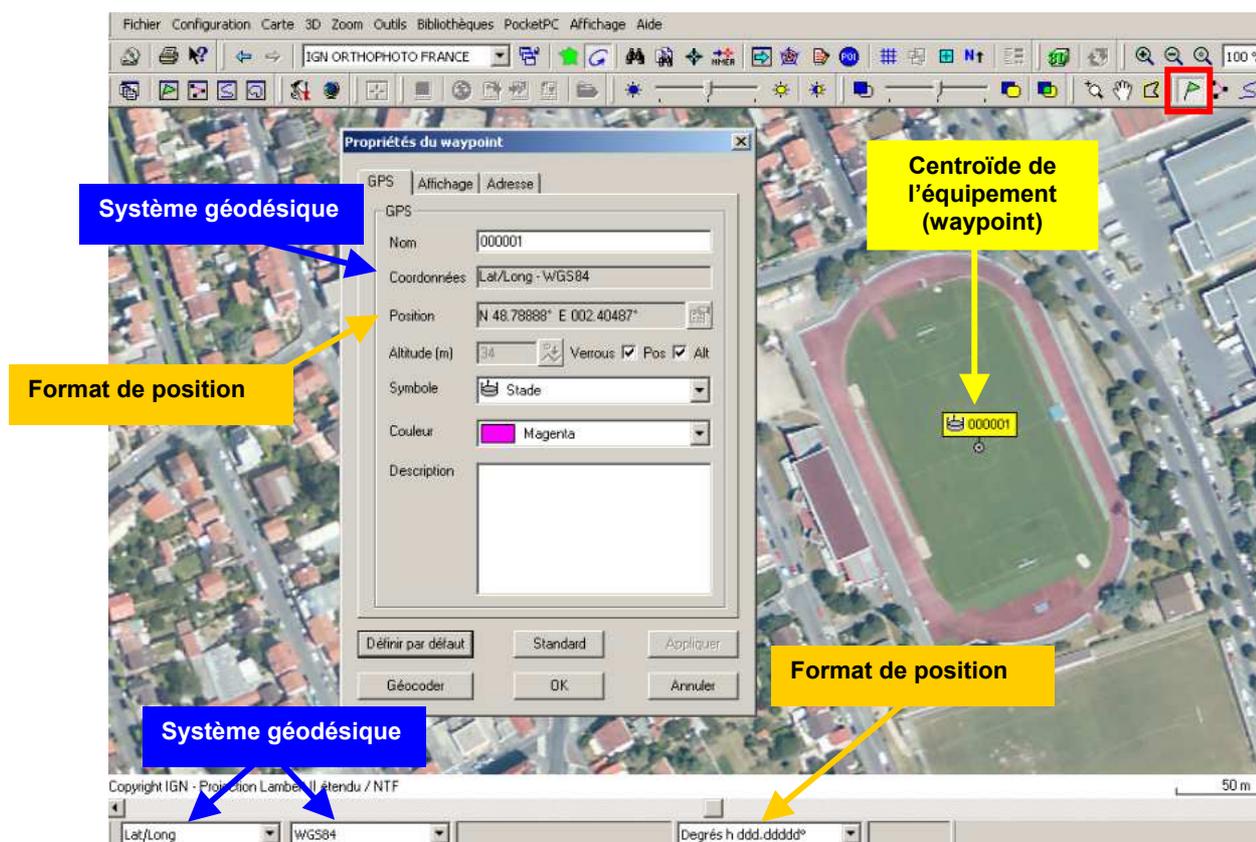
Paramétrer votre GPS avec le **système géodésique WGS 84 et le format de position h ddd°ddddd**
Rendez-vous sur l'équipement dont vous devez récupérer les coordonnées GPS.

Système 2 : l'utilisation de logiciels de visualisation de cartes/photos.

A titre d'exemple, à partir du logiciel **photo-explorer 3D** (Paris et ses environs)⁵. **Paramétrez le système géodésique en bas de l'écran en latitude/longitude / WGS84 / h ddd°ddddd**

Pour créer un point (ou waypoint) utilisez l'icône représentant un « drapeau vert » (ici encadré en rouge dans la barre d'outils).

Faire un clic droit sur le waypoint nouvellement créé, et cliquez sur « Propriétés » pour accéder à la fenêtre « Propriétés du waypoint » afin de noter les coordonnées géographiques.



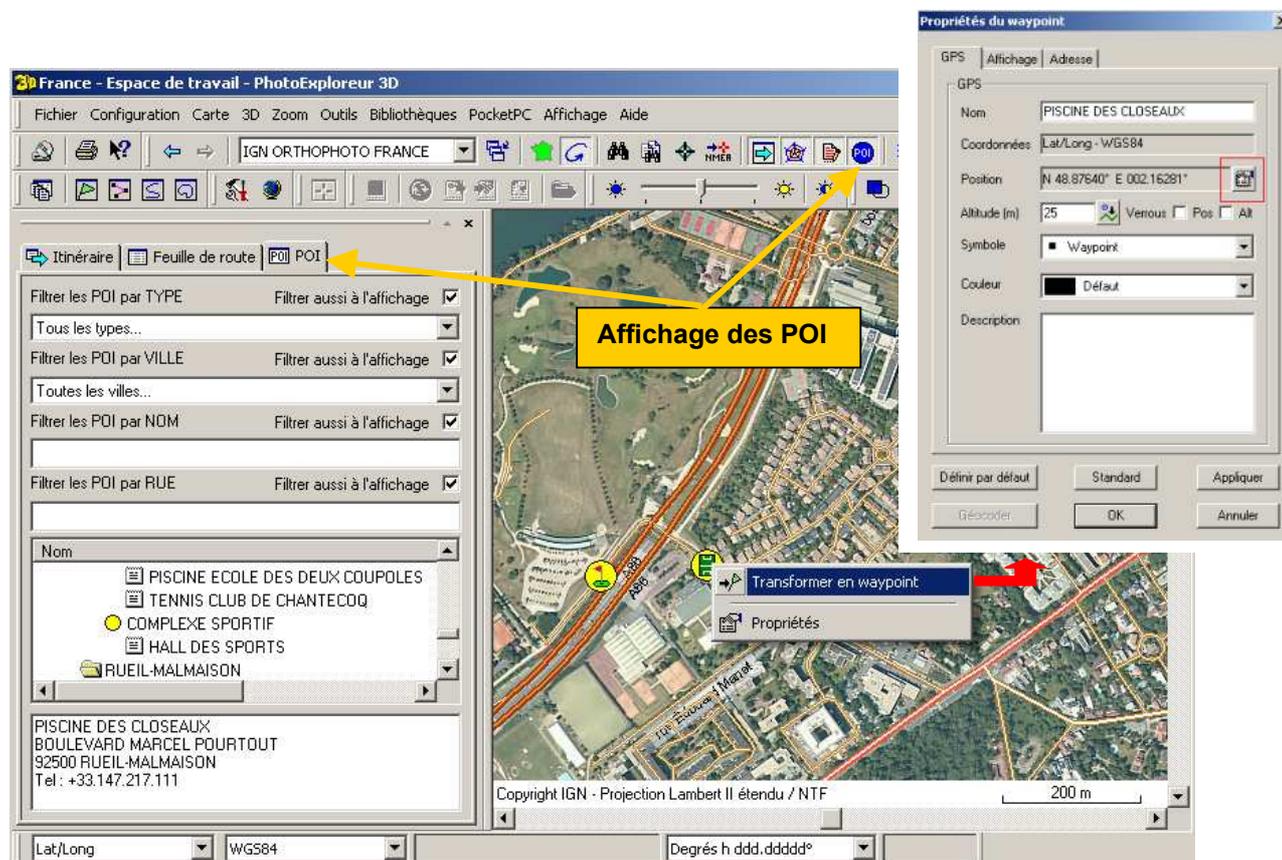
Le terrain de football ci-dessus, identifié, appartenant au centre sportif GABRIEL PERI (94 RUE GABRIEL PERI 94400 VITRY-SUR-SEINE) a pour coordonnées GPS : **48.78888° 002.40487°**

⁵ Logiciel produit par la société BYO, à partir des données de l'Institut Géographique National (IGN).
MJSVA - DS - Mission RES

Un certain nombre d'équipements sportifs sont déjà recensé dans ce type de logiciels. Ils apparaissent généralement sous le nom de **POI (point d'intérêt)** de la rubrique « sport ».

Exemple : Faites un clic droit sur le POI, et cliquez sur « Transformer en waypoint » afin de pouvoir modifier les coordonnées au format h ddd.ddddd°.

Une fenêtre s'ouvre « Propriétés du waypoint », cliquez sur « Editer la position » afin de modifier le format des coordonnées.

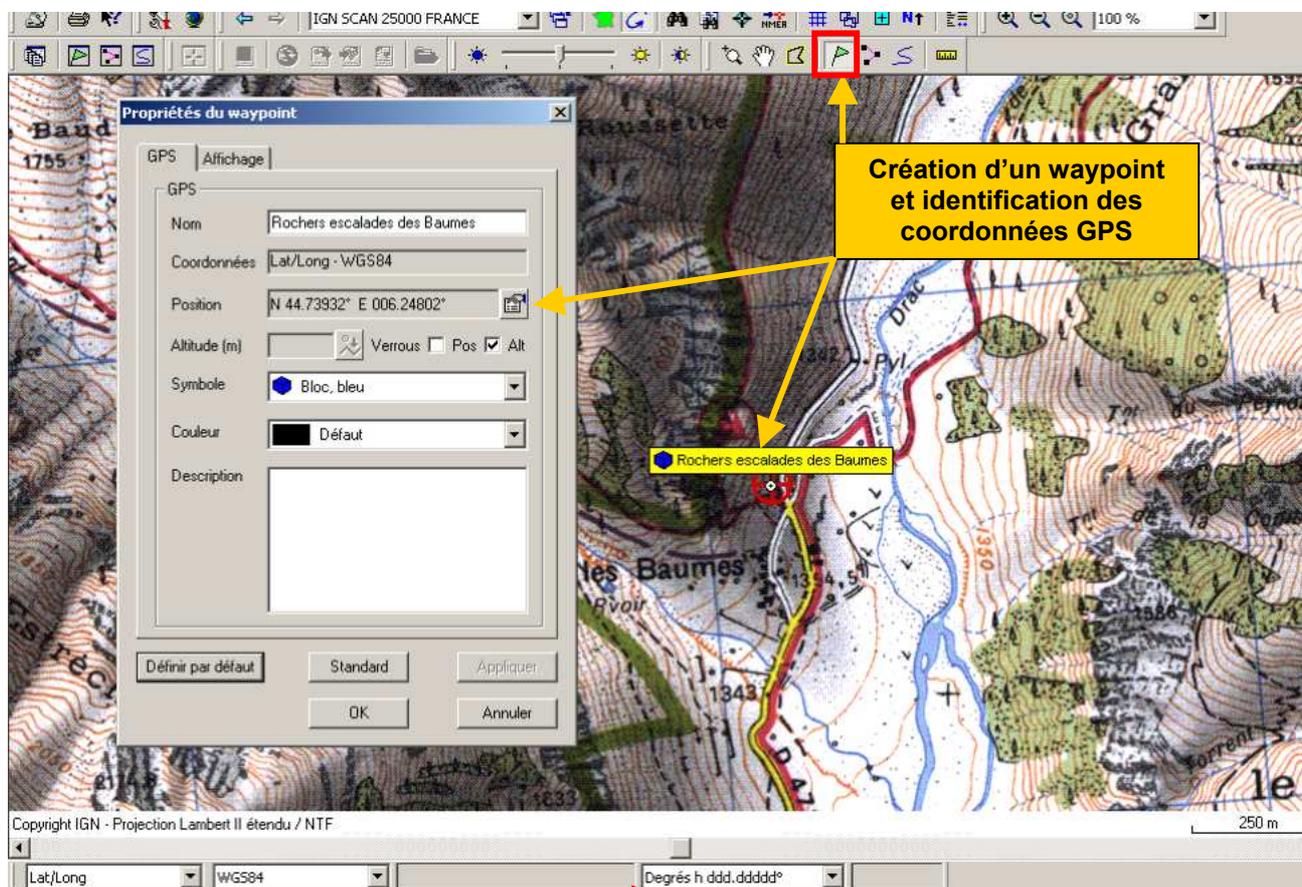


Le **Logiciel carto-explorer 3** permet également de repérer sur les cartes IGN au 1/25000^{ème} les équipements, espaces et sites de pratiques, notamment ceux relatifs aux sports de nature.

Pour créer un point (ou waypoint) utilisez l'icône représentant un « drapeau vert » (ici encadré en rouge dans la barre d'outils).

Faire un clic droit sur le waypoint nouvellement créé, et cliquez sur « Propriétés » pour accéder à la fenêtre « Propriétés du waypoint » afin de noter les coordonnées géographiques.

Exemple : les rochers d'escalade des Baumes, dans les Hautes-Alpes.



NB : pensez à bien paramétrer votre logiciel avec le système suivant : latitude/longitude / WGS84 / hddd°ddddd

Attention : le portail interministériel d'accès à l'information géographique (www.geoportail.fr) n'utilise pas à ce jour le système WGS84. Ce système devrait être mis en ligne à partir du mois de mai 2007. La mission RES du MJSVA vous fera parvenir l'information dès que ce système aura été intégré au géoportail. Pour le moment, vous ne devez pas utiliser ce système.

Système 3 : Google Earth.

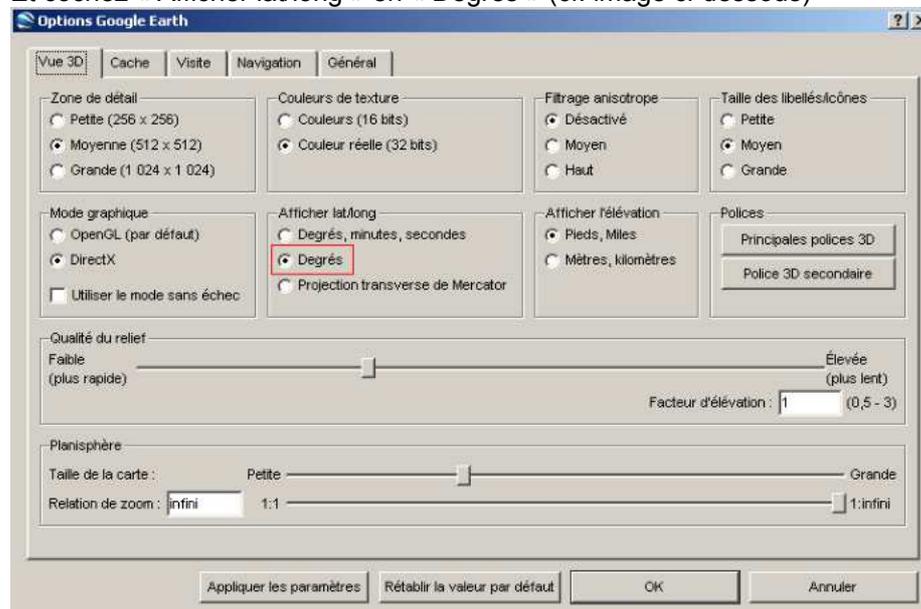
Téléchargez le logiciel via Internet :

Exemple : http://www.01net.com/telecharger/windows/Loisirs/astronomie_et_espace/fiches/32089.html

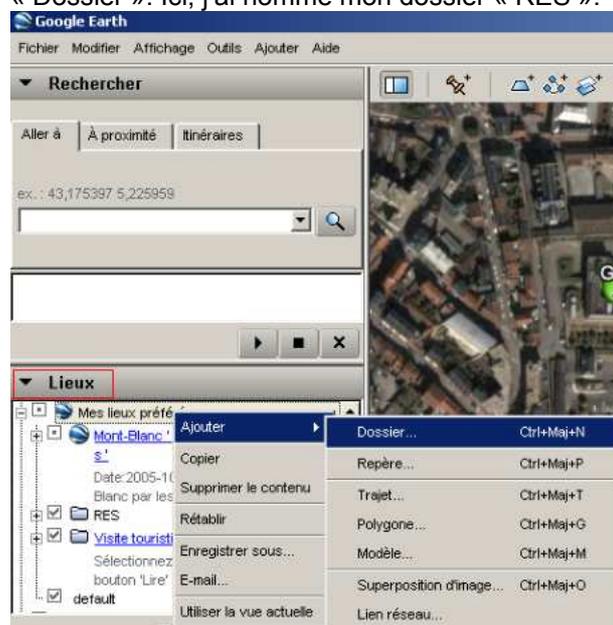
Paramétrez dès le début le système de coordonnées. Ce paramétrage n'est à faire qu'une seule fois : Allez dans le menu « Outils » puis dans « Options... » :



Et cochez « Afficher lat/long » en « Degrés » (cf. image ci-dessous)

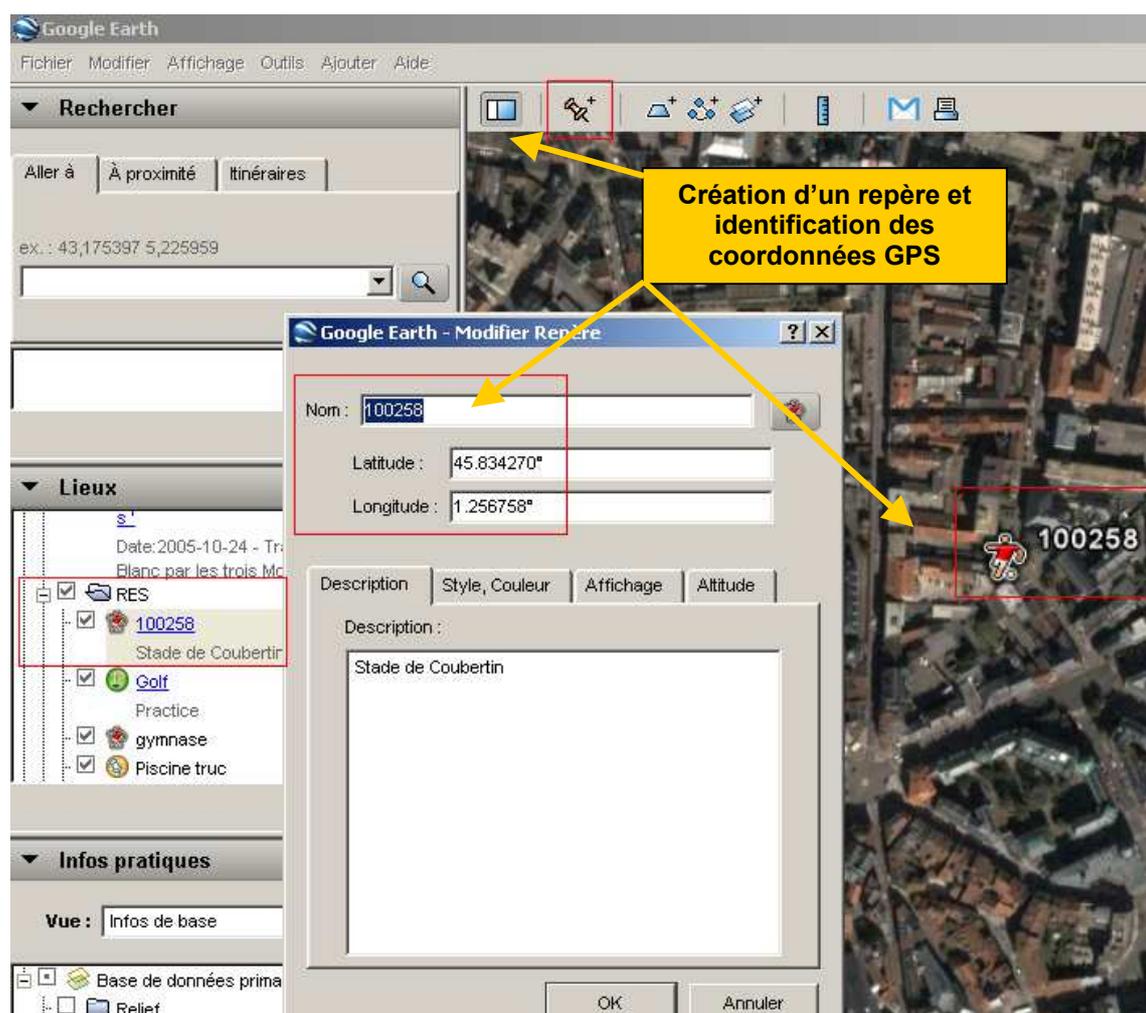


Créer-vous un dossier en faisant un clic droit sur « Mes lieux préférés », puis faire « Ajouter » et « Dossier ». Ici, j'ai nommé mon dossier « RES ».

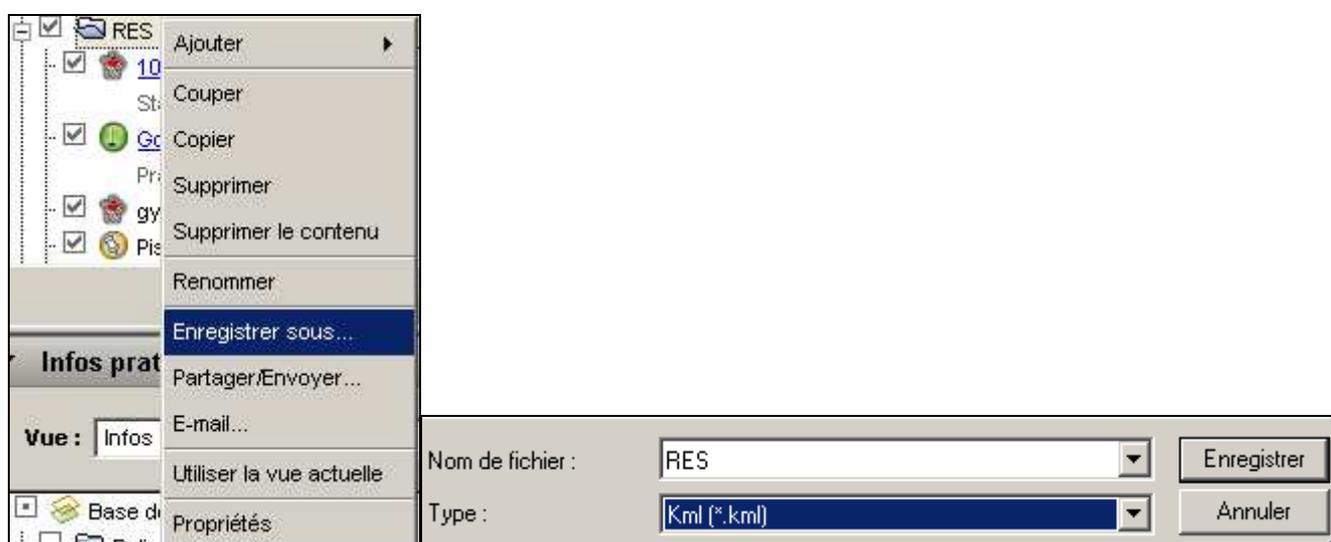


Placez-vous sur votre dossier nouvellement créer, une fois que vous avez localisé un équipement sportif, cliquez sur le bouton « Ajouter un repère ».

Une fenêtre s'ouvre alors, placez votre repère à ce moment là, puis, comme nom, inscrivez le numéro de l'équipement RES et un symbole si vous le souhaitez.



Vous appliquez cette technique pour l'ensemble de vos équipements sportifs, puis une fois le travail terminé vous faites un clic droit sur le dossier, ici nommé, « RES », et faites « Enregistrer sous... », et vous enregistrez le fichier au format KML afin de visualiser tous les équipements géolocalisés directement sur Google Earth.



Système 4 : le géocodage.

A partir du fichier brut des adresses d'équipements, il existe des outils de géocodage dont disposent généralement les services SIG de l'équipement, de l'INSEE, des Conseils Régionaux ou des Conseils Généraux.

Observation(s) : si des observations particulières ne peuvent être prises en compte par la fiche, vous pouvez les noter en observation sur la fiche équipement.

2.3 La fiche « équipement générique » : Variables spécifiques à cette fiche

Attention : pour connaître toutes les variables communes aux 4 types de fiches d'enquête, vous référer au chapitre 2.2 p17 à 34 (« EQUIPEMENT » VARIABLES COMMUNES).

La fiche « équipement générique » est utilisable pour tous les équipements à l'exception des :

- Bassins de natation [fiche « équipement natation »] ;
- Stades d'athlétisme [fiche « équipement athlétisme »] ;
- Equipements de sports de nature [fiche « équipement sports de nature »].

Nombre de couloirs / pistes / postes / jeux / anneaux / ateliers / etc. :

- Couloirs : pour une piste d'athlétisme isolée,... ;
- Pistes : pour un bowling,... ;
- Postes : pour un pas de tir, pas de tir à l'arc, un ball-trap, salle de musculation (correspond au nombre d'appareils),... ;
- Jeux : pour un boulodrome,... ;
- Anneaux : pour un port de plaisance ;
- Ateliers : pour un PAH

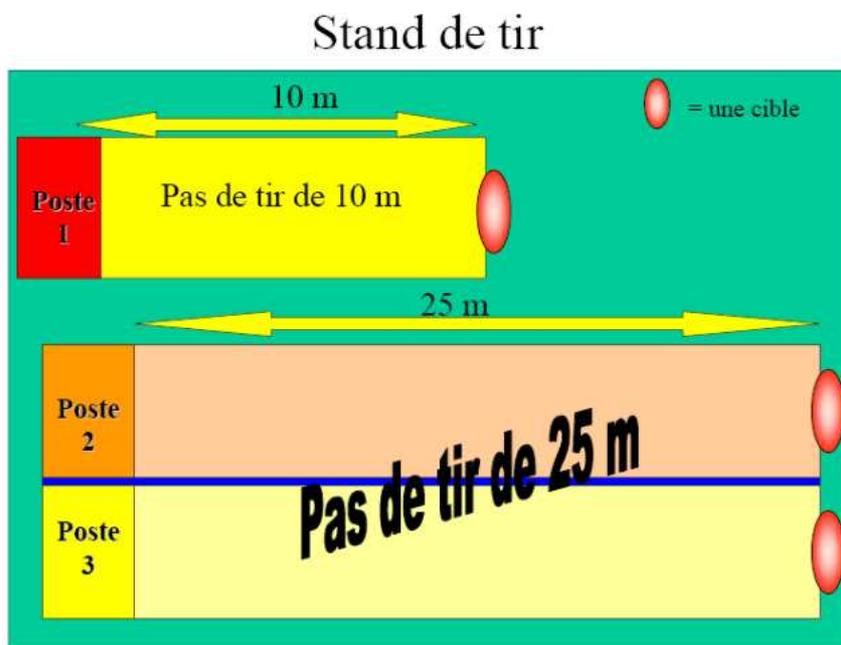
Attention : ne pas confondre cette variable avec le « nombre d'équipements sportifs identiques ». Elle concerne essentiellement les équipements qui intègrent dans leur conception la répétition d'aire(s) de pratique.

Pas de tir : variables spécifiques aux pas de tir.

Type de pas :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 10 m | <input type="checkbox"/> 200 m |
| <input type="checkbox"/> 25 m | <input type="checkbox"/> 300 m |
| <input type="checkbox"/> 50 m | <input type="checkbox"/> Plateaux |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> Autre |

Exemple :



Dans le cas ci-dessus, le stand de tir constitue une installation qui comprend : 2 pas de tir, qui, au total propose 3 postes de Tir.

1 fiche « installation » et 2 fiches « équipement générique » sont à renseigner :

- 1 fiche « équipement générique » pour le pas de Tir de 10m ;
- 1 fiche « équipement générique » pour le pas de Tir de 25m. Il sera indiquer sur la fiche, que ce pas de tir à 25m compte 2 postes (poste 2+ poste 3), dans la variable nombre de pistes/postes/jeux/etc.

Dans le cas de pas de tir distincts : vous ne devez cocher qu'une seule case et remplir une fiche équipement « générique » pour chaque équipement. (Ex : installation contenant 2 pas de tir distincts : 2 fiches équipement « générique » sont à remplir).

Dans le cas de pas de tir mixtes : dans ce cas (et uniquement dans ce cas) cocher 2 cases. (Ex : Si un tireur peut tirer à 25m et 50m sans changer de poste, cocher 25m et 50m).

Structure Artificielle d'Escalade (SAE) :

- Nombre de couloirs : correspond au nombre de personnes pouvant pratiquer sur la structure en même temps (surface de grimpe) sans « empiéter » sur la surface de grimpe d'un autre utilisateur).
- Hauteur maximale de la structure : en m
- Surface totale de la structure : en m²

NB : Ce site artificiel d'escalade est identifié dans la fiche générique du fait qu'il est très majoritairement implanté dans des équipements sportifs dédiés à d'autres APS.

RECENSEMENT NATIONAL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES

FICHE EQUIPEMENT « GENERIQUE »

Date de visite :

Type de l'enquête : En vis-à-vis Par téléphone

Nom de l'enquêteur :

<input checked="" type="checkbox"/>	Variables obligatoires	<input type="radio"/>	1 seul choix possible	<input type="checkbox"/>	plusieurs choix possibles
<input checked="" type="checkbox"/>	Département	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>			
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune				

IDENTIFICATION

	Nom du bâtiment (si nécessaire)			
<input checked="" type="checkbox"/>	Numéro de l'installation dans la commune	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nom usuel de l'équipement sportif			
<input checked="" type="checkbox"/>	Type de l'équipement sportif (annexe 1)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'équipement(s) sportif(s) identique(s)	<input type="text"/> <input type="text"/>		

PERSONNE RESSOURCE

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom	<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Mlle <input type="radio"/> Mr	<input checked="" type="checkbox"/>	Prénom	
<input checked="" type="checkbox"/>	Fonction	<input type="radio"/> Elu(e) <input type="radio"/> Directeur(trice) des sports	<input type="radio"/> Autre fonctionnaire territorial <input type="radio"/> Directeur(trice)/ Chef d'établissement	<input type="radio"/> Propriétaire <input type="radio"/> Autre	
	Adresse				
	Code postal	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Ville		
	Téléphone direct	<input type="text"/>			
	Email				

PROPRIETE / GESTION	Propriétaire principal	Propriétaire secondaire	Gestionnaire principal	Gestionnaire secondaire	
<input checked="" type="checkbox"/>	Etat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Région	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Département	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Groupement de communes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Etablissement d'enseignement privé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Etablissement privé commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Etablissement public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Association(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Privé non commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Nom (si nécessaire) :				
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement géré en délégation de service public (DSP)	<input type="radio"/> oui		<input type="radio"/> non	

CARACTERISTIQUES GENERALES

<input checked="" type="checkbox"/>	Nature de l'équipement sportif	<input type="radio"/> Intérieur <input type="radio"/> Extérieur couvert <input type="radio"/> Découvert	<input type="radio"/> Découvrable <input type="radio"/> Site artificiel								
<input checked="" type="checkbox"/>	Type d'ERP de l'établissement (bâtiment/enceinte où se trouve l'équipement)	<input type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> P <input type="checkbox"/> PA <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> R <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> SG <input type="checkbox"/> REF <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> OA <input type="checkbox"/> CTS	<input type="checkbox"/> Pas d'arrêt d'ouverture au public								
<input checked="" type="checkbox"/>	Catégorie ERP de l'établissement (bâtiment/enceinte où se trouve l'équipement)	<input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 4 <input type="radio"/> Pas d'arrêt d'ouverture au public <input type="radio"/> 5									
<input checked="" type="checkbox"/>	Date de la dernière visite de sécurité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table> <input type="checkbox"/> non soumis à une visite de sécurité									
<input checked="" type="checkbox"/>	Avis de la commission de sécurité	<input type="radio"/> Avis favorable <input type="radio"/> Avis défavorable									
<input checked="" type="checkbox"/>	Date d'homologation préfectorale	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table> <input type="checkbox"/> non soumis à la procédure d'homologation									
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement dit de proximité (accès libre)	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non								
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de couloirs / pistes / postes / jeux / pas / etc.	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>									
<input checked="" type="checkbox"/>	Aire d'évolution (avec plages, dégagements,...)	Surface	m ²								
<input checked="" type="checkbox"/>		Longueur	m								
<input checked="" type="checkbox"/>		Largeur	m								
<input checked="" type="checkbox"/>		Hauteur	m								
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un éclairage	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non								
	Adresse Internet de l'équipement (URL)										
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature de sol	<input type="radio"/> Béton <input type="radio"/> Bitume <input type="radio"/> Carrelage <input type="radio"/> Gazon naturel <input type="radio"/> Parquet <input type="radio"/> Sable <input type="radio"/> Métal	<input type="radio"/> Surface naturelle <input type="radio"/> Gazon synthétique <input type="radio"/> Stabilisé / cendrée <input type="radio"/> Synthétique <input type="radio"/> Terre battue <input type="radio"/> Glace <input type="radio"/> Copeaux / Sciure <input type="radio"/> Bois								
<input checked="" type="checkbox"/>	Année de mise en service	Année précise _____	Ou <input type="radio"/> Avant 1945 <input type="radio"/> 1945-1964 <input type="radio"/> 1965-1974 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004								
<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisateurs (classer par ordre croissant selon le nombre d'heures d'utilisation OU marquer la présence d'un utilisateur avec le chiffre 1 si le classement est impossible)	Individuel(s) / Famille(s)									
		Scolaires / Universités									
		Clubs sportifs / Comités / Ligues / Fédérations									
		Autre(s) association(s) et groupes divers									
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité de l'équipement aux personnes handicapées à mobilité réduite	<input type="radio"/> Non accessible <input type="checkbox"/> Aire d'évolution (de jeu) <input type="checkbox"/> Tribunes/ gradins	<input type="checkbox"/> Vestiaires <input type="checkbox"/> Sanitaires sportifs <input type="checkbox"/> Sanitaires publics								
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité de l'équipement aux personnes handicapées sensorielles (Aménagements spécifiques)	<input type="radio"/> Non accessible <input type="checkbox"/> Aire d'évolution (de jeu) <input type="checkbox"/> Tribunes/ gradins	<input type="checkbox"/> Vestiaires <input type="checkbox"/> Sanitaires sportifs <input type="checkbox"/> Sanitaires publics								

<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de <u>places assises</u> en tribunes/ gradins (fixes et télescopiques)			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de <u>vestiaire(s)</u>	sportifs		
<input checked="" type="checkbox"/>		arbitre(s)/enseignant(e)(s)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>vestiaires sportifs chauffés</u>		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>douches</u>		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>sanitaires</u>	sportifs	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>		publics	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche pour la qualité environnementale		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Ouverture exclusivement saisonnière		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Date des derniers <u>gros travaux réalisés</u>		<input type="radio"/> Aucun	Année précise ---- Ou <input type="radio"/> Avant 1975 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004
<input checked="" type="checkbox"/>	Motif(s) des derniers gros travaux réalisés	<input type="checkbox"/> mise en conformité avec les règlements (sécurité/ incendie/ hygiène/ accessibilité/ homologation) <input type="checkbox"/> mise en conformité avec les normes AFNOR ou les règles fédérales <input type="checkbox"/> Inadaptation aux attentes des usagers <input type="checkbox"/> dégâts liés à des dégradations (engendrant un risque pour les usagers) ou à une catastrophe naturelle ou industrielle <input type="checkbox"/> vétusté normale		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature(s) des gros travaux programmés (existence d'un acte administratif)	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Structure principale / Enveloppe <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Eclairage	<input type="checkbox"/> Isolation /chauffage <input type="checkbox"/> Acoustique <input type="checkbox"/> Annexe(s) <input type="checkbox"/> Autre	
<input checked="" type="checkbox"/>	Chauffage – Source d'énergie		<input type="radio"/> Non chauffé <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Fuel	<input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Solaire <input type="checkbox"/> Autre

Utilisation (classer par ordre croissant selon le nombre d'heures d'utilisation OU marquer l'existence d'une utilisation avec le chiffre 1 si le classement est impossible)		Performance sportive
		Formation sportive
		Récréation sportive
Aménagement(s) de confort	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sauna <input type="checkbox"/> Bain(s) bouillonnant(s) <input type="checkbox"/> Bain(s) de vapeur/ hammam <input type="checkbox"/> Solarium <input type="checkbox"/> Autre(s)	
Aménagement(s) d'information	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sonorisation fixe <input type="checkbox"/> Chronométrage fixe <input type="checkbox"/> Tableau de marque électronique fixe	
Locaux complémentaires	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Club(s) house <input type="checkbox"/> Buvette <input type="checkbox"/> Infirmerie <input type="checkbox"/> Réception/accueil <input type="checkbox"/> Bureau(x) Club(s) <input type="checkbox"/> Salle(s) de réunion / cours <input type="checkbox"/> Centre médico-sportif <input type="checkbox"/> Local contrôle anti-dopage <input type="checkbox"/> Local de rangement <input type="checkbox"/> Autre	
Nombre de <u>semaine(s)</u> de <u>fermeture</u> (par <u>an</u>)	<u>pendant</u> les congés scolaires	
	<u>hors</u> congés scolaires	
Nombre moyen d'<u>heures</u> d'<u>ouverture</u> (par <u>jour</u>)	<u>lundi - vendredi</u>	
	<u>samedi - dimanche</u>	

CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES**Pas de tir aux armes (cumulable uniquement dans le cas de pas de tir mixte) :**

<input checked="" type="checkbox"/> Type de pas	<input type="checkbox"/> 10 m	<input type="checkbox"/> 100 m	<input type="checkbox"/> Plateaux
	<input type="checkbox"/> 25 m	<input type="checkbox"/> 200 m	<input type="checkbox"/> Autre
	<input type="checkbox"/> 50 m	<input type="checkbox"/> 300 m	

Structure artificielle d'escalade (SAE)

<input type="checkbox"/> Nombre de couloirs	
<input checked="" type="checkbox"/> Hauteur maximale de la structure	
<input checked="" type="checkbox"/> Surface totale de la structure	

Activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) :

(Les APS Handisport, Sport Adapté et Sourds de France sont à mentionner par un code spécifique, Cf. annexe 2)

	Code APS (Annexe 2)	Praticable	Pratiquée	Dans salle spécialisable	Classement fédéral (annexe 3)	Niveau effectivement pratiqué (en relation avec l'APS pratiquée)
<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1 = Non défini 2 = Loisir - Entretien – remise en forme 3 = Scolaire 4 = Entraînement 5 = Compétition départementale 6 = Compétition régionale 7 = Compétition nationale 8 = Compétition internationale
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

<input checked="" type="checkbox"/> Coordonnées GPS (WGS 84)	X (h ddd°dddd) :	Y (h ddd°dddd) :
---	------------------	------------------

Observation(s) :

2.4 La fiche équipement « natation » : Variables spécifiques à cette fiche

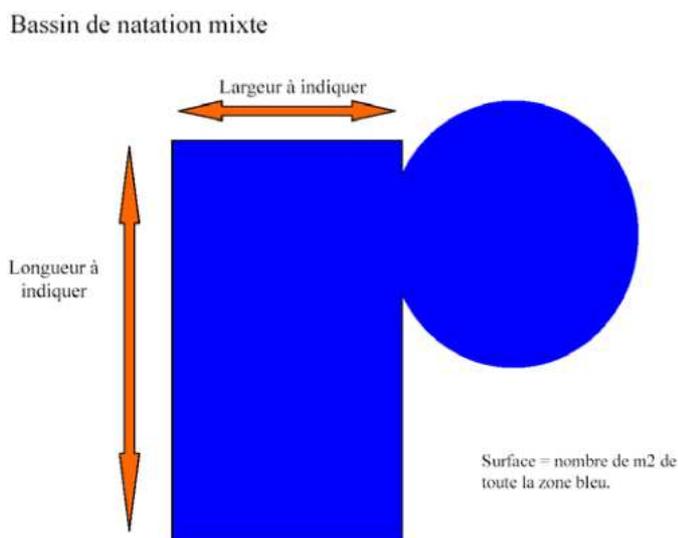
Vous avez à recenser les bassins (hors pataugeoire) d'une piscine, d'un centre de remise en forme, d'un centre de vacances, d'un hôtel, d'un camping, d'un centre de thalassothérapie, ... auxquels toute personne peut accéder (à titre individuel ou via une structure publique ou privée [associative ou commerciale]), à titre gratuit ou onéreux, **avec pour objectif principal** d'y pratiquer une activité physique et/ou sportive : vous utilisez la fiche « équipement natation ».

Attention : pour les variables communes (Cf. FICHE « EQUIPEMENT » VARIABLES COMMUNES)

Dans la partie spécifique de la fiche, précisez :

- La forme du bassin** :
 - Rectangulaire/carré
 - Autre forme géométrique
- La longueur du bassin** (en m) : sans les plages
- La largeur du bassin** (en m) : sans les plages
- La surface du bassin** (en m²) : sans les plages

Attention : il n'y a pas de longueur ni de largeur à rentrer pour les bassins de natation purement ludique, de forme libre. Mais il faut **absolument indiquer leur surface précise**. Pour les bassins mixtes, qui ont à la fois une partie sportive et une partie ludique, il est important de connaître les longueur et largeur de la partie sportive et la surface totale du bassin (partie sportive + partie ludique). Vous pouvez vous reporter au schéma ci-dessous :

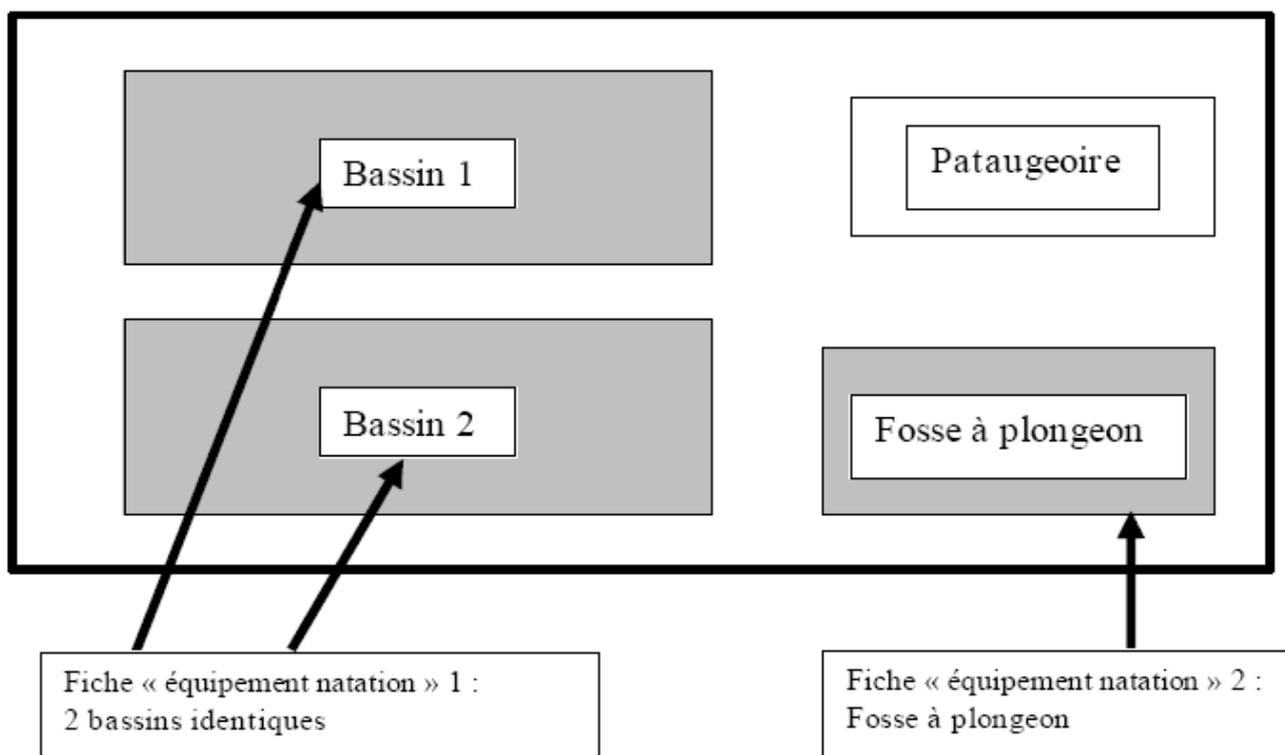


- La profondeur minimum** (en mètres et centimètres)
- La profondeur maximum** (en mètres et centimètres)
- Le nombre de couloirs** : marquage au fond du bassin obligatoire
- La surface des plages du bassin** : surface totale en m²
- Le nombre total de tremplin(s)** : Le tremplin est une planche flexible.
 - dont nombre de tremplin(s) 1 mètre
 - dont nombre de tremplin(s) 3 mètres

- Le nombre total de plateforme(s) :** La plateforme est une structure fixe et rigide, généralement en béton.
 - dont nombre de plateforme(s) 3 mètres
 - dont nombre de plateforme(s) 5 mètres
 - dont nombre de plateforme(s) 7,5 mètres
 - dont nombre de plateforme(s) 10 mètres

- Le(s) aménagement(s) complémentaire(s)** (plusieurs choix possibles, variables cumulables) :
 - Machine à vagues
 - Toboggan
 - Pentaglisse
 - Rivière
 - Système d'immersion pour personnes handicapées à mobilité réduite : appareil ou système (porte personne (souvent hydraulique) ou construction (jeu de marches) permettant la mise à l'eau d'une personne handicapée physique (idéalement en toute autonomie) (Ex : rampe ou système de portage,...)
 - Système d'aide à la surveillance : système de caméra(s) immergée(s) couplé à un système d'analyse pour la détection de corps inertes
 - Fond mobile : permet de modifier la profondeur du bassin
 - Mur ou aileron mobile : permet de modifier la longueur du bassin
 - Eclairage subaquatique
 - Sonorisation subaquatique
 - Autre

- La Présence d'une pataugeoire :** mentionner la présence à proximité du bassin. Si la pataugeoire est à proximité de plusieurs bassins, la mentionner sur chacune des fiches « équipement natation ».



Ex : Dans ce cas, la pataugeoire est à proximité des 2 bassins ainsi que de la fosse à plongeon : la mentionner sur chacune des fiches « équipement natation » [Fiche « équipement natation » 1 et fiche « équipement natation » 2]

Attention : les bassins uniquement réservés à la réception des toboggans sont à recenser sous le code de nomenclature 106 de l'annexe 1 : « Bassin de réception de toboggan »

Attention : Les baignades aménagées (en rivière, mer, océan, plan d'eau intérieur) sont à recenser sur la fiche « équipement sports de nature ».

Observation(s) : Si des observations particulières ne peuvent être prises en compte par la fiche, vous pouvez les noter en observation (Ex : bassins hors normes, aménagements innovants,...)

RECENSEMENT NATIONAL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES

FICHE EQUIPEMENT « NATATION »

Date de visite :

Type de l'enquête : En vis-à-vis Par téléphone

Enquêteur :

<input checked="" type="checkbox"/>	Variables obligatoires	<input type="radio"/> 1 seul choix possible	<input type="checkbox"/> plusieurs choix possibles
<input checked="" type="checkbox"/>	Département	<input type="text"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune	<input type="text"/>	

IDENTIFICATION

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom du bâtiment (si nécessaire)	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Numéro de l'installation dans la commune	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Nom usuel de l'équipement sportif	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Type de l'équipement sportif (annexe 1)	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'équipement(s) sportif(s) identique(s)	<input type="text"/>

PERSONNE RESSOURCE

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom	<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Mlle <input type="radio"/> Mr	<input checked="" type="checkbox"/> Prénom	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Fonction	<input type="radio"/> Elu(e) <input type="radio"/> Directeur(trice) des sports	<input type="radio"/> Autre fonctionnaire territorial <input type="radio"/> Directeur(trice)/ Chef d'établissement	<input type="radio"/> Propriétaire <input type="radio"/> Autre
	Adresse	<input type="text"/>		
	Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
	Téléphone direct	<input type="text"/>		
	Email	<input type="text"/>		

PROPRIETE / GESTION		Propriétaire principal	Propriétaire secondaire	Gestionnaire principal	Gestionnaire secondaire
<input type="checkbox"/>	Etat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Région	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Département	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Groupement de communes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement privé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Etablissement privé commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Etablissement public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Association(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Privé non commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Nom (si nécessaire) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement géré en délégation de service public (DSP)	<input type="radio"/> oui		<input type="radio"/> non	

<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>sanitaires</u>	Sportifs	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>		Publics	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche pour la qualité environnementale		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Ouverture exclusivement saisonnière		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Date des derniers <u>gros travaux réalisés</u>		<input type="radio"/> Aucun	Année précise _____ Ou <input type="radio"/> Avant 1975 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004
<input checked="" type="checkbox"/>	Motif(s) des derniers gros travaux réalisés	<input type="checkbox"/> mise en conformité avec les règlements (sécurité/ incendie/ hygiène/ accessibilité/ homologation) <input type="checkbox"/> mise en conformité avec les normes AFNOR ou les règles fédérales <input type="checkbox"/> Inadaptation aux attentes des usagers <input type="checkbox"/> dégâts liés à des dégradations (engendrant un risque pour les usagers) ou à une catastrophe naturelle ou industrielle <input type="checkbox"/> vétusté normale		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature(s) des gros travaux programmés (existence d'un acte administratif)		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Structure principale/ Enveloppe <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Eclairage <input type="checkbox"/> Isolation /chauffage <input type="checkbox"/> Acoustique <input type="checkbox"/> Annexe(s) <input type="checkbox"/> Autre	
<input checked="" type="checkbox"/>	Chauffage – Source d'énergie		<input type="radio"/> Non chauffé <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Fuel <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Solaire <input type="checkbox"/> Autre	
	Utilisation (classer par ordre croissant selon le nombre d'heures d'utilisation OU marquer l'existence d'une utilisation avec le chiffre 1 si le classement est impossible)		<input type="checkbox"/> Performance sportive <input type="checkbox"/> Formation sportive <input type="checkbox"/> Récréation sportive	
	Aménagement(s) de confort		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sauna <input type="checkbox"/> Bain(s) bouillonnant(s) <input type="checkbox"/> Bain(s) de vapeur/ hammam <input type="checkbox"/> Solarium <input type="checkbox"/> Autre(s)	
	Aménagement(s) d'information		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sonorisation fixe <input type="checkbox"/> Chronométrage fixe <input type="checkbox"/> Tableau de marque électronique fixe	
	Locaux complémentaires		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Club(s) house <input type="checkbox"/> Buvette <input type="checkbox"/> Infirmerie <input type="checkbox"/> Réception/accueil <input type="checkbox"/> Bureau(x) Club(s) <input type="checkbox"/> Salle(s) de réunion / cours <input type="checkbox"/> Centre médico-sportif <input type="checkbox"/> Local contrôle anti-dopage <input type="checkbox"/> Local de rangement <input type="checkbox"/> Autre	
	Nombre de <u>semaine(s)</u> de <u>fermeture</u>	<u>pendant les congés scolaires</u>		
		<u>hors congés scolaires</u>		
	Nombre moyen d'<u>heures</u> d'<u>ouverture</u>	<u>lundi - vendredi</u>		
		<u>samedi - dimanche</u>		

CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES

<input checked="" type="checkbox"/>	Forme	<input type="radio"/> Rectangulaire/carré	<input type="radio"/> Autre forme géométrique
<input checked="" type="checkbox"/>	Longueur du bassin	_ _ _	
<input checked="" type="checkbox"/>	Largeur du bassin	_ _	
<input checked="" type="checkbox"/>	Surface du bassin	_ _ _ _ _	
<input checked="" type="checkbox"/>	Profondeur Mini (m)	_ _ , _ _	
<input checked="" type="checkbox"/>	Profondeur Maxi (m)	_ _ , _ _	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de couloirs	<input type="radio"/> Aucun	<input type="radio"/> Ou _ _
<input checked="" type="checkbox"/>	Surface des plages du bassin	_ _ , _ _	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de tremplin(s)	<input type="radio"/> Aucun	<input type="radio"/> Ou _ _
	dont nombre de tremplin(s) 1 m		
	dont nombre de tremplin(s) 3 m		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de plate-forme(s)	<input type="radio"/> Aucune	<input type="radio"/> Ou _ _
	dont nombre de plate-forme(s) 3 m		
	dont nombre de plate-forme(s) 5 m		
	dont nombre de plate-forme(s) 7,5 m		
	dont nombre de plate-forme(s) 10 m		
<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagement(s) complémentaire(s)	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Machine à vagues <input type="checkbox"/> Toboggan <input type="checkbox"/> Pentaglisse <input type="checkbox"/> Rivière <input type="checkbox"/> Système d'aide à la surveillance <input type="checkbox"/> Système d'immersion pour personnes handicapées à mobilité réduite	<input type="checkbox"/> Fond mobile <input type="checkbox"/> Mur ou aileron mobile <input type="checkbox"/> Eclairage subaquatique <input type="checkbox"/> Sonorisation subaquatique <input type="checkbox"/> Autre
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une pataugeoire	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) :

(Les APS Handisport, Sport Adapté et Sourds de France sont à mentionner par un code spécifique, Cf. annexe 2)

	Code APS (annexe 2)	Praticable	Pratiquée	Classement fédéral (annexe 3)	Niveau effectivement pratiqué (en relation avec l'APS pratiquée)
<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1 = Non défini 2 = Loisir - Entretien – remise en forme 3 = Scolaire 4 = Entraînement 5 = Compétition départementale 6 = Compétition régionale 7 = Compétition nationale 8 = Compétition internationale
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

<input checked="" type="checkbox"/>	Coordonnées GPS	X (h ddd°ddddd) :	Y (h ddd°ddddd) :
-------------------------------------	------------------------	-------------------	-------------------

Observation(s) :

2.5 La fiche « équipement athlétisme » : Variables spécifiques à cette fiche.

Vous avez à recenser **un stade d'athlétisme** : Cela signifie qu'il existe obligatoirement au minimum :

- une piste (de course) circulaire,
- une aire de saut,
- une aire de lancer,

alors, vous utilisez la fiche « équipement athlétisme ».

Attention : pour les variables communes (Cf. FICHE « EQUIPEMENT » VARIABLES COMMUNES)

Remarque : la nature du sol concerne le revêtement de la piste. Pensez à indiquer, en observation, le revêtement des autres aires de pratiques.

Dans la partie spécifique, précisez :

- le développement de la piste (Ex : 400 mètres),
- la longueur de ligne droite d'arrivée (m) (Ex : 120 mètres),
- le nombre de couloirs en ligne droite (Ex : 6),
- le nombre de couloirs hors ligne droite (Ex : 4),

Ex : Ci-dessous, les nombres de couloirs en et hors ligne droite sont différents.



- Présence d'une rivière de steeple : si vous notez, « OUI », pour la présence d'un aménagement pour la pratique du steeple, il est entendu que la piste est équipée pour cette discipline à la fois de barrières et d'une rivière.
- Nombre total d'aire(s) de saut : Il convient de répondre de manière chiffrée.
 - Dont nombre d'aire(s) de saut en hauteur
 - Dont nombre d'aire(s) de saut en longueur
 - Dont nombre d'aire(s) de saut en longueur et triple saut
 - Dont nombre d'aire(s) de saut à la perche
- Nombre total d'aire(s) de lancer : Il convient de répondre de manière chiffrée.
 - Dont nombre d'aire(s) de lancer de poids
 - Dont nombre d'aire(s) de lancer de disque
 - Dont nombre d'aire(s) de lancer de javelot
 - Dont nombre d'aire(s) de lancer de marteau
 - Dont nombre d'aire(s) mixte de lancer de disque et de marteau

Attention : Si une aire de lancer ou une aire de saut est mixte (Ex : aire de lancer de disque et marteau, aire de saut en longueur et triple saut) vous devez la comptabiliser une seule fois dans la case correspondante (nombre d'aire de lancer de disque et de marteau, nombre d'aire de saut en longueur et triple saut).

Attention : Lorsque la partie centrale d'un stade d'athlétisme est un terrain de football, il convient alors de remplir une nouvelle fiche « équipement générique » pour le terrain de football.

Observation(s) : Si des observations particulières ne peuvent être prises en compte par la fiche, vous pouvez les noter en observation sur la fiche « Equipement » (Ex : le couloir extérieur n'est pas réglementaire,...).

Les codes APS praticables sont déjà intégrés à la fiche d'enquête.

Néanmoins pensez à :

- mentionner, si nécessaire, les codes APS pratiquées relatifs aux :
 - personnes handicapées à mobilité réduite (Code APS pratiquée + H [Handisport]),
 - personnes handicapées sensorielles (Code APS pratiquée + SF [Sourds de France])
 - personnes handicapées mentales (Code APS pratiquée + SA [Sport Adapté])

- renseigner le niveau effectivement pratiqué (le cas échéant)

Pour les activités physiques et/ou sportives, autres que l'athlétisme, se référer aux codes APS (Cf. Annexe 2).

RECENSEMENT NATIONAL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUES

FICHE EQUIPEMENT « ATHLETISME » Stade d'athlétisme

Date de visite :

Type de l'enquête : En vis-à-vis Par téléphone

Enquêteur :

<input checked="" type="checkbox"/>	Variables obligatoires	<input type="radio"/> 1 seul choix possible	<input type="checkbox"/> plusieurs choix possibles
<input checked="" type="checkbox"/>	Département	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Commune	<input type="text"/>	

IDENTIFICATION

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom du bâtiment (si nécessaire)	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Numéro de l'installation dans la commune	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Nom usuel de l'équipement sportif	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Type de l'équipement sportif (annexe 1)	<input type="text"/> 1 <input type="text"/> 0 <input type="text"/> 0 <input type="text"/> 1
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'équipement(s) sportif(s) identique(s)	<input type="text"/> <input type="text"/>

PERSONNE RESSOURCE

<input checked="" type="checkbox"/>	Nom	<input type="radio"/> Mme <input type="radio"/> Mlle <input type="radio"/> Mr	<input checked="" type="checkbox"/>	Prénom	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Fonction	<input type="radio"/> Elu(e) <input type="radio"/> Directeur(trice) des sports	<input type="radio"/> Autre fonctionnaire territorial <input type="radio"/> Directeur(trice)/ Chef d'établissement	<input type="radio"/> Propriétaire <input type="radio"/> Autre	
	Adresse	<input type="text"/>			
	Code postal	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>	
	Téléphone direct	<input type="text"/>			
	Email	<input type="text"/>			

PROPRIETE / GESTION		Propriétaire principal	Propriétaire secondaire	Gestionnaire principal	Gestionnaire secondaire
<input type="checkbox"/>	Etat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Région	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Département	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Groupement de communes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement privé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Etablissement privé commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Etablissement public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Association(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Privé non commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Nom (si nécessaire) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement géré en délégation de service public (DSP)	<input type="radio"/> oui		<input type="radio"/> non	

CARACTERISTIQUES GENERALES

<input checked="" type="checkbox"/>	Nature de l'équipement sportif	<input type="radio"/> Intérieur <input type="radio"/> Découvert	<input type="radio"/> Extérieur couvert <input type="radio"/> Découvrable
<input checked="" type="checkbox"/>	Type d'ERP de l'établissement (bâtiment/enceinte où se trouve l'équipement)	<input type="checkbox"/> X <input type="checkbox"/> PA <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> O	<input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> SG <input type="checkbox"/> OA
<input checked="" type="checkbox"/>	Catégorie ERP de l'établissement (bâtiment/enceinte où se trouve l'équipement)	<input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2	<input type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 4
<input checked="" type="checkbox"/>	Date de la dernière visite de sécurité	<input type="radio"/> 5 <input type="radio"/> Pas d'arrêt d'ouverture au public	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> non soumis à une visite de sécurité
<input checked="" type="checkbox"/>	Avis de la commission de sécurité	<input type="radio"/> Avis favorable <input type="radio"/> Avis défavorable	
<input checked="" type="checkbox"/>	Date d'homologation préfectorale	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> non soumis à la procédure d'homologation	
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement dit de proximité (accès libre)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Hauteur au-dessus de la surface d'évolution		
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un éclairage	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Adresse Internet de l'équipement (URL)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature du sol (de la piste)	<input type="radio"/> Béton <input type="radio"/> Bitume <input type="radio"/> Gazon naturel <input type="radio"/> Sable	<input type="radio"/> Surface naturel <input type="radio"/> Gazon synthétique <input type="radio"/> Stabilisé / cendrée <input type="radio"/> Synthétique <input type="radio"/> Terre battue
<input checked="" type="checkbox"/>	Année de mise en service	Année précise _____	Ou <input type="radio"/> Avant 1945 <input type="radio"/> 1945-1964 <input type="radio"/> 1965-1974 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004
<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisateurs (classer par ordre croissant selon le nombre d'heures d'utilisation OU marquer la présence d'un utilisateur avec le chiffre 1 si le classement est impossible)	<input type="checkbox"/> Individuel(s) / Famille(s) <input type="checkbox"/> Scolaires / Universités <input type="checkbox"/> Clubs sportifs / Comités / Ligues / Fédérations <input type="checkbox"/> Autre(s) association(s) et groupes divers	
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité de l'équipement aux personnes handicapées à mobilité réduite	<input type="radio"/> Non accessible <input type="checkbox"/> Aire d'évolution (de jeu) <input type="checkbox"/> Tribunes/ gradins	<input type="checkbox"/> Vestiaires <input type="checkbox"/> Sanitaires sportifs <input type="checkbox"/> Sanitaires publics
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité de l'équipement aux personnes handicapées sensorielles (Aménagements spécifiques)	<input type="radio"/> Non accessible <input type="checkbox"/> Aire d'évolution (de jeu) <input type="checkbox"/> Tribunes/ gradins	<input type="checkbox"/> Vestiaires <input type="checkbox"/> Sanitaires sportifs <input type="checkbox"/> Sanitaires publics
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de places assises en tribunes/ gradins (fixes et télescopiques)	<input type="text"/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de vestiaire(s)	sportifs	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>		arbitre(s)/enseignant(e)(s)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de vestiaires sportifs chauffés	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de douches	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	

<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>sanitaires</u>	sportifs	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>		publics	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche pour la qualité environnementale		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Ouverture exclusivement saisonnière		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Date des derniers <u>gros travaux réalisés</u>		<input type="radio"/> Aucun ou Année précise _____	Ou <input type="radio"/> Avant 1975 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004
<input checked="" type="checkbox"/>	Motif(s) des derniers gros travaux réalisés	<input type="checkbox"/> mise en conformité avec les règlements (sécurité/ incendie/ hygiène/ accessibilité/ homologation) <input type="checkbox"/> mise en conformité avec les normes AFNOR ou les règles fédérales <input type="checkbox"/> Inadaptation aux attentes des usagers <input type="checkbox"/> dégâts liés à des dégradations (engendrant un risque pour les usagers) ou à une catastrophe naturelle ou industrielle <input type="checkbox"/> vétusté normale		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature(s) des gros travaux programmés (existence d'un acte administratif)		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Structure principale/ Enveloppe <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Eclairage <input type="checkbox"/> Isolation /chauffage <input type="checkbox"/> Acoustique <input type="checkbox"/> Annexe(s) <input type="checkbox"/> Autre	
<input checked="" type="checkbox"/>	Chauffage – Source d'énergie		<input type="radio"/> Non chauffé <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Fuel <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Solaire <input type="checkbox"/> Autre	

Utilisation (classer par ordre croissant selon le nombre d'heures d'utilisation OU marquer l'existence d'une utilisation avec le chiffre 1 si le classement est impossible)		Performance sportive
		Formation sportive
		Récréation sportive
Aménagement(s) de confort	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sauna <input type="checkbox"/> Bain(s) bouillonnant(s) <input type="checkbox"/> Bain(s) de vapeur/ hammam <input type="checkbox"/> Solarium <input type="checkbox"/> Autre(s)	
Aménagement(s) d'information	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sonorisation fixe <input type="checkbox"/> Chronométrage fixe <input type="checkbox"/> Tableau de marque électronique fixe	
Locaux complémentaires	<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Club(s) house <input type="checkbox"/> Buvette <input type="checkbox"/> Infirmerie <input type="checkbox"/> Réception/accueil <input type="checkbox"/> Bureau(x) Club(s) <input type="checkbox"/> Salle(s) de réunion / cours <input type="checkbox"/> Centre médico-sportif <input type="checkbox"/> Local contrôle anti-dopage <input type="checkbox"/> Local de rangement <input type="checkbox"/> Autre	
Nombre de <u>semaine(s)</u> de <u>fermeture</u> (par an)	<u>pendant</u> les congés scolaires	
	<u>hors</u> congés scolaires	
Nombre moyen d'<u>heures</u> d'<u>ouverture</u> (par jour)	<u>lundi - vendredi</u>	
	<u>samedi - dimanche</u>	

CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES

<input checked="" type="checkbox"/>	Développement de la piste (m)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Longueur de la ligne droite d'arrivée(m)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de couloirs <u>dans la ligne droite d'arrivée</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de couloirs <u>hors ligne droite</u>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une rivière de steeple	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total d'aire(s) de saut	
	Dont nombre d'aire(s) de saut en hauteur	
	Dont nombre d'aire(s) de saut en longueur	
	Dont nombre d'aire(s) de saut en longueur et triple saut	
	Dont nombre d'aire(s) de saut à la perche	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total d'aire(s) de lancer	
	Dont nombre d'aire(s) de lancer de poids	
	Dont nombre d'aire(s) de lancer de disque	
	Dont nombre d'aire(s) de lancer de javelot	
	Dont nombre d'aire(s) de lancer de marteau	
	Dont nombre d'aire de lancer mixte disque-marteau	

ACTIVITE(S) PHYSIQUE(S) ET/OU SPORTIVE(S) :

(Les APS Handisport, Sport Adapté et Sourds de France sont à mentionner par un code spécifique, Cf. annexe 2)

	Code APS (annexe 2)	Praticable	Pratiquée	Classement fédéral (annexe 3)	Niveau effectivement pratiqué (en relation avec l'APS pratiquée)
<input checked="" type="checkbox"/>	501	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1 = Non défini 2 = Loisir - Entretien – remise en forme 3 = Scolaire 4 = Entraînement 5 = Compétition départementale 6 = Compétition régionale 7 = Compétition nationale 8 = Compétition internationale
	502	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	503	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

<input checked="" type="checkbox"/>	Coordonnées GPS	X (h ddd°ddddd) :	Y (h ddd°ddddd) :
-------------------------------------	-----------------	-------------------	-------------------

Observation(s) :

2.6 La fiche « équipement sports de nature » : Variables spécifiques à cette fiche.

Pour les variables communes (Cf. FICHE « EQUIPEMENT » VARIABLES COMMUNES).

Attention :

- ❑ **Ne pas confondre la phase de collecte et d'exploitation des données du RES. Concernant les équipements, espaces et sites de sport de nature, ils doivent tous être recensés, la variable concernant l'accessibilité juridique étant le filtre fixant les règles d'exploitation du RES**
- ❑ **Ne pas confondre les établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) et les équipements sportifs notamment dans le cadre des sports de nature.**
Exemples : Un club de plongée qui propose des sorties en mer est un établissement d'APS. Le(s) site(s) de plongée sur lequel il emmène ses adhérents ou clients est l'équipement (le site) à recenser. Un professionnel qui propose des promenades à cheval, mais qui ne dispose d'aucun équipement permettant d'héberger ses clients n'est pas une structure de tourisme équestre mais un établissement d'APS. Les équipements recensés dans ce cas sont les boucles de randonnée utilisées par cet EAPS avec l'activité randonnée équestre.

La nature des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques relatifs aux sports de nature devra être appréciée selon les 3 critères suivants :

- **Les sites naturels** : ce sont des espaces ou des sites relatifs aux sports de nature en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne ...) non aménagés mais qui de par leurs « atouts » naturels ou leur configuration font l'objet de façon avérée de la pratique d'une activité physique et/ou sportive, par appropriation.
- **Les sites naturels aménagés** : ce sont des espaces ou des sites relatifs aux sports de nature aménagés en milieu naturel (forêt, rivière, mer, montagne ...) spécifiquement aménagés pour permettre et/ou faciliter la pratique d'une activité physique et/ou sportive.
- **Les sites artificiels** : ce sont des équipements artificiels relatifs aux sports de nature qui ne sont généralement pas en milieu naturel et dont la conception est principalement due aux techniques développées par l'homme. Les sites artificiels sont généralement conçus uniquement pour la pratique d'une activité physique et/ou sportive et n'ont pas d'autres usages que sportifs.

NB : seuls les refuges/relais/carbets (code 3011 de l'annexe 1), les relais rando Vélo (code 606 de l'annexe 1) et les structures de tourisme équestre (code 906 de l'annexe 1) pourront être recensés en nature d'équipement : « intérieur ». Les carbets (code 3011 de l'annexe 1) pourront également être en extérieur couvert.

Éléments de définition des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques pris en compte :

Un parcours acrobatique en hauteur (PAH) / site d'accrobranche :

- Ne pourra jamais être considéré comme un « **site naturel** » car il bénéficie obligatoirement d'aménagements permettant l'évolution du pratiquant.
- Est considéré comme un « **site naturel aménagé** » un parcours en milieu naturel (Ex : forêt,...) dont les supports sur lesquels sont fixés les aménagements (Ex : tyrolienne, pont de singe, filets, lianes,...) sont des éléments du milieu naturel (les arbres généralement).
- Est considéré comme un « **site artificiel** » si les supports sur lesquels sont fixés les aménagements (Ex : tyrolienne, pont de singe, filets, lianes,...) sont autres que des éléments naturels (Ex : poteaux métalliques,...).

NB : un PAH avec plusieurs ateliers ne donne lieu qu'à une seule et unique fiche équipement. Le nombre d'ateliers est indiqué dans la variable (nombre de pistes/postes/jeux/pas/voies).

Un espace trial vélo :

- Est considéré comme « **un site naturel** » dès lors qu'il est en milieu naturel, qu'il y a de façon effective une pratique de trial sur ce site, mais qu'il n'existe aucun aménagement mis en place spécifiquement pour l'activité trial ;
- Est considéré comme un « **site naturel aménagé** » dès lors qu'il est en milieu naturel et qu'il bénéficie d'aménagements spécifiques [modules, installés spécifiquement pour le trial, panneaux d'informations, aménagements de sécurités nécessaires (filets, mousses de protection, ...)] ;
- Est considéré comme « **un site artificiel** » dès lors qu'il ne se pratique pas en milieu naturel, mais que des aménagements artificiels rendent possible cette pratique (Ex : un hangar/un terrain goudronné au cœur d'une ville disposant de module pour la pratique du trial,...).

Boucle de randonnée (code 3012 de l'annexe 1) :

- Est considérée comme « **site naturel** » dès lors qu'elle ne bénéficie pas d'aménagements spécifiques mais qu'il s'y pratique de façon avérée la randonnée ;
- Est considérée comme « **site naturel aménagé** » dès lors qu'elle est en milieu naturel et qu'il bénéficie d'aménagements spécifiques (Ex : panneaux d'informations, aménagements de sécurité nécessaire (filets, mousses de protection,...) ;
- Aucune boucle de randonnée pédestre ne sera considérée comme « **site artificiel** ». Une boucle de randonnée VTT est considérée comme « **site artificiel** » dès lors qu'elle ne se pratique pas en milieu naturel (Ex : un hangar/un terrain sur lequel le sol a été modelé par l'ajout de terre, de sable, de bosses,...).

NB : les boucles de randonnée sont à recenser uniquement si les points de départ et d'arrivée se situent sur la même commune. Pour les boucles qui passent par plusieurs communes, la boucle est rattachée à la commune du point de départ (et donc d'arrivée). Chaque boucle constitue une fiche équipement sports de nature afin d'indiquer précisément la longueur du parcours. Le point de départ identifié (et donc de rattachement à une commune) doit disposer d'une signalétique particulière ou être clairement identifié comme le point de départ sur un topo-guide.

NB : vous devez utiliser le code 3012 « boucle de randonnée » de l'annexe 1, et identifier les activités qui s'y pratiquent (annexe 2) pour recenser :

- une boucle de randonnée pédestre
- une boucle de randonnée motorisée
- une boucle de randonnée VTT
- une boucle de randonnée à cheval
- une boucle isolée de ski de fond.

Un site de spéléo :

- Est considéré comme un « **site naturel** » un site qui est en milieu naturel mais qui ne dispose d'aucun aménagement spécifique, et où se pratique de façon avérée la spéléologie (cavités horizontales par exemple).
- Est considéré comme un « **site naturel aménagé** » un site en milieu naturel qui bénéficie d'aménagements spécifiques (Ex : un/des points d'ancrage(s) fixe(s) (plaquette) et/ou des panneaux de signalisation), une main courante, des marches aménagées pour l'accès à la cavité, une porte/grille ;
- Est considéré comme un « **site artificiel** » un site qui n'est pas en milieu naturel, mais qu'il fait appel aux techniques de la spéléologie (Ex : les catacombes).

NB : dans le cadre du RES, le site de spéléologie recensé est « l'entrée de la cavité ». L'installation à laquelle se rattache ce(s) site(s) est le « massif karstique ». Le nom de l'installation est le nom du massif karstique sur lequel s'inscrit la commune.

Sont à recenser sur une fiche équipement sport de nature :

Les cavités aménagées : Ce sont les cavités aménagées pour le tourisme, exploitées par le propriétaire ou un gérant, dont la visite ne nécessite pas d'être équipé d'un casque avec éclairage. Les cavités aménagées ne sont pas les seuls sites naturels aménagés en spéléologie.

Les cavités conventionnées : Ce sont des cavités dont l'accès est géré par convention.

Les sites d'entraînement : ce sont tous les sites de pratique habituellement utilisés par les spéléologues pour s'entraîner aux techniques de progression, d'équipement et de secours en spéléologie (falaise, château d'eau, carrière, etc.).

Les sites particuliers : seront recensés dans cette catégorie les sites à signaler pour leur notoriété, leur fréquentation, la nature de la pratique qui peut y être réalisée. Ces sites de pratique ne doivent représenter aucun enjeu d'ordre environnemental ou patrimonial. L'accès à ces cavités ne doit être à l'origine d'aucun conflit.

Attention : pour les réseaux de cavités chaque entrée doit être considérée comme une cavité.

Pour les autres cavités qui ne sont pas dans les catégories énumérées ci-dessus, une seule fiche équipement sports de nature est à créer en indiquant le nombre total de cavités connues sur la commune dans la variable « nombre d'équipements identiques ».

Exemple : une commune qui est sur un massif karstique (l'installation), et qui a 1 cavité conventionnée, 2 cavités d'initiation et 8 cavités « quelconques », alors l'installation sur cette commune comprend :

- 1 fiche équipement spécifique pour la cavité conventionnée ;
- 2 fiches équipement spécifiques pour les cavités d'initiation ;
- 1 seule fiche équipement pour les 8 autres cavités (en indiquant 8 « équipements identiques ») ;

Un site d'escalade :

- Est considéré comme « **un site naturel** », un site qui est en milieu naturel, mais qui ne dispose d'aucun aménagement fixe mis en place (Ex : voies d'escalade non équipées de points d'ancrage fixes mais qui sont utilisés par des grimpeurs qui équipent et déséquipent la voie au fur et à mesure de leur progression).

Remarque : dans ce cas une seule fiche installation et une seule fiche équipement sports de nature seront renseignées ;

- Est considéré comme un « **site naturel aménagé** » un site en milieu naturel qui bénéficie d'aménagements spécifiques (Ex : Blocs d'escalade avec un/des points d'ancrage(s) fixe(s) (plaquette) permettant d'évoluer en étant assuré,...) ;
- Est considéré comme « **site artificiel** », un site extérieur conçu ou non par des techniques développés par l'homme détournée de son objet premier : un pont, un viaduc...
- Les Structures Artificielles d'Escalades (SAE) situées dans une salle multisports, établissements spécialisés, ne seront pas considérées comme Site artificiels étant donné quelles sont recensées sur une fiche équipement générique.

Attention :

- L'installation peut être parfois le site d'escalade ou un espace sur lequel l'on trouve différents sites.

- **Exemple 1** : le massif de Fontainebleau (constitue, pour le RES, une installation) dans laquelle l'on trouve plusieurs sites (ou secteurs) d'escalades (« gorges d'Apremont », « l'éléphant », etc.), chacun composé de plusieurs blocs (ou voies) ; Un site ne peut se situer que sur une seule commune, sinon, faire une fiche pour chacune des communes ;
- **Exemple 2** : les Falaises de Ceüse (l'installation) comptent 14 secteurs (considérés comme site d'escalade dans le RES). Chaque secteur fera l'objet d'une fiche équipement qui indiquera un nombre de voies. A titre d'illustration le secteur « dalles du CAPEPS » rattaché à l'installation « falaise de Ceüse » compte 14 voies, d'une hauteur maximum de 100m, ayant un niveau du 5a au 7a+.

- une **structure artificielle d'escalade** (SAE) doit être recensée à partir de la fiche « équipement générique ».
- Une **voie d'escalade ne constitue pas un équipement**, ce dernier se situe au niveau du secteur d'un site d'escalade. Les coordonnées GPS à relever sont celles du pied de la voie la plus centrale du secteur identifié.

Un exemple est détaillé p 12 du présent manuel.

Une aire d'envol/d'atterrissage pour le vol libre :

- Est considéré comme « **site naturel** » une aire de décollage, d'atterrissage ou une aire mixte (décollage et atterrissage conjoints ou pente école) sur laquelle la pratique du vol libre est avérée et n'ayant été l'objet d'aucun aménagement.
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » une aire de décollage, d'atterrissage ou une aire mixte (décollage et atterrissage conjoints ou pente école) ayant été l'objet d'une intervention d'aménagement. Par aménagement il est entendu : intervention sur le sol de la zone d'envol sur la zone de dépliage ou de pliage des ailes sur la zone d'atterrissage (pose d'un tremplin, d'une moquette, d'un remblais, coupe d'arbre, pose d'une manche à air ou d'un panneau)
- Est considéré comme « **site artificiel** » toute plateforme de vol libre nécessitant et disposant d'un treuil ou d'un U.L.M. pour la mise en vol ou disposant d'un système permettant le vol assisté (câble en aile delta appelé couramment « banabana »).

Un stade d'eau vive : espace de navigation spécifiquement adapté par ses caractéristiques naturelles ou le cas échéant ses aménagements à la pratique du slalom, de la descente et (ou) du freestyle. Les aménagements peuvent être en place à l'année ou sur une période de l'année. A titre d'exemple sont à considérer comme stade d'eau vive une portion de rivière naturelle sur laquelle se pratique régulièrement de la descente, une rivière artificielle, un passage sur lequel se pratique régulièrement du freestyle, une veine d'eau au pied d'un barrage ou d'un pont utilisé pour le slalom...

- Aucun stade ne sera recensé comme « **site artificiel** » ;
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors que le lit de la rivière est naturel mais a été aménagé (sont installées des portes de slalom, ajout d'enrochements, modification de la pente...) afin de permettre la pratique du slalom, de la descente ou du freestyle. (Ex : un parcours de slalom avec des obstacles créés par l'ajout d'enrochements dans la rivière...);
- Est considéré comme « **site artificiel** » dès lors que le lit de la rivière a été créé artificiellement spécialement pour la pratique du slalom, et ou de la descente et ou du freestyle (ex : espace eau vive créé en dérivation d'un barrage, dans certains cas, l'absence de dénivellée naturelle ou de débit suffisant peuvent être comblée par pompage dans le plan d'eau,...).

Un stade de canoë kayak de vitesse : espace de navigation spécifiquement adapté par ses caractéristiques naturelles ou le cas échéant ses aménagements à la pratique de la course en ligne. Les aménagements peuvent être en place à l'année ou sur une période de l'année.

- Aucun stade ne sera recensé comme « **site naturel** » ;
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors que le lit de la rivière ou du plan d'eau sur lequel se situe le stade est naturel mais a été aménagé (mise en place de plots pour les lignes d'eau, mise en place de mires...);
- Est considéré comme « **site artificiel** » dès lors que le plan d'eau a été créé artificiellement spécialement pour la pratique de la course en ligne. Cette situation est très rare.

Un terrain de kayak polo : espace de navigation spécifiquement adapté par ses caractéristiques naturelles et ses aménagements (ligne d'eau, cages) à la pratique du kayak polo. Les aménagements peuvent être en place à l'année ou sur une période de l'année.

- Aucun terrain de kayak-polo ne sera recensé comme « **site naturel** » ;
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors que le lit de la rivière ou du plan d'eau sur lequel se situe le terrain est naturel et que les aménagements du terrain (ligne d'eau, cages) ont été rajoutés ;
- Est considéré comme « **site artificiel** » dès lors que le plan d'eau ou la partie du plan d'eau sur lequel se situe le terrain a été créé artificiellement spécialement pour la pratique du kayak polo. Cette situation est très rare.

Un site de plongée (plongée libre ou plongée en scaphandre) :

- Est considéré comme « **site naturel** » dès lors qu'il est en milieu naturel, que la pratique de la plongée subaquatique (plongée en scaphandre, ou randonnée avec palmes, masque et tuba) y est avérée et qu'il ne comprend pas d'aménagements spécifiques (moyen de mouillage, par exemple) ;
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors qu'il est en milieu naturel, que la pratique de la plongée subaquatique (plongée en scaphandre, ou randonnée avec palmes, masque et tuba) y est avérée et qu'il comprend notamment un ou plusieurs aménagements spécifiques (balisage, présentation du site, moyen facultatif ou obligatoire de mouillage, par exemple) ;
- Aucun site de plongée ne sera considéré comme « **site artificiel** ».

Attention : Les fosses pour la plongée implantées au sein des piscines seront recensées sur une fiche « équipement natation ».

Point d'embarquement ou de débarquement (isolé) :

- Est considéré comme « **site naturel** » dès lors qu'il ne comprend pas de dispositif de mise à l'eau aménagé (Ex : cale, ponton,...) mais que ce point est utilisé de façon avérée pour le canoë, le rafting, la nage en eau vive, la pirogue... ;
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors qu'il comprend un dispositif de mise à l'eau (Ex : cale, ponton,...) ;
- Aucun point d'embarquement ou de débarquement ne sera considéré comme « **site artificiel** ».

Attention : seuls les points d'embarquement ou de débarquement « **isolés** » sont à recenser sur cette nomenclature (exemple : point d'accès à l'eau sur une rivière, un ponton en bord de mer (s'il ne se situe pas dans un port de plaisance), etc.). Les cales des ports de plaisance, des sites mixtes, etc., ne sont pas à recenser.

Dispositif de franchissement (sur une rivière) :

- Aucun dispositif de franchissement ne sera considéré comme « **site naturel** » ;
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors qu'il comprend un dispositif de franchissement d'obstacle (Ex : glissière à canoë pour passer un barrage, ...);
- Aucun dispositif de franchissement ne sera considéré comme « **site artificiel** ».

Zone de mouillage :

- Aucune zone de mouillage ne sera considérée (et recensée) comme « **site naturel** » ;
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors qu'elle comprenne des coffres ou bouées permettant de mouiller les bateaux, mais ne possédant aucun aménagement leur permettant de les classer comme des ports ;
- Aucune zone de mouillage ne sera considérée comme « **site artificiel** ».

Un site d'activité aquatiques et nautiques (sites de voile, de surf, de planche à voile, de kite-surf, etc.) :

- Est considéré comme « **site naturel** » dès lors qu'il ne bénéficie pas d'aménagements spécifiques mais qu'il s'y pratique de façon avérée la voile, la planche à voile, le kite-surf ou le char à voile.
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors qu'il comprend un dispositif de mise à l'eau (Ex : cale, ponton, ...) et/ou d'aménagements spécifiques (Ex : bouées, ligne d'eau, panneaux d'informations, aménagements de sécurité nécessaire (filets, mousses de protection, ...)) ;
- Est considéré comme « **site artificiel** » dès lors qu'il n'est pas situé dans leur milieu naturel (Ex : site char à voile sur piste goudronnée).

Site de pêche :

- Est considéré comme « **site naturel** » dès lors qu'il ne bénéficie pas d'aménagements spécifiques mais qu'il s'y pratique de façon avérée la pêche.
- Est considéré comme « **site naturel aménagé** » dès lors qu'il comprend des aménagements spécifiques (Ex : panneaux d'informations, zone délimitée, avancée sur l'eau, etc.).
- Aucun site de pêche ne sera considéré comme « **site artificiel** ».

Attention la nomenclature « site de pêche » est utilisé pour les sites où se pratiquent uniquement la pêche (en rivière, plan d'eau intérieur ou mer/océan). On peut également retrouver l'activité pêche sur les sites mixtes (code 2401 de l'annexe 1).

Sont systématiquement répertoriés dans la catégorie « site artificiel » :

- **un stade d'eau vive** : dès lors qu'il est conçu hors du lit naturel d'une rivière. Dans certains cas l'absence de dénivellée naturelle ou de débit suffisant peuvent être comblées par pompage dans le plan d'eau ;
- **Un canyon artificiel** : structure artificielle recréant une falaise et un torrent d'apparence naturelle et permettant la pratique en sécurité du canyon ;
- **Un site artificiel de ski** : piste dont le sol et/ou la déclivité est créée de façon artificielle (piste de ski sur sols synthétiques ; piste de ski sur terrils,...) ;
- **Un télési nautique** : équipement permettant de tracter un skieur à l'aide d'un câble sur un circuit en boucle ;
- **Un site de saut à l'élastique** : plateforme/ pont/ viaduc équipé(e) pour permettre la pratique du saut à l'élastique.

La question de la propriété et de la gestion :

Les équipements de sportifs, espaces et sites relatifs aux sports de nature appartiennent souvent à plusieurs propriétaires (propriétaires de plusieurs parcelles différentes qui constituent pourtant le même espace ou site de pratique de sport de nature). Si c'est le cas, vous ne devez cocher **que** l'item « Multipropriétaires ». Dans les autres cas, il s'agira d'un propriétaire unique.

Pour le renseignement de la colonne « Nom du propriétaire » on peut avoir deux cas :

- o la collectivité territoriale propriétaire (Région, Département, Commune, groupement de communes) ne correspond pas au lieu d'implantation. Par exemple des communes urbaines peuvent posséder des terrains hors de leur territoire qui peuvent être supports de pratiques de sports de nature. Dans ce cas remplir le nom de la collectivité territoriale.
- o la collectivité territoriale propriétaire (Région, Département, Commune, groupement de communes) ne correspond pas au lieu d'implantation, dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir le nom de la collectivité territoriale.

NB : Lorsqu'il y a plusieurs propriétaires, vous pouvez les nommer successivement en les séparant d'un point-virgule.

PROPRIETE / GESTION		Propriétaire	Gestionnaire principal	Gestionnaire secondaire
<input type="checkbox"/>	Etat	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Région	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Département	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Groupement de communes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Etablissement d'enseignement privé	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Etablissement privé commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Etablissement public	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Association(s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Privé non commercial	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="checkbox"/>	Multipropriétaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
	Nom (si nécessaire) :			
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement géré en délégation de service public (DSP)	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement inscrit au PDESI / PDIPR	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité juridique	<input type="radio"/> oui	<input type="radio"/> non	

Equipement géré en délégation de service public (DSP) : cf page 19

Equipement inscrit au PDESI /PDIPR : dans le cas où l'équipement, espace ou site de pratique est inscrit au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI) [prévu à l'article L311-3 du code du sport] ou au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées [prévu à l'article L361-1 du code de l'environnement] alors indiquer « oui ». Dans ce cas la délibération aura été prise par l'assemblée départementale, pour l'adoption du PDESI ou du PDIPR (pour plus d'informations : www.sportsdenature.gouv.fr).

Accessibilité juridique :

Si le propriétaire est public (lignes 2 à 6) deux cas possibles :

- l'équipement est situé sur le **domaine public**, il est par définition accessible, sauf réglementation contraire ;
- l'équipement est situé sur le **domaine privé** de la collectivité : il n'est accessible que s'il donne lieu à un contrat écrit par le propriétaire ou le gestionnaire (délibération communale, convention ONF....) sauf dans le cas de chemins ruraux, ouverts par définition à la circulation publique.

Si le propriétaire est privé : l'équipement n'est juridiquement accessible que s'il bénéficie d'une autorisation formelle du propriétaire (convention de passage, d'usage, contrat de location, bail...) ou si une mesure réglementaire s'impose au propriétaire (servitude).

NB : dans le cas d'une multipropriété, l'accessibilité juridique est conditionnée à l'obtention de l'accord de tous les propriétaires.

Nombre de couloirs / pistes / postes / jeux / pas / voies / anneaux / ateliers / etc. :

- Voies : pour un site naturel d'escalade ;
- Anneaux : pour un port de plaisance ;
- Ateliers : pour un PAH
- Etc.

Attention : ne pas confondre cette variable avec le « nombre d'équipements sportifs identiques ». Elle concerne essentiellement les équipements qui intègrent dans leur conception la répétition d'aire(s) de pratique.

Dans la partie spécifique de la fiche, précisez :

- Présence d'une signalétique (de sécurité)** : Des panneaux / pancartes sont installés à demeure sur l'équipement pour avertir d'un danger potentiel ou donner des consignes de sécurité.
- Présence de moyen(s) d'alerte** : (Ex : téléphone, alarme,...).
- Accès pour le public et Accès pour les secours** : les modalités de variable suivantes sont cumulables :
 - Pédestre
 - Routier / carrossable : accès possible par voiture / quad / etc.).
 - Nautique
 - Mécanique (remontée mécanique, héliportage,...)

Niveau de difficulté : (Ex : de 3 à 7a en escalade, de bleu à noire en ski,...).

- Existence d'une aide publique à l'investissement** : participation d'un acteur public (Ex : Etat, collectivités, groupements, établissements publics,...) à la prise en charge de tout ou partie des coûts d'investissement de cet équipement.

Présence de locaux pédagogiques : (Ex : Salles de formation,...)

Présence de locaux techniques : (Ex : Rangement de matériel, réparations,...)

Equipement sportif, espace et site nautique/ aquatique : variables spécifiques à ce milieu

- Présence d'une tour d'arrivée** (si stade) :
 - Un stade nautique (stade de ski nautique, stade de canoë, stade d'aviron,...) comprend outre un dispositif d'embarquement/débarquement, un espace disposant d'aménagements (Ex : lignes d'eau, locaux techniques, locaux de gestion de course,...) nécessaires à l'organisation des compétitions sportives.
 - Une structure/tour d'arrivée : est un bâtiment vitré situé dans le prolongement de la ligne d'arrivée (Ex : bâtiment de gestion de course,...).
- Situation de l'équipement sportif / espace/ site** : (Ex : parcours de descente, base de voile). Cet équipement sportif peut se trouver autour d'un(e) :
 - Plan d'eau intérieur
 - Rivière/Fleuve
 - Mer/Océan

Aire d'envol/Aire d'atterrissage :

- Présence d'un treuil** : C'est un système de mise en vol mécanique muni d'une source d'énergie (généralement un moteur thermique ou électrique).

Équipement, espace et site de ski :

Attention : 1 station de ski = 1 seule fiche installation = 1 seule fiche équipement

- Altitude basse** (m) : altitude la plus basse de la station toutes pistes confondues.
- Altitude haute** (m) : altitude la plus haute de la station toutes pistes confondues.
- Débit horaire maximal** : nombre maximal de skieurs par heure.
- Nombre total de remontées mécaniques** : nombre total sur la station toutes pistes confondues.
- Nombre total de km de pistes de ski alpin** : nombre total sur la station.
- Nombre total de km de pistes de ski de fond/nordique** : nombre total sur la station.
- Nombre total de km pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel** : nombre total sur la station toutes pistes confondues.
- Aménagement(s) complémentaire(s)** :
 - Aucun
 - ou
 - Snowpark** : réservé à la pratique du surf des neiges
 - Half pipe** : réservé pour le saut acrobatique à ski
 - Piste de border cross** : réservé pour la pratique du border cross
 - Stade de slalom** : réservé à la pratique du surf des neiges
 - Piste de kilomètre lancé** : piste rectiligne, spécifiquement damée et sécurisée, avec pour objectif de réaliser la plus grande vitesse possible.
 - Tremplin à ski** : rampe construite dans le flanc d'une colline ou d'une montagne, pour la pratique du saut à ski.
 - Jardin d'enfant alpin**
 - Jardin d'enfant nordique**
 - Autre**

Lorsque sur des boucles isolées de ski de fond ou un domaine nordique est pratiquée l'activité biathlon, vous indiquerez sur ces équipements l'activité biathlon. Le(s) pas de tir fera(ont) l'objet de fiches équipements génériques spécifiques, rattachée à la même fiche installation que les pistes.

CARACTERISTIQUES GENERALES

<input checked="" type="checkbox"/>	Nature de l'équipement sportif/espace/site	<input type="radio"/> Intérieur <input type="radio"/> Extérieur couvert <input type="radio"/> Site naturel <input type="radio"/> Site naturel aménagé <input type="radio"/> Site artificiel								
<input checked="" type="checkbox"/>	Type d'ERP de l'établissement (bâtiment/enceinte où se trouve l'équipement)	<input type="checkbox"/> PA <input type="checkbox"/> REF <input type="checkbox"/> Pas d'arrêt d'ouverture au public <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> OA								
<input checked="" type="checkbox"/>	Catégorie ERP de l'établissement (bâtiment/enceinte où se trouve l'équipement)	<input type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2 <input type="radio"/> 3 <input type="radio"/> 4 <input type="radio"/> 5 <input type="radio"/> Pas d'arrêt d'ouverture au public								
<input checked="" type="checkbox"/>	Date de la dernière visite de sécurité	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table> <input type="checkbox"/> non soumis à une visite de sécurité								
<input checked="" type="checkbox"/>	Avis de la commission de sécurité	<input type="radio"/> Avis favorable <input type="radio"/> Avis défavorable								
<input checked="" type="checkbox"/>	Date d'homologation préfectorale (Etat)	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table> <input type="checkbox"/> non soumis à la procédure d'homologation								
<input checked="" type="checkbox"/>	Equipement dit de proximité (accès libre)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non								
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de couloirs / pistes / postes / jeux / pas / ...	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>								
<input checked="" type="checkbox"/>	Aire d'évolution (avec plages, dégagements,...)	Surface m ²								
<input checked="" type="checkbox"/>		Longueur m								
<input checked="" type="checkbox"/>		Largeur m								
<input checked="" type="checkbox"/>		Hauteur m								
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un éclairage	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non								
	Adresse Internet de l'équipement (URL)									
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature du sol	<input type="radio"/> Béton <input type="radio"/> Bitume <input type="radio"/> Synthétique <input type="radio"/> Carrelage <input type="radio"/> Parquet <input type="radio"/> Stabilisé / cendrée <input type="radio"/> Gazon synthétique <input type="radio"/> Terre battue <input type="radio"/> Gazon naturel <input type="radio"/> Sable <input type="radio"/> Surface naturelle <input type="radio"/> Métal <input type="radio"/> Glace <input type="radio"/> Copeaux / Sciure <input type="radio"/> Bois								
<input checked="" type="checkbox"/>	Année de mise en service	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 100px; height: 40px; vertical-align: top;">Année précise _____</td> <td style="width: 30px; text-align: center; vertical-align: middle;">Ou</td> <td style="width: 100px; height: 40px; vertical-align: top;"> <input type="radio"/> Avant 1945 <input type="radio"/> 1945-1964 <input type="radio"/> 1965-1974 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004 </td> </tr> </table>	Année précise _____	Ou	<input type="radio"/> Avant 1945 <input type="radio"/> 1945-1964 <input type="radio"/> 1965-1974 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004					
Année précise _____	Ou	<input type="radio"/> Avant 1945 <input type="radio"/> 1945-1964 <input type="radio"/> 1965-1974 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004								
<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisateurs (classer par ordre croissant selon le nombre d'heures d'utilisation OU marquer la présence d'un utilisateur avec le chiffre 1 si le classement est impossible)	Individuel(s) / Famille(s)								
Scolaires / Universités										
Clubs sportifs / Comités / Liges / Fédérations										
Autre(s) association(s) et groupes divers										
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité de l'équipement aux personnes handicapées à mobilité réduite	<input type="radio"/> Non accessible <input type="checkbox"/> Aire d'évolution (de jeu) <input type="checkbox"/> Tribunes/ gradins <input type="checkbox"/> Vestiaires <input type="checkbox"/> Sanitaires sportifs <input type="checkbox"/> Sanitaires publics								
<input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité de l'équipement aux personnes handicapées sensorielles (Aménagements spécifiques)	<input type="radio"/> Non accessible <input type="checkbox"/> Aire d'évolution (de jeu) <input type="checkbox"/> Tribunes/ gradins <input type="checkbox"/> Vestiaires <input type="checkbox"/> Sanitaires sportifs <input type="checkbox"/> Sanitaires publics								
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de places assises en tribunes/ gradins (fixes et télescopiques)	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>								

<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre de <u>vestiaire(s)</u>	sportifs			
<input checked="" type="checkbox"/>		arbitre(s)/enseignant(e)(s)			
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>vestiaires sportifs chauffés</u>		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>douches</u>		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de <u>sanitaires</u>	sportifs	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>		publics	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Démarche pour la qualité environnementale		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Ouverture exclusivement saisonnière		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Date des derniers <u>gros travaux réalisés</u>		<input type="radio"/> Aucun	Année précise	<input type="radio"/> Avant 1975 <input type="radio"/> 1975-1984 <input type="radio"/> 1985-1994 <input type="radio"/> 1995-2004
<input checked="" type="checkbox"/>	Motif(s) des derniers gros travaux réalisés	<input type="checkbox"/> mise en conformité avec les règlements (sécurité/ incendie/ hygiène/ accessibilité/ homologation) <input type="checkbox"/> mise en conformité avec les normes AFNOR ou les règles fédérales <input type="checkbox"/> Inadaptation aux attentes des usagers <input type="checkbox"/> dégâts liés à des dégradations (engendrant un risque pour les usagers) ou à une catastrophe naturelle ou industrielle <input type="checkbox"/> vétusté normale			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nature(s) des gros travaux programmés (existence d'un acte administratif)		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Structure principale/ Enveloppe <input type="checkbox"/> Sol <input type="checkbox"/> Eclairage	<input type="checkbox"/> Isolation /chauffage <input type="checkbox"/> Acoustique <input type="checkbox"/> Annexe(s) <input type="checkbox"/> Autre	
<input checked="" type="checkbox"/>	Chauffage – Source d'énergie		<input type="radio"/> Non chauffé <input type="checkbox"/> Electricité	<input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Fuel	<input type="checkbox"/> Solaire <input type="checkbox"/> Autre
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une signalétique de sécurité		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Présence de moyen(s) d'alerte		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
<input checked="" type="checkbox"/>	Type(s) d'accès pour le public		<input type="checkbox"/> Pédestre <input type="checkbox"/> Routier/carrossable	<input type="checkbox"/> Nautique <input type="checkbox"/> Mécanique	
<input checked="" type="checkbox"/>	Type(s) d'accès pour les secours		<input type="checkbox"/> Pédestre <input type="checkbox"/> Routier /carrossable	<input type="checkbox"/> Nautique <input type="checkbox"/> Mécanique	
	Niveau de difficulté		De		à
<input checked="" type="checkbox"/>	Existence d'une aide publique à l'investissement		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
	Présence de <u>locaux pédagogiques</u>		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
	Présence de <u>locaux techniques</u>		<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non	
	Utilisation (classer par ordre croissant selon le nombre d'heures d'utilisation OU marquer l'existence d'une utilisation avec le chiffre 1 si le classement est impossible)		Performance sportive		
			Formation sportive		
			Récréation sportive		
	Aménagement(s) de confort		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Bain(s) de vapeur/ hammam <input type="checkbox"/> Bain(s) bouillonnant(s)	<input type="checkbox"/> Sauna <input type="checkbox"/> Solarium <input type="checkbox"/> Autre(s)	
	Aménagement(s) d'information		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Sonorisation fixe	<input type="checkbox"/> Chronométrage fixe <input type="checkbox"/> Tableau de marque électronique fixe	
	Locaux complémentaires		<input type="radio"/> Aucun <input type="checkbox"/> Club(s) house <input type="checkbox"/> Buvette <input type="checkbox"/> Infirmerie <input type="checkbox"/> Réception/accueil <input type="checkbox"/> Bureau(x) Club(s)	<input type="checkbox"/> Salle(s) de réunion/cours <input type="checkbox"/> Centre médico-sportif <input type="checkbox"/> Local contrôle anti-dopage <input type="checkbox"/> Local de rangement <input type="checkbox"/> Autre	

	Nombre de <u>semaine(s)</u> de <u>fermeture</u> (<u>par an</u>)	<u>pendant</u> les congés scolaires	
		<u>Hors</u> congés scolaires	
	Nombre moyen d' <u>heures</u> d' <u>ouverture</u> (<u>par jour</u>)	<u>lundi – vendredi</u>	
		<u>samedi – dimanche</u>	

CARACTERISTIQUES SPECIFIQUES

Equipement sportif/espace/site nautique/aquatique

<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une tour d'arrivée (si stade)	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/>	Situation de l'équipement, espace ou site	<input type="radio"/> Plan d'eau intérieur <input type="radio"/> Mer/Océan <input type="radio"/> Rivière	

Aire d'envol/Aire d'atterrissage

<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'un treuil	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
-------------------------------------	----------------------	---------------------------	---------------------------

Equipement, espace et site de ski

<input checked="" type="checkbox"/>	Altitude basse (m)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Altitude haute (m)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de remontées mécaniques		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de km de pistes de ski alpin		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de km de pistes de ski de fond/nordique		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nombre total de km de pistes bénéficiant d'un enneigement artificiel		
<input checked="" type="checkbox"/>	Débit horaire maximal (skieurs/heure)		
<input checked="" type="checkbox"/>	Aménagement(s) complémentaire(s)	<input type="radio"/> Aucun	
		<input type="checkbox"/> Snow-park	<input type="checkbox"/> Piste de border cross
		<input type="checkbox"/> Half pipe	<input type="checkbox"/> Stade de slalom
		<input type="checkbox"/> Piste de Km lancé	<input type="checkbox"/> Tremplin à ski
		<input type="checkbox"/> Jardin d'enfant nordique	<input type="checkbox"/> Autres
		<input type="checkbox"/> Jardin d'enfant alpin	

Activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) :

(Les APS Handisport, Sport Adapté et Sourds de France sont à mentionner par un code spécifique, Cf. annexe 2)

	Code APS (annexe 2)	Praticable	Pratiquée	Classement fédéral (annexe 3)	Niveau effectivement pratiqué (en relation avec l'APS pratiquée)
<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		1 = Non défini 2 = Loisir - Entretien – remise en forme 3 = Scolaire 4 = Entraînement 5 = Compétition départementale 6 = Compétition régionale 7 = Compétition nationale 8 = Compétition internationale
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

<input checked="" type="checkbox"/>	Coordonnées GPS	X (h ddd° dddd) :	Y (h ddd° dddd) :
-------------------------------------	-----------------	-------------------	-------------------

Observation(s) :

Points particuliers sur certains équipements, espaces et sites de pratiques de sports de nature

Vol libre : Si les aires d'envol et d'atterrissage sont sur des communes différentes, les recenser en tant que telles sur les communes concernées.

Stade d'aviron : un de stade d'aviron signifie qu'il existe des aménagements spécifiques permettant de poser au moins des systèmes d'ancrage pour les lignes d'eau . La plus part des clubs d'aviron sont sur des cours d'eau ou canaux sans aménagement particulier. Ces sites seront considérés comme des sites d'activité aquatiques et nautiques (code 2401 de l'annexe 1 avec l'activité aviron) quand leurs caractéristiques physiques ne permettent pas d'aménagement pour cette discipline.

Parcours fixe de course d'orientation : seuls les sites de course d'orientation matérialisés par des postes permanents selon les règles en vigueur sont à recenser. La commune siège du « départ de course » détermine le lieu d'implantation du site. A un site de course d'orientation, ne correspond qu'une commune et une seule.

Pas de tir à l'arc : l'équipement à recenser est le parcours de tir à l'arc en milieu naturel (Cf. Annexe 1 : 3004 parcours de chasse) dont la zone d'évolution est sécurisée et/ou délimitée par des aménagements (Ex : barrières, grillages, filets de protection,...).

Terrain de kayak polo : périmètre matérialisé par des lignes d'eau sur un plan d'eau ou une rivière et équipé de cages (buts).

Via ferrata/ Via corda : sites naturels aménagés essentiellement caractérisés par des équipements métalliques et/ou en cordes qui en constituent l'attrait essentiel, sportif, permettant de surmonter des parois infranchissables en apparence ou donnant une assurance confortable pour se risquer sur des vires vertigineuses.

NB : les via ferrata en milieu souterrain seront recensées en tant que via ferrata et non site de spéléologie.

Baignade aménagée : zone délimitée (matériellement, par des bouées, lignes d'eau, etc.) pour la baignade surveillée.

Tank à ramer : équipement fixe pour l'entraînement des rameurs en aviron / canoë.

Accrobranche : pratique encadrée consistant en une sorte d'escalade dans les arbres grâce à des techniques dérivées des métiers à corde ou de l'élagage.

Refuge/relais (code 3011) de l'annexe 1 : pour les refuges de montagne, seuls sont pris en compte les refuges qui constituent des ERP (type : REF). Pour les relais, seuls sont pris en compte les relais se situant sur le site de pratique et offrant une réelle assistance technique pour le déroulement de l'activité (exemple : boxe pour loger les chevaux, etc.).

Relais rando/vélo (code 606 de l'annexe 1) : structures localisées sur des itinéraires de véloroutes et de voies vertes **uniquement** et qui offrent des services multi-usages spécifiques aux cyclistes et randonneurs (ateliers de réparation, points de nettoyage, etc.).

Canyon : le canyon sera recensé sur la commune de son point de départ (le point le plus en amont d'entrée dans le canyon). La longueur du canyon sera indiquée, ainsi que le fait de passer (ou non) sur plusieurs communes.

FIN DE RECENSEMENT

Quand le recensement sur une commune est terminé, vérifier que :

- il y a une réponse à toutes les questions ;
- la présence obligatoire d'une fiche « Communale », puis s'il existe des équipements sportifs :
 - la présence obligatoire d'une(des) fiche(s) « Installation »
 - la présence obligatoire d'une(des) fiche(s) « Equipement »
- Le nom de la commune ainsi que le code INSEE se trouvent sur chaque fiche [« Communale », « Installation » et « Equipement »] ;
- Sur la fiche « Communale » vous avez bien porté le(s) numéro(s) de l'installation(s) qui figure(nt) sur la(les) fiche(s) « Equipement » (Numéro de l'installation sur la commune) ;
- Vous avez bien inscrit sur la(les) fiche(s) « Equipement » le(s) nom(s), fonction(s) et coordonnées de la(des) personne(s) ressource(s) ayant répondu à l'enquête (pour complément ou futures mises à jour) ;
- Vous avez bien mentionné, si nécessaire, les codes APS pratiqués relatifs aux :
 - Personnes handicapées à mobilité réduite (Code APS pratiquée + H [Handisport]),
 - Personnes handicapées sensorielles (Code APS pratiquée + SF [Sourds de France]),
 - Personnes handicapées mentales (Code APS pratiquée + SA [Sport Adapté]).

Remarques : Si l'installation ou l'un des équipements vous semble présenter une particularité novatrice ou un caractère remarquable (Ex : esthétique, programme, conception, technique, gestion, fréquentation, économie, ...) veuillez le noter en observation, soit sur la fiche « Installation », soit sur la fiche « Equipement » concernée.

Dès que vous aurez terminé le recensement d'une commune, faites parvenir les documents à votre correspondant(e) départemental(e) pour vérification. Cette procédure vous permettra d'éviter des erreurs systématiques sur l'ensemble des communes de votre zone de travail et de ce fait d'éventuels retours sur le terrain.

Par la suite, il vous est recommandé de déposer, par petits lots, les questionnaires renseignés. Cette procédure permettra un étalement des vérifications.

MERCI

Pour l'attention que vous porterez à **l'application, stricte**, de ces instructions qui **conditionnera la fiabilité et l'homogénéité de cet important travail**. N'hésitez pas à demander à votre correspondant(e) départemental(e) les précisions complémentaires qui vous paraîtraient nécessaires, afin de réaliser le mieux possible les recherches dont vous êtes chargé(e).

NB : toute nouvelle fiche ou modification de fiche, saisie sur l'outil de saisie Intranet du MJSVA apparaît dès le lendemain sur l'outil d'exploitation du RES :
www.res.jeunesse-sports.gouv.fr

ANNEXE 1

NOMENCLATURE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, ESPACES ET SITES DE PRATIQUE

G = Fiche générique A = Fiche Athlétisme N = Fiche Natation SN = Fiche Sports de nature

Bassin de natation		
101	Bassin de natation mixte	N
102	Bassin de natation sportive	N
103	Bassin de natation ludique	N
104	Fosse à plongeon	N
105	Fosse à plongée	N
106	Bassin de réception de toboggan	N
Boulodrome		
201	Terrain de boules	G
202	Terrain de pétanque	G
203	Terrain de boules traditionnelles	G
Bowling		
301	Bowling	G
Circuit/piste de sports mécaniques		
401	Circuit de vitesse	G
404	Circuit de motocross	G
405	Courses sur piste	G
407	Terrain de trial	SN
3012	Boucle de randonnée moto verte	SN
409	Piste de kart	G
410	Terrain de moto-ball	G
Court de tennis		
501	Court de tennis	G
Equipelement de cyclisme		
601	Anneau/piste	G
3012	Boucle de randonnée VTT	SN
603	Espace trial	SN
604	Piste de bicross	SN
605	Piste de descente	SN
606	Relais rando-vélo	SN
607	Vélodrome	G
608	Terrain de cyclocross	G
609	Terrain de polo-vélo	G
Equipelement & piste de ski		
701	Station de ski	SN
3012	Boucle isolée de ski de fond	SN
703	Tremplin à ski	SN
704	Piste de ski indoor	G
705	domaine nordique	SN
706	Piste de luge	SN
Equipelement d'activités de forme et de santé		
801	Salle de cours collectifs	G
802	Salle de musculation/cardiotraining	G
803	Bassin d'exercices aquatiques	N
Equipelement équestre		
901	Carrière	G
902	Carrière de dressage/rond de longe	G
903	Manège	G
904	Parcours d'obstacle	G
905	Piste de galop	G
906	Structure de tourisme équestre	SN
907	Terrain de horse-ball	G
908	Terrain de polo	G
909	Parcours de cross	SN
Equipelement d'athlétisme		
1001	Stade d'athlétisme	A
1002	Aire de lancer	G
1003	Aire de saut	G
1004	Piste	G
Mur et fronton		
1101	Mur ou fronton mixte	G
1102	Mur à gauche	G
1103	Fronton place libre	G
1104	Trinquet	G
1105	Mur de tennis	G
1106	Jai-Lai	G

Parcours de golf		
1201	Parcours d'initiation	G
1202	Parcours 18 trous	G
1204	Circuits 9 trous	G
1205	Practice	G
1206	Swingolf	G
Parcours sportif/santé		
1301	Parcours sportif/santé	G
Pas de tir		
1401	Pas de tir à l'arc	G
1402	Pas de tir à la cible	G
1403	Pas de tir aux plateaux	G
Aire de sports de glace		
1501	Aire de sports de glace mixte	G
1502	Aire de sports de glace sportive	G
1503	Aire de sports de glace ludique	G
1504	Anneau de vitesse	G
1505	Piste de bobsleigh	G
1506	Salle de curling	G
Plaine de jeux		
1601	Plaine de jeux	G
Plateau EPS		
1701	Plateau EPS / Multisports / city-stades	G
1702	but/panier isolé de sport collectif	G
Salle de combat		
1801	Dojo	G
1802	Salle de boxe	G
1803	Salle d'arts martiaux	G
Salle multisports		
1901	Salle multisports ("Gymnase")	G
Salle ou terrain spécialisé (dédié(e) à une activité principale)		
2101	Salle de basket	G
2102	Salle de beach-volley	G
2103	Salle de billard	G
2104	Salle de culturisme	G
2105	Salle de danse	G
2106	Salle de gymnastique sportive	G
2107	Salle de handball	G
2108	Salle de lutte	G
2109	Salle de patinage sur roulette	G
2110	Salle de raquetball	G
2111	Salle de tennis de table	G
2112	Salle de trampoline	G
2113	Salle de volley ball	G
2114	Salle d'échecs/bridge	G
2115	Salle d'escrime	G
2116	Salle d'haltérophilie	G
2117	Salle ou terrain de squash	G
2118	Terrain de paddle	G
2119	Salle ou terrain de badminton	G
2123	Terrain de quilles	G
2124	Terrain de balle au tambourin	G
2125	salle ou terrain de paintball	G
2126	Salle ou terrain de jorkyball	G
2127	Terrain de ballon au poing/long paume	G
Salle non spécialisée		
2201	Salle polyvalente	G
2202	Salle des fêtes	G
2203	autres salles non spécialisées	G
Site d'activités aériennes		
2301	Aire mixte (décollage et atterrissage)	SN
2302	Aire de décollage	SN
2303	Aire d'atterrissage	SN
2304	Piste d'aérodrome	G
2305	Site d'aérostation	SN
2306	Piste ULM	SN
2307	site de glisse aérotractée	SN

Site d'activités aquatiques et nautiques		
2401	Site d'activités aquatiques et nautiques	SN
2402	Baignade aménagée	SN
2403	Circuit de motonautisme	SN
2404	Stade de ski nautique	SN
2405	Stade d'eau vive	SN
2406	Stade d'aviron	SN
2407	Stade de canoë-kayak de vitesse	SN
2408	Stade mixte	SN
2409	terrain de kayak polo	SN
2410	Point d'embarquement / débarquement isolé	SN
2414	Site de plongée	SN
2415	Tank à ramer	G
2416	Téléski nautique	SN
2417	Port de plaisance	SN
2418	Zone de mouillage	SN
2419	Dispositif de franchissement	SN
2420	Site de pêche	SN
Site de modélisme		
2501	Site de modélisme automobile	G
2502	Site de voile radio commandée	G
2503	Site d'aéromodélisme	G
2504	Site de modèle réduit (motonautisme)	G
Skate park & vélo Freestyle		
2601	Anneau de Roller	G
2602	Espace de vélo-freestyle	G
2603	Skate park	G
Structure Artificielle d'Escalade		
2701	Structure Artificielle d'Escalade	G
Terrain de grands jeux		
2801	Terrain mixte	G
2802	Terrain de football	G
2803	Terrain de rugby	G
2804	Terrain de football américain	G
2805	Terrain de rugby à XIII	G
2806	Terrain de base-ball	G
2807	Terrain de softball	G
2808	Terrain de cricket	G
2809	Terrain de hockey sur gazon	G
Terrain extérieur de petits jeux collectifs (hors plateaux EPS/multisports)		
2901	Terrain de basket-ball	G
2902	Terrain de beach-volley	G
2903	Terrain de handball	G
2904	Terrain de volley-ball	G
Divers équipements sports de nature		
3001	Canyon	SN
3002	Equipelement pour saut à l'élastique	SN
3003	Parcours Acrobatique en Hauteur/ Site d'accrobranche	SN
3004	Parcours de chasse / en campagne	SN
3005	Parcours fixe de course d'orientation	SN
3006	Piste de pulka / traineau à chiens	SN
3007	Site d'escalade	SN
3008	Site de spéléologie	SN
3009	Site de char à voile	SN
3010	Via ferrata / Via corda	SN
3011	Refuge/relais/carbet	SN
3012	Boucle de randonnée	SN
3013	Cascade de Glace	SN
Divers équipements		
3101	Arènes	G
3104	Club de plage	G
3106	Salle de spectacle / Zenith	G
3107	Hippodrome	G

Annexe 2

Nomenclature des activités physiques et/ou sportives

Nota bene : Cette nomenclature a été élaborée à partir du document « Fédérations sportives » établi par le MJSVA, Direction des Sports 3, bureau des Fédérations Unisport et du Sport Professionnel (Edition Juillet 2004).

S'agissant des disciplines des fédérations « Handisport », « Sport Adapté » et « Sourds de France » un identifiant (lettre) complètera chaque code APS [H pour « Handisport », SA pour « Sport Adapté » et SF pour « Sourds de France »]. Exemple : Pour l'activité Basket -Ball :

1101H : pour Basket - Handisport
 1101SA : pour Basket – Sport Adapté
 1101SF : pour Basket – Sourds de France

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
10	AEROMODELISME		
		101	Aéromodélisme
		199	Autres
20	AERONAUTIQUE		
		201	Formule racer Vol à moteur Voltige aérienne
		299	Autres
30	AEROSTATION		
		301	Aérostation
		399	Autres
40	AIKIDO, AIKIBUDO & BUDO		
		401	Aikido Aikibudo Budo
		499	Autres
50	ATHLETISME		
		501	Saut
		502	Lancer
		503	Course sur piste
		504	Cross country
		505	Course et marche sur route
		506	Marche
		599	Autres
60	AVIRON		
		601	Aviron
		699	Autres
70	BADMINTON		
		701	Badminton Jeu au volant
		799	Autres
80	BASEBALL		
		801	Baseball
		802	Softball
		803	Cricket
		899	Autres
90	BALLON AU POING		
		901	Ballon au poing
		999	Autres
100	BALL-TRAP		
		1001	Fosse universelle
		1002	Parcours de chasse
		1003	Fosse européenne
		1004	Compak sporting
		1099	Autres
110	BASKET-BALL		
		1101	Basket-Ball
		1199	Autres

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
120	BILLARD		
		1201	Français Snooker Anglais Américain
		1299	Autres
130	BOWLING ET SPORTS DE QUILLES		
		1301	Bowling
		1302	Sports de quilles
		1399	Autres
140	BOXE		
		1401	Boxe
		1499	Autres
150	BOXE AMERICAINE		
		1501	Boxe Américaine
		1599	Autres
160	BRIDGE		
		1601	Bridge
		1699	Autres
170	CANOE-KAYAK		
		1701	Canoë-Kayak
		1702	Course en ligne
		1703	Descente
		1704	Kayak-polo
		1705	Slalom
		1706	Raft
		1707	Nage en eau vive
		1708	Wave-ski
		1709	Pirogue polynésienne (Va'a) / Pirogue dragon
		1710	Kayak de Mer
		1711	Rodéo/Freestyle
		1712	Merathon
		1713	Marathon
		1714	Canoë de randonnée
180	CHAR A VOILE		
		1801	Aéroplage
		1802	Voilier des sables
		1803	Char à cerf volant Char à glace Char à neige Kart à voile
		1899	Autres
190	COURSE CAMARGUAISE		
		1901	Course camarguaise
		1999	Autres
200	COURSE D'ORIENTATION		
		2001	Course d'orientation - Vtt
		2002	Course d'orientation - Pédestre
		2003	Course d'orientation - Ski
		2099	Autres
210	COURSE LANDAISE		
		2101	Course landaise
		2199	Autres
220	CYCLISME		
		2201	Cyclocross
		2202	Bicross Freestyle
		2203	Sur piste
		2204	Vtt Vtt cross country Vtt descente Vtt trial Vélo trial Vtt four cross Vtt rallye
		2205	Polo-vélo
		2206	En salle
		2299	Autres
230	CYCLOTOURISME		
		2301	Cyclotourisme
		2399	Autres

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
240	DANSE		
		2401	Danses de compétition
		2402	Autres danses
		2499	Autres
250	ECHECS		
		2501	Echecs
		2599	Autres
260	EQUITATION		
		2601	Equitation Voltige équestre
		2602	Concours complet
		2603	Dressage
		2604	Saut d'obstacle
		2605	Attelage
		2606	Horse - Ball
		2607	Polo
		2608	Randonnée équestre
		2609	Course sur le plat
		2610	Equitation western Equitation camarguaise
		2611	Raid équestre d'endurance
		2699	Autres
270	ESCRIME		
		2701	Epée Fleuret Sabre
		2799	Autres
280	ETUDES ET SPORTS SOUS MARINS		
		2801	Hockey subaquatique
		2802	Pêche sous marine
		2803	Nage avec palmes
		2804	Plongée subaquatique
		2805	Orientation subaquatique
		2806	Plongée en apnée
		2807	Plongée d'exploration Photographie subaquatique Tir sur cible subaquatique
		2899	Autres
290	FOOTBALL		
		2901	Football Football en salle (Futsal)
		2999	Autres
300	FOOTBALL AMERICAIN		
		3001	Football Américain Flag
		3099	Autres
310	FULL CONTACT ET DISCIPLINES ASSOCIEES		
		3101	Full contact Light contact First full Full défense Semi-contact Super fight
		3199	Autres
320	GIRAVIATION		
		3201	Giraviation
		3299	Autres
330	GOLF		
		3301	Golf
		3302	Swin
		3303	Crocket
		3399	Autres

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
340	GYMNASTIQUE		
		3401	Gymnastique Artistique
		3402	Gymnastique Rythmique
		3403	Gymnastique Aérobic
		3404	Expression gymnique
		3405	Trampoline Double mini-tramp
		3407	Tumbling
		3408	Gymnastique Acrobatique
		3499	Autres
350	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		
		3501	Gymnastique volontaire
		3599	Autres
360	HALTEROPHILIE, MUSCULATION, FORCE ATHLETIQUE ET CULTURISME		
		3601	Haltérophilie Force athlétique
		3602	Musculation
		3603	Culturisme
		3699	Autres
370	HANDBALL		
		3701	Handball Mini hand Handball de plage
		3799	Autres
380	HOCKEY		
		3801	Hockey en salle Hockey sur gazon
		3899	Autres
390	JAVELOT TIR SUR CIBLE		
		3901	Javelot Tir sur cible
		3999	Autres
400	JEU DE BALLE AU TAMBOURIN		
		4001	Balle au tambourin
		4099	Autres
410	JEU DE PAUME		
		4101	Jeu de Paume
		4199	Autres
420	JOUTES ET SAUVETAGE NAUTIQUE		
		4201	Joutes et sauvetage nautique
		4299	Autres
430	JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES		
		4301	Judo Jujitsu Taïso
		4302	Kendo Iaïdo Naginata Jodo Sport chanbara
		4303	Sumo
		4399	Autres
440	KARATE ET ARTS MARTIAUX ET AFFINITAIRES		
		4401	Karaté Karaté jutsu Goshin jutsu Ko budo Nihon Tai-jitsu Tai jitsu Nambu do Ninjutsu Nunchaku Shorinji Kempo Yoseikan Budo Shidokan Kung Fu
		4499	Autres

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
450	KICK BOXING ET DISCIPLINES ASSOCIEES		
		4501	Kick boxing Cardio KB Kick boxing light KB Défense
		4599	Autres
460	LONGUE PAUME		
		4601	Longue paume
		4699	Autres
470	LUTTE		
		4701	Lutte traditionnelle Lutte olympique libre Lutte olympique gréco-romaine Lutte bretonne Lutte féminine
		4799	Autres
480	MONTAGNE- ESCALADE		
		4801	Canyonisme
		4802	Escalade
		4803	Raquette à neige
		4804	Ski alpinisme
		4805	Escalade sur Via ferrata/Corda
		4899	Autres
490	MOTOCYCLISME		
		4901	Motocyclisme (course sur route ou sur piste)
		4902	Moto verte
		4903	Motocross/Enduro
		4904	Motoball
		4905	Quad
		4906	Trial
		4999	Autres
500	MOTONAUTIQUE		
		5001	Motonautisme Jet hydrojet Aéroglisser
		5002	Modèle réduit
		5099	Autres
510	MUAYTHAI ET DISCIPLINES ASSOCIEES		
		5101	Boxe thaïlandaise
		5199	Autres
520	NATATION		
		5201	Natation course sportive
		5202	Natation synchronisée
		5203	Natation en eau libre
		5204	Plongeon
		5205	Water-Polo
		5206	Loisirs
		5207	Baignade aménagée
		5299	Autres
530	PADLE		
		5301	Padle
		5399	Autres
540	PARACHUTISME		
		5401	Parachutisme Précision à l'atterrissage Parachutisme Vol relatif Parachutisme Voile contact Parachutisme Voltige Parachutisme Surf Expression libre Chute inversée Chute assis Ascensionnel
		5499	Autres
550	PECHE AU COUP		
		5501	Pêche au coup en eau douce
		5599	Autres
560	PECHE EN MER		
		5601	Pêche en mer lancer
		5699	Autres

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
570	PECHE SPORTIVE A LA MOUCHE		
		5701	Pêche sportive à la mouche
		5799	Autres
580	PENTATHLON MODERNE		
		5801	Pentathlon Moderne
		5899	Autres
590	PELOTE BASQUE		
		5901	Cesta punta
			Mains nues
			Pala
			Chistera
			Paleta
		5999	Autres
600	PETANQUE et JEU PROVENCAL		
		6001	Pétanque
			Jeu provençal
		6099	Autres
610	PLANEUR ULM		
		6101	Planeur ULM
			Multiaxe
			Pendulaire
			Paramoteur
			Motorisations auxiliaires
			Autogire
		6199	Autres
620	RANDONNEE PEDESTRE		
		6201	Randonnée pédestre
		6299	Autres
630	ROLLER SKATING		
		6301	Patinage artistique et danse sur roulettes
		6302	Patinage de course
		6303	Patinage acrobatique
		6304	Hockey sur patins en ligne
			Hockey sur patins
		6306	Planche à roulettes (Skate)
		6399	Autres
640	RUGBY		
		6401	Rugby à 15
			Rugby à 7
		6499	Autres
650	RUGBY à XIII		
		6501	Rugby à 13
			Rugby à 7
		6599	Autres
660	SAVATE, BOXE FRANCAISE ET DISCIPLINES ASSOCIEES		
		6601	Boxe française savate
			Canne
			Bâton
			Savate défense
		6699	Autres
670	SAUVETAGE - SECOURISME		
		6701	Sauvetage en eau plate
		6702	Sauvetage côtier
		6799	Autres
680	SKI		
		6801	Ski alpin (de piste)
		6802	Ski nordique (de fond)
		6803	Ski nordique-saut
			Ski nordique-combiné nordique
		6804	Ski nordique-biathlon
		6805	Ski artistique
		6806	Ski artistique bosses
		6807	Ski artistique sauts
		6808	Surf des neiges (snowboard)
		6899	Autres

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
690	SKI NAUTIQUE		
		6901	Téléski nautique
		6902	Ski nautique classique
			Course de ski nautique
			Ski nautique nupieds
			Kneeboard
			Wake-board
		6999	Autres
700	SPELEOLOGIE		
		7001	Spéléologie
		7099	Autres
710	SPORT AUTOMOBILE		
		7101	Sport automobile
		7102	Karting
		7103	Modélisme automobile
			radio-guidé
		7199	Autres
720	SPORTS BOULES		
		7203	Sports boules
		7299	Autres
730	SPORTS DE GLACE		
		7301	Ballet sur glace
			Danse sur glace
			Patinage artistique
			Patinage de vitesse
		7302	Bobsleigh
			Skeleton
		7303	Curling
		7304	Hockey sur glace
			Ringuette
		7305	Luge
		7306	Patinage synchronisé
		7399	Autres
740	SPORTS TRAINEAU ET SKI PULKA		
		7401	Ski pulka
		7402	Traineau à chiens
		7403	Cross canin
		7499	Autres
750	SQUASH		
		7501	Squash
		7599	Autres
760	SURF		
		7601	Surf
		7699	Autres
770	TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES		
		7701	Taekwondo
			Hapkido
			Tang-soo-do
			Soo bahk do
		7799	Autres
780	TAI CHI CHUAN ET CHI GONG		
		7801	Tai chi chuan
			Chi gong
		7899	Autres
790	TENNIS		
		7901	Tennis
		7999	Autres
800	TENNIS de TABLE		
		8001	Tennis de table
		8099	Autres

	APS	CODE APS	DISCIPLINES
810	TIR		
		8101	Carabine (hors 300m) Pistolet Plateaux
		8102	Cible Mobile Carabine 300m
		8103	Arbalète Armes anciennes Bench rest Silhouettes métalliques Tir sportif de vitesse
		8104	Tir aux armes réglementaires
		8199	Autres
820	TIR A L'ARC		
		8201	Tir à l'arc
		8299	Autres
830	TRIATHLON		
		8301	Triathlon Duathlon
		8399	Autres
840	TWIRLING BATON		
		8401	Twirling bâton
		8499	Autres
850	VOILE		
		8501	Planche à Voile
		8502	Dériveur Multicoques Courses océaniques Courses au large Voile modèle Voile traditionnelle Match racing
		8503	Voile radio commandée
		8599	Autres
860	VOL A VOILE		
		8601	Vol à voile Voltige en planeur
		8699	Autres
870	VOL LIBRE		
		8701	Cerf volant
		8702	Cerf volant de traction (glisse aérotractée) et kitesurf
		8703	Deltaplane
		8704	Parapente
		8799	Autres
880	VOLLEY-BALL		
		8801	Volley-ball Volley-ball de plage (beach-volley) Green-Volley
		8899	Autres
890	AUTRES		
		8901	Activités de forme et de santé
		8902	Aquagym
		8903	Escalade dans les arbres
		8904	Saut à l'élastique
		8906	Racquetball
		8907	Escalade sur PAH
		8909	Paintball
		8999	Autres
990	Sport scolaire		
		9001	UNSS
		9002	Sport scolaire